

Document de travail

Le meilleur pour le Québec

30^e Congrès
des membres



PLQ

***Le
meilleur
pour le Québec***

30^e Congrès
des membres

Avant-propos

Le 4 juillet 2007, le premier ministre du Québec et chef du PLQ, M. Jean Charest, annonçait la création de trois groupes de travail afin de préparer les bases de la prochaine plate-forme électorale du Parti, lesquelles seront soumises au Congrès des membres, les 7, 8 et 9 mars 2008.

Le premier groupe de travail, présidé par M. Pierre Corbeil, s'est penché sur le développement économique et régional. Le deuxième groupe de travail, sous la direction de Mme Manon Laporte, a consacré ses efforts au développement durable. Le troisième groupe, présidé par M. Marc Tanguay, a porté sa réflexion sur la question identitaire et les relations du Québec avec le Canada.

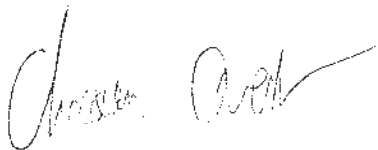
Dès leur nomination, les membres des groupes ont travaillé à préparer les bases de la réflexion, dont le premier rapport d'étape a été présenté aux militants libéraux lors du dernier Conseil général du PLQ, en septembre dernier. À cette occasion, les militants du Parti libéral du Québec ont pu débattre des principaux enjeux tels qu'ils avaient été définis par les membres des groupes.

C'est à partir de ces enjeux que la réflexion s'est poursuivie pendant tout l'automne, principalement dans le cadre d'une tournée régionale du Québec. Ainsi, du 19 octobre au 27 novembre 2007, plus de 1 700 militants et citoyens de toute allégeance, dont 200 maires, ont pris part à ces travaux. Une consultation aussi large sur des sujets bien circonscrits représente sans doute une première pour un parti politique au Québec.

Le cœur de ce que nous proposons par cette réflexion, c'est un nouveau projet économique pour le Québec. Il faut se donner, comme nation, les moyens de saisir les opportunités et les défis que nous pose, pour l'avenir, le reste du monde. Parmi ces moyens, nous voulons la mainmise des Québécois sur leurs ressources naturelles, dont l'eau au premier titre; nous proposons également de soutenir la croissance de la population active; de faire augmenter les investissements et la productivité; et enfin, de mettre en valeur la langue française et l'identité nationale du Québec.

Aussi, à la lumière des préoccupations soulevées lors de ces consultations, un quatrième groupe spécifiquement voué aux questions touchant la famille, présidé par Véronique Théorêt, a été mandaté en janvier afin de compléter, d'ici la tenue du Congrès des membres, le présent document.

La parole est maintenant aux militants qui seront présents au 30^e Congrès du PLQ et qui travailleront à partir de ces propositions, forts de leur volonté d'offrir le meilleur pour le Québec.



Christian Ouellet
Président
Commission politique du PLQ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Composition du Groupe de travail sur le développement économique et régional

PRÉSIDENTE

Monsieur Pierre Corbeil

Pierre Corbeil a pratiqué sa profession de chirurgien-dentiste de 1978 à 2003. Il a obtenu son doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal et a également assuré la vice-présidence de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec. Né à Saint-Hyacinthe, il demeure dans la circonscription d'Abitibi-Est depuis 1978.

Il a été conseiller municipal à Val-d'Or pour la première fois de 1988 à 1996 et ensuite, de 2000 à 2001. Il a pris part à de nombreuses organisations communautaires, sociales et professionnelles. À ce titre, il a entre autres fondé et présidé la Corporation de l'aéroport régional de Val-d'Or, de même que le Salon des vins, bières et spiritueux de la Vallée-de-l'Or.

Monsieur Corbeil a été élu député d'Abitibi-Est le 14 avril 2003 et s'est vu confier, par le premier ministre, les responsabilités de ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs et de ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Le 18 février 2005, le premier ministre nommait monsieur Corbeil ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Il s'est porté candidat pour le PLQ dans le comté d'Abitibi-Est à l'élection de 2007.

MEMBRES

Monsieur Giuseppe d'Aprano

Doctorat en chimie

Industrie pharmaceutique : expertise au niveau de la conformité de l'enregistrement des médicaments et de la propriété intellectuelle

Membre de la Commission politique du PLQ

Madame Diane Blais

Associée, Ernst & Young

Vice-présidente du PLQ

Madame Rollande Savoie

Consultante

Responsable pour le Haut Saint-Maurice, Association libérale de Laviolette

Membre de la Commission politique régionale de la Mauricie

RÉDACTEUR-COORDONNATEUR

Monsieur Robert Dyotte

economie@plq.org

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 : Toutes les épaules à la roue	5
• Miser sur les efforts de tous ceux qui sont disponibles	8
• Contrecarrer la diminution de la population active au Québec	11
Chapitre 2 : Faire encore mieux	13
• Lever les obstacles à la compétitivité.....	14
• Encourager l'épargne et l'éducation	18
• Valoriser la formation professionnelle	18
• Amener le gouvernement à donner l'exemple	21
Chapitre 3 : L'occupation dynamique de tout notre territoire.....	25
• Une grande corvée pour les infrastructures locales.....	26
• Combler les déficits dans l'accès à l'expertise et la formation	27
• Assurer la vitalité démographique des régions	28
• Moderniser la protection du territoire agricole	30
Conclusion.....	31

Introduction

Les sociétés modernes sont d'autant plus libres, stables, vigoureuses dans leur culture et tolérantes en leur sein, qu'elles peuvent compter sur une croissance économique soutenue dont les fruits profitent au plus grand nombre.

L'histoire du Québec nous indique clairement que la croissance économique est le ressort du progrès social et culturel, le précurseur de l'accroissement de nos libertés et de nos droits.

Comme plusieurs autres nations développées, le Québec vieillit et est confronté à la concurrence des économies émergentes. Il travaille résolument à faire disparaître les écarts dans les perspectives de développement des différentes régions sur son territoire.

Le Parti libéral du Québec a compris que ces enjeux sont fondamentaux, qu'ils survivront aux aléas de l'actualité, et qu'il faut en prendre la mesure si l'on veut poursuivre l'essor enviable que le Québec a connu depuis la Révolution tranquille.

Le présent document cherche à faire une double démonstration.

La première met l'accent sur le double défi de la démographie et de la productivité, et propose des solutions qui nous permettront de le surmonter sur tout notre territoire.

S'il n'agit pas dès maintenant pour rehausser la productivité et canaliser les tendances démographiques, le Québec se prépare des lendemains qui déchantent. Ils seront marqués du sceau de la stagnation du niveau de vie, du déclin de la population, et de l'affaiblissement de la vitalité culturelle et de l'influence politique du Québec.

Il est possible de faire mentir les prophètes de malheur et autres futurologues catastrophistes. En se serrant les coudes, en prenant ses responsabilités en main, en misant sur la contribution de chacun, le Québec peut relever le défi.

La seconde démonstration de ce document expose un ensemble de solutions concrètes nous permettant d'y parvenir. Il s'agit de solutions viables, lucides, fidèles aux valeurs libérales et répondant aux préoccupations exprimées par la population et les militants du PLQ dans toutes les régions du Québec.

Essentiellement, devant la perspective d'un rétrécissement de la force de travail à la faveur du départ à la retraite de la génération du baby-boom, il nous faudra tous **mettre l'épaule à la roue**. Pour ces mêmes raisons et pour tirer notre épingle du jeu de la mondialisation, il faudra **travailler encore mieux**, en levant les obstacles à la nécessaire amélioration de notre productivité. Enfin, pour éviter que seuls quelques grands centres urbains y parviennent, il faudra doter les citoyens et les communautés partout sur notre territoire des outils qui conviennent pour leur permettre de prendre eux aussi la mesure de ces défis.

Les trois chapitres qui suivent s'attardent à ces trois grands défis. Le lecteur y trouvera de quoi situer les choses dans leur contexte et constatera que le gouvernement libéral a déjà posé des gestes importants. Il pourra prendre connaissance des propositions que le Parti libéral du Québec soumet pour l'avenir. C'est notre espoir que les Québécois y voient le parcours le plus susceptible de garantir un avenir meilleur à nos enfants, et la poursuite de la destinée de la nation québécoise en terre d'Amérique.

1

Toutes les épaules à la roue

Il a abondamment été question du vieillissement de la population au cours des dernières années. S'il est vrai que bien de l'information a circulé sur cet enjeu, il demeure que beaucoup d'incompréhension subsiste.

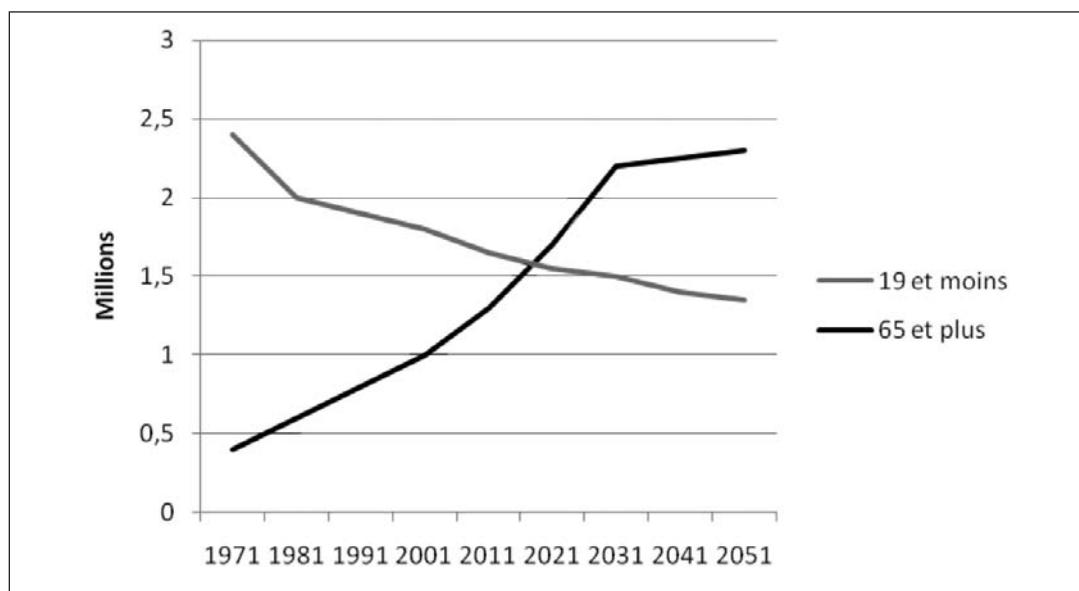
Une part de cette incompréhension vient sans doute du choix des mots pour décrire le phénomène. Ceux qui s'inquiètent du vieillissement de la population n'ont rien contre l'âge d'or et ne prétendent pas qu'être vieux signifie forcément être un fardeau. En réalité, c'est la faiblesse du rajeunissement de la population qui est en cause.

C'est assurément le cas au Québec, où le défi démographique affiche une acuité particulière.

De nombreux pays développés d'Europe et d'Asie font face à la transition démographique qui attend le Québec. Dans certains cas, cette transition s'est amorcée avant nous. Ce qui est particulier au Québec, c'est la rapidité avec laquelle la transition s'effectuera.

Partout en Occident, les 20 ou 30 années qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale ont été marquées par un baby-boom. La fécondité accrue qu'a connue le Québec à cette époque fut exceptionnelle, ce qui fait encore aujourd'hui du Québec l'une des sociétés les plus jeunes d'Occident. À l'inverse, les 20 ou 30 années suivantes ont vu les taux de natalité s'effondrer un peu partout. Encore là, le Québec se distingue par l'ampleur de cet épisode de sous-fécondité. Dans 25 ans, par conséquent, la société québécoise se classera parmi les plus vieilles. Mis ensemble, ces deux facteurs feront de la transition démographique au Québec une pente raide.

Population des 0-19 ans et des 65 ans et plus, observée et projetée, Québec, 1971-2051

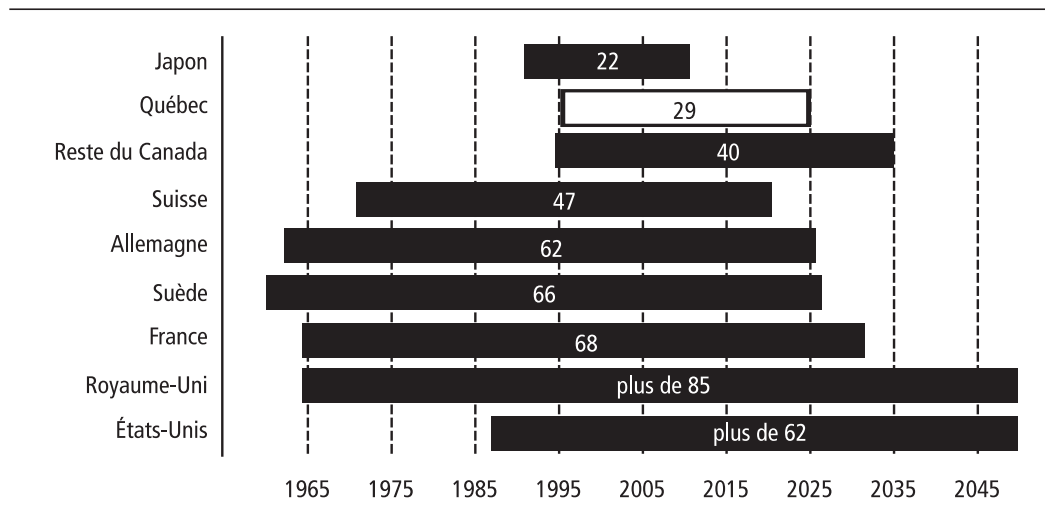


Source : Institut de la statistique du Québec

La proportion des personnes de plus de 65 ans, qui était de 14 % en 2006, devrait se situer à 18 % en 2016, à 24 % en 2026, et pourrait atteindre 31 % en 2051. En chiffres absolus, le nombre des personnes de 65 ans sera supérieur aux 19 ans et moins dès 2019 et doublera en l'espace de 25 ans. C'est un laps de temps étonnamment court lorsqu'on le compare à la durée d'une transition comparable dans la plupart des pays de l'OCDE et chez nos voisins immédiats.

Graphique 5

Nombre d'années requises pour que la part de la population âgée de 65 ans ou plus passe de 12 % à 24 %



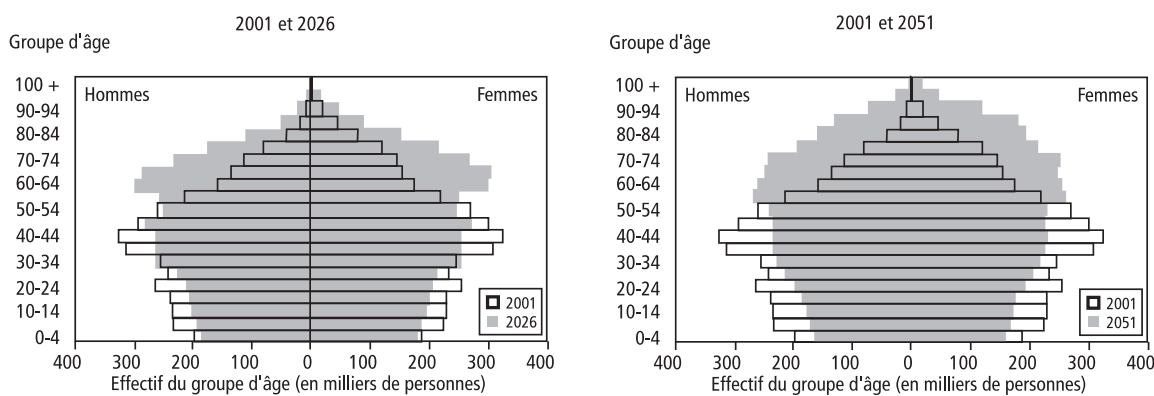
Sources : Organisation des Nations Unies et Institut de la statistique du Québec.

Les décennies qui s'annoncent sont donc celles où la pyramide des âges fera une culbute. Si rien n'est fait pour ralentir le phénomène, en atténuer l'ampleur et s'y préparer, cette culbute nous amènera à envisager une plus grosse dose d'ajustements que nous croyons la société québécoise capable d'en absorber.

Nos gouvernements seraient confrontés à d'énormes difficultés pour contrôler la dette et éviter de hausser les taxes et les impôts. L'équilibre des priorités entre les besoins des aînés et ceux de leurs descendants s'en trouverait bouleversé, une certaine définition des obligations familiales aussi.

Figure 11

Pyramides des âges de la population du Québec,
2001-2026 et 2001-2051, scénario A de référence



Sources : Institut de la statistique du Québec.

Toutefois, attention. Projection n'égal pas destinée.

Alors que tous les experts prévoyaient la poursuite ininterrompue du déclin des naissances que le Québec connaît depuis 30 ans, la réalité récente les a surpris. En 2006, on a constaté une augmentation importante de près de 8 % du nombre des naissances, qui s'est poursuivie en 2007 avec un autre gain de 2 %.

L'effet conjugué de la hausse du nombre de naissances et de la diminution du nombre de décès porte le taux d'accroissement naturel à 3,7 pour mille en 2006, son plus haut niveau en 10 ans. Les améliorations en santé, le Régime québécois d'assurance parentale, le soutien fiscal accru aux familles sont autant de mesures récentes du gouvernement du Parti libéral du Québec qui ont contribué à ce renversement de tendance, que l'on sait néanmoins fragile.

C'est la démonstration qu'il est possible d'agir pour aider ceux qui le souhaitent à prolonger leur vie professionnelle, pour encourager les familles à avoir autant d'enfants qu'elles le souhaitent, et pour mettre tous les Québécois au travail.

Honnêtement, il est illusoire de penser que le Québec renouera avec les conditions démographiques du baby-boom. Selon certains démographes, il faudrait pour cela multiplier la natalité par deux ou l'immigration par neuf.

Mais une transition abrupte peut être adoucie, une population en déclin devenir une population stable, des travailleurs un peu moins nombreux devenir beaucoup plus productifs et innovateurs. C'est la volonté populaire qui a émergé des consultations du Forum des générations que le gouvernement a organisé en 2004, et que les consultations menées en 2007 par notre groupe de travail ont confirmé. Dans ce scénario, des ajustements dans nos rapports sociaux et nos choix politiques sont encore possibles, et ils sont à notre portée.

C'est à la réalisation de ce scénario que les propositions décrites dans ce chapitre sont consacrées.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a déjà agi pour faire face au défi démographique.

Il s'est d'abord attaqué au contrôle de la dette. Peu importe les scénarios, les pressions démographiques à venir ne permettront pas au Québec de maintenir les services et de répondre aux besoins des citoyens de demain s'il ne se dégage pas une marge de manœuvre budgétaire en réduisant le poids de sa dette publique. Nous avons surtout agi pour réduire cette dette au cours des 20 années à venir.

Le poids de la dette a été réduit sous le premier mandat libéral, passant de 46 % du PIB en 2003 à 43 % en 2007. Il fléchira à 25 % en 2026, grâce au Fonds des générations, dans lequel le gouvernement versera plus d'un demi-milliard de dollars chaque année.

Pour favoriser le prolongement de la vie active, le gouvernement du Parti libéral du Québec a aussi modifié le fonctionnement des régimes de retraite du secteur privé, afin de rendre la retraite progressive ou la poursuite du travail à temps plein plus attrayante que la retraite anticipée pour les travailleurs de 60 à 65 ans qui le désirent.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec s'est aussi résolument attaqué à l'amélioration des conditions de vie des aînés d'aujourd'hui, augmentant les ressources pour l'hébergement, l'aide à domicile et le soutien aux aidants naturels. En cinq ans, le gouvernement du Parti libéral du Québec a doublé le soutien apporté aux aînés, uniquement pour ce qui est des mesures fiscales. Il a augmenté de 50 % le crédit d'impôt pour personnes âgées, et permis le fractionnement des revenus de retraite des couples d'aînés.

Enfin, en consolidant le réseau de garderies à tarif réduit, en adoptant le programme soutien aux enfants, en mettant sur pied le régime d'assurance-parentale le plus généreux en Amérique du Nord et en permettant aux travailleurs de s'absenter du travail pour des raisons familiales, le gouvernement du Parti libéral du Québec a créé de meilleures conditions pour permettre aux citoyens de s'acquitter de leurs obligations familiales.

MISER SUR LES EFFORTS DE TOUS CEUX QUI SONT DISPONIBLES

Si l'on veut surmonter le défi démographique, sur quels leviers peut-on agir? Comment peut-on s'y prendre?

D'abord, et à court terme, il nous faut miser sur toute la population active présentement disponible. Voilà ce que signifie mettre « **toutes les épaules à la roue** ». La plus susceptible de contribuer à brève échéance est la main-d'œuvre que nous avons déjà, mais qui approche de l'âge de la retraite.

Ensuite, à moyen terme, il faut amener ceux qui pourraient se joindre en plus grand nombre à la force de travail à le faire, en les dotant des bons outils et en accordant toute la valeur aux compétences qu'ils ont déjà.

Plus encore, et c'est le sujet du prochain chapitre, la productivité de nos travailleurs devra s'accroître, seul moyen de s'assurer que les travailleurs qui devront financer les services de demain soient plus riches, faute d'être plus nombreux.

Notre proposition pour un effet à court terme : aider ceux qui le souhaitent à prendre leur retraite plus tard

1. Modifier les lois et la fiscalité de manière à inciter les travailleurs intéressés à prolonger leur vie active, à temps plein ou à temps partiel, au-delà de l'âge normal de la retraite.

L'âge moyen de la retraite au Québec est de 60 ans, alors que l'espérance de vie en bonne santé se situe aux environs de 80 ans. Les préretraités d'aujourd'hui sont en meilleure santé et le seront de plus en plus longtemps. Plusieurs d'entre eux aiment leur travail, sont encore capables de le faire très bien, et aimeraient continuer à le faire, que ce soit à temps partiel ou à temps plein.

Jusqu'à tout récemment toutefois, plusieurs d'entre eux, parvenus à l'âge d'accéder à une retraite anticipée, se font rapidement convaincre que le jeu n'en vaut pas la chandelle :

- la valeur des prestations de retraite d'un travailleur type sera plus élevée s'il choisit une retraite anticipée à 60 ans que s'il continue à travailler à temps partiel jusqu'à 63 ans;
- et ses revenus de travail, pour ces trois années de travail à temps partiel, n'ajouteront en dollars nets que 15 % du salaire horaire qu'il touchait avant l'âge prévu de sa retraite.

Cette situation, jugée souhaitable il y a 15 ou 20 ans alors que le chômage des jeunes était élevé, est devenue absurde dans le contexte d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi le gouvernement du Parti libéral du Québec a récemment modifié le fonctionnement des régimes de retraite du secteur privé, ce qui concerne quelque 580 000 travailleurs. La majorité de ces régimes sont conçus pour rendre avantageux le choix d'une retraite anticipée à partir de 60 ans, voire 55 ans.

Un portrait de ces régimes montre qu'entre 55 et 60 ans, la proportion moyenne d'individus à la retraite augmente rapidement, passant de 14 % à 65 %. Celle-ci augmente ensuite à 83 % à 63 ans.

Les changements apportés visent donc à rendre la poursuite du travail à temps plein ou du travail à temps partiel plus avantageuse que la retraite anticipée chez les travailleurs de 55 à 65 ans. Les nouvelles modalités permettront le versement d'une rente de retraite et d'un revenu de travail simultanément à l'accumulation de service dans un régime de retraite.

Ainsi, pendant sa retraite progressive, un travailleur représentatif obtiendrait un revenu net à 60 ans de 35 239 \$ en travaillant seulement trois jours par semaine, comparativement à 37 002 \$ s'il travaillait à temps plein, et 30 417 \$ s'il prenait une retraite complète. De plus, ses revenus de retraite seront plus importants s'il poursuit sa carrière au-delà de 60 ans.

Selon les estimations du ministère des finances, ces nouvelles mesures inciteraient 4 travailleurs sur 10 âgés de 55 à 65 ans à prolonger leur vie active d'une année. Pour concrétiser ses mesures, il est impératif d'inviter le gouvernement fédéral à emboîter le pas à cette initiative québécoise.

Notre proposition vise à aller plus loin, en étendant des dispositions similaires aux employés de la fonction publique et parapublique québécoise d'une part, et en mettant au point des dispositions similaires, non pas pour décourager la retraite hâtive chez les 55-60 ans, mais pour encourager la retraite tardive chez les 60-70 ans.

Pareille réforme sera utile à la croissance économique, augmentera les revenus de retraite de milliers de gens lorsqu'ils choisiront de la prendre, et évitera que des gens qui disposent d'un véritable trésor de connaissances quittent leur employeur avant d'avoir transmis cette richesse aux jeunes travailleurs qui les remplaceront.

Au-delà des jeunes retraités, il se trouve un grand nombre de catégories de gens en âge de travailler qui ne parviennent pas à donner la pleine mesure de leur contribution à notre enrichissement collectif.

La main-d'œuvre immigrante est souvent privée des moyens de contribuer à la hauteur de son talent, faute de mécanismes efficaces pour reconnaître la valeur des diplômes et des compétences qu'elle détient.

Certains de nos concitoyens sont privés de la formation nécessaire aux exigences des employeurs d'aujourd'hui, mais peuvent encore l'obtenir si des politiques adéquates sont au rendez-vous.

La population autochtone est dans une situation démographique inverse, puisqu'elle connaît pour sa part un véritable baby-boom. Or, elle est présentement sous-employée, et pourrait l'être encore plus dans l'avenir si l'on investit pas dès maintenant dans une formation de qualité pour la jeune génération.

Nos propositions pour un effet à moyen terme : une contribution accrue de certains groupes sous-employés

- 2. Accélérer la reconnaissance des compétences et des diplômes des travailleurs immigrants.**
- 3. Simplifier la reconnaissance des acquis des assistés sociaux aptes au travail, en confiant aux partenaires régionaux du marché du travail la responsabilité de décider de la durée souhaitable de la formation d'appoint.**
- 4. Faciliter la requalification et la mobilité des travailleurs touchés par des licenciements massifs.**
- 5. Soutenir l'entrepreneuriat et la formation pour les autochtones.**

Une proportion importante de la main-d'œuvre immigrante dispose de qualifications et de compétences très élevées. Hélas, beaucoup de ces travailleurs immigrants ont énormément de mal à faire reconnaître les compétences et les diplômes acquis ailleurs dans le monde, et doivent pendant longtemps occuper des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Ce gaspillage de talent est d'autant plus déplorable qu'il se manifeste surtout dans les domaines où le Québec souffre des pénuries les plus graves de main-d'œuvre qualifiée, la médecine étant l'exemple le mieux connu.

Il importe de mettre les établissements de formation et les ordres professionnels dans le coup, et de les inviter à participer à des missions de recrutement et de prospection de main-d'œuvre à l'étranger. Pour un jeune diplômé marocain, apprendre que son diplôme ne lui permettra pas de travailler comme inhalothérapeute au Québec à moins de compléter 10 mois de formation d'appoint et de réussir un examen est une chose. Constaté au bout de cinq ans de séjour au Québec que les portes de cette profession lui sont encore fermées en est une autre, et c'est inacceptable. Les règles du jeu doivent être claires et équitables, et connues des candidats à l'immigration avant même leur arrivée en sol québécois.

Il en va de même pour ceux qui tentent de retourner sur le marché du travail après une absence prolongée. S'ils n'ont pas toujours les diplômes que les employeurs d'aujourd'hui exigent, ils ont souvent accumulé au cours de leur vie adulte des expériences et des compétences qui peuvent être reconnues à leur juste valeur, et qui réduiraient d'autant la durée des périodes de formation qu'ils devront compléter avant de dénicher un meilleur emploi. Le système de reconnaissance de ces acquis se doit d'être simplifié, et les décisions qui l'entourent doivent appartenir aux employeurs et à tous les partenaires du marché du travail, pas seulement aux autorités scolaires.

Aussi tragiques soient-elles, les fermetures d'entreprises qui ne sont plus rentables dans les communautés où elles représentent un employeur dominant sont une réalité de la vie économique. En de telles circonstances, la pire chose à faire pour un gouvernement est d'entretenir l'illusion qu'aucun ajustement n'est nécessaire, que « l'usine rouvrira bientôt » quitte à ce qu'elle soit maintenue en vie artificiellement.

Dans pareil cas, ce n'est pas aux employeurs qu'il faut venir en aide, mais aux ex-employés. Ils ont besoin des outils qui leur permettront de renouer avec l'emploi, même si cet emploi se trouve dans un autre secteur d'activité. À court terme, il convient d'ajuster le soutien au revenu qui leur est offert pour leur permettre de compléter des épisodes de formation de plus longue durée.

Enfin, les communautés autochtones du Québec sont un contrepoint aux tendances démographiques du reste de la société québécoise. La natalité élevée que ces communautés connaissent donnera au cours des prochaines décennies des milliers de jeunes par année, disponibles pour le marché du travail. C'est précisément ce dont le Québec a besoin, en particulier pour tirer profit des énormes richesses de son territoire au-delà de ses grands centres urbains. Il n'en tient qu'à nous de faire que ces milliers de travailleurs soient bien qualifiés, qu'ils aient le goût et les moyens d'innover et d'entreprendre. Des investissements importants s'imposent pour y parvenir, à la fois pour s'attaquer aux problèmes immédiats de pauvreté et de logement, mais surtout pour offrir une éducation digne de la nation québécoise.

Ainsi, en misant sur une contribution encore plus grande de nos concitoyens qui sont déjà en âge de travailler, nous pourrions atténuer les effets des départs à la retraite. C'est un objectif à notre portée. Le taux d'emploi chez ces différents groupes de travailleurs (travailleurs sous-scolarisés, 55-68 ans, autochtones, travailleurs des communautés aux prises avec des licenciements massifs) est généralement inférieur à celui de nos voisins. Même avec des gains modestes, une augmentation du taux d'emploi chez ces groupes se traduirait par des milliers, voire des dizaines de milliers de travailleurs supplémentaires disponibles, de quoi éviter en bonne partie les pénuries de main-d'œuvre appréhendées.

CONTRECARRER LA DIMINUTION DE LA POPULATION ACTIVE AU QUÉBEC

À plus long terme cependant, il faut user de tous les moyens raisonnables pour accroître la population active de demain, en gardant notre main-d'œuvre au Québec, en misant sur l'immigration et en encourageant la natalité.

Cela ne saurait se faire en multipliant les interdits, les mots d'ordre ou les vœux pieux. Le retournement de situation démographique récent de certains pays européens démontre bien qu'il est possible que chaque personne qui quitte les rangs de la population active pour la retraite soit remplacée. C'est l'ambition que nourrissent les militants du Parti libéral du Québec que nous avons consulté.

Pour le peuple québécois, cet objectif est un double impératif, économique et identitaire. Un rétrécissement accéléré de la population active n'est pas compatible avec la croissance économique soutenue qui sous-tend nos choix de société; et le déclin prématuré de la population totale n'est pas compatible avec le maintien du poids démographique qui sous-tend notre influence sur le destin de la fédération canadienne.

Nous pensons que le Québec de demain peut être plus attrayant pour les nouveaux arrivants, pour de nouveaux investissements, et mieux adapté aux besoins contemporains des familles. Nous pensons qu'il est encore possible d'accroître le prestige et la maîtrise de la langue commune, la valeur attachée à l'épargne et à l'apprentissage, et l'optimisme des jeunes générations. C'est ainsi que nos politiques auront leurs effets sur la prospérité, la vitalité démographique et le fait français au Québec.

Pour relever ce grand défi, le Québec a besoin d'un plan : un plan intégré, résolument axé sur la croissance de la population active et de son « employabilité » et sa productivité optimale. Il nous faut un plan ancré sur des mesures stables, claires et prévisibles, et capable d'intégrer toutes les dimensions d'une politique de la population : le soutien à la famille, à la natalité, l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de main-d'œuvre, l'attraction, la rétention et l'intégration des immigrants, les conditions de vie des aînés et l'évolution de la situation du français.

Nos consultations et notre réflexion confirment qu'il faut un contremaître pour réaliser ce plan et y conférer l'essentiel leadership politique. Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la suggestion de l'éditorialiste André Pratte en ce sens. Nous proposons donc la création d'un ministère de la population, et la nomination d'un ministre ou d'une ministre de la population. Plusieurs programmes, politiques et agences pourraient ainsi être intégrées en un tout cohérent et une direction unifiée. Le titulaire de ce ministère serait responsable d'expliquer les finalités du plan et d'en assurer la mise en œuvre.

Nos propositions pour un effet à long terme : contrecarrer la diminution de la population active au Québec

- 6. Doter le Québec d'un plan intégré de soutien à la croissance de la population active, lequel devra prendre en compte notamment les impératifs liés au soutien à la famille et à la natalité, aux besoins de main-d'œuvre, à l'évolution de la situation du français, aux niveaux d'immigration et à l'intégration en emploi des nouveaux arrivants.**
- 7. Confier l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan à un nouveau ministre de la population.**

2

Faire encore mieux

Avoir un meilleur niveau de vie que ses parents, et avoir confiance que ce sera la même chose pour ses enfants, voilà la définition même du progrès. C'est ce qu'ont connu les Québécois qui sont entrés sur le marché du travail dans les années 50 et 60; un véritable cercle vertueux où le gouvernement avait les moyens de se montrer généreux envers les démunis et d'améliorer la qualité des services publics sans priver les contribuables d'une augmentation continue de leurs revenus.

Alimentée au départ par des gains de productivité importants, cette machine à créer de la richesse s'est enrayée à partir de la fin des années 70, avec les résultats que l'on sait: stagnation des revenus disponibles de la classe moyenne, pertes d'emplois, une dette publique incontrôlable, sans parler des tensions sociales et d'une chute de la natalité.

Même en l'absence du défi démographique qui nous attend, le Québec aurait tout intérêt à consolider pour l'avenir une croissance économique forte et soutenue. Sachant que nous disposerons de moins de travailleurs, ce n'est plus seulement souhaitable, cela devient essentiel. Pour y parvenir, il nous faudra miser sur l'innovation et l'éducation, et faire des gains importants de productivité.

Et il y a beaucoup à faire : le niveau des investissements par travailleur se situe à seulement 63 % de la moyenne des pays de l'OCDE. Pour accélérer le rythme, tous les acteurs de la société québécoise doivent faire leur part.

En réduisant les impôts et la taille de l'État, le gouvernement du Parti libéral du Québec a commencé à agir ces dernières années, mais il doit maintenant passer aux prochaines étapes. Des obstacles à la productivité et la compétitivité des entreprises petites et grandes doivent disparaître, et le secteur public lui-même, qui compte pour près de la moitié de notre économie, se doit d'y contribuer.

Plus que tout, il faut investir dans la mise en valeur intelligente de notre actif le plus précieux, celui que l'on retrouve entre les deux oreilles de chacun de nos concitoyens.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a agi.

Il a baissé les impôts

- Depuis l'année 2003, le fardeau fiscal des particuliers au Québec a été réduit de 3,1 milliards de dollars. L'écart entre le fardeau fiscal des particuliers résidant au Québec et celui propre aux autres provinces a été réduit de plus de la moitié.
- La taxe sur le capital disparaîtra d'ici 2011.

Il a exercé une gestion rigoureuse des finances publiques et réduit la taille de l'État

- Il a économisé un milliard de dollars par année et réduit le nombre de fonctionnaires.
- L'agence de crédit Moody's a reconnu le mérite de cette stratégie en portant la cote de crédit du Québec à son niveau le plus élevé depuis 1975.

Les résultats sont là

- Il n'y a jamais eu autant de Québécois au travail, en chiffres absolus comme en proportion de la population, et le taux de chômage est à son plus bas niveau jamais atteint en plus de 30 ans.

LEVER LES OBSTACLES À LA COMPÉTITIVITÉ

Les Québécois sont des bâtisseurs, des créateurs, des développeurs, des « patentoux ». Il se fait beaucoup de recherches et d'innovations au Québec. Quand on jette un coup d'œil aux licences, aux publications scientifiques, au ratio de chercheurs, aux sommes investies dans l'équipement de pointe, on constate que le Québec se tire très bien d'affaires. Par contre, quand vient le temps de transformer les bonnes idées en véritables produits sur le marché, quand il s'agit non seulement de commercialiser des innovations mais de bâtir de solides entreprises autour de ces innovations, le Québec fait moins bien que ses voisins.

Les Québécois sont des entrepreneurs. Le taux de création d'entreprises au Québec compte parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Par contre, la proportion de ces jeunes entreprises qui survivent et finissent par devenir des moyennes entreprises est inférieure à celle de nos voisins.

Les Québécois connaissent la valeur de l'éducation et son importance. L'enseignement qu'ils reçoivent au cours des dix premières années de scolarité se classe parmi les meilleures formations de l'OCDE, comme les enquêtes internationales le confirment année après année. La durée moyenne de scolarisation et l'accès aux études universitaires ont également fait des bonds prodigieux au cours des dernières décennies. Par contre, quand il s'agit de sortir du système scolaire avec une formation conforme aux besoins des employeurs, et de le faire sans détours et dans les délais prévus, notre performance est moins reluisante.

De l'éducation à la qualification, de l'innovation à la commercialisation, de la création au développement des entreprises, un parcours semé d'embûches ralentit notre élan. Plusieurs de ces obstacles peuvent et doivent être levés. C'est ce à quoi s'arrêtent nos propositions.

Nos propositions pour lever les obstacles à la productivité

- 8. Accélérer la concrétisation de guichets uniques et de transactions en ligne pour les services aux entreprises.**
- 9. Harmoniser les seuils, les définitions et les calendriers pour les entreprises qui doivent faire des remises aux autorités fiscales fédérales et provinciales, et abolir :**
 - a) les amendes et pénalités imposées aux entreprises qui omettent de remplir un formulaire lorsqu'elles n'ont rien de nouveau à déclarer;**
 - b) les dispositions qui limitent à quatre employés la main-d'œuvre des marchés d'alimentation à certains moments de la semaine.**
- 10. Garantir aux promoteurs, au début du processus, que les décisions nécessaires aux approbations et permis d'exploitation seront prises à l'intérieur d'un échéancier précis.**
- 11. Créer un inspectorat unique pour mettre fin à la duplication des activités d'inspection du gouvernement.**
- 12. Encourager le gouvernement du Parti libéral du Québec à maintenir le cap et à conclure des ententes de libre-échange et de mobilité de la main-d'œuvre avec nos partenaires canadiens et européens, et explorer le potentiel de nouvelles initiatives, notamment avec des partenaires latino-américains.**
- 13. Ajuster la fiscalité de manière à réduire le taux implicite d'imposition auquel doit faire face une famille dont les deux parents travaillent et dont le revenu familial varie entre 25 000 \$ et 40 000 \$, de telle sorte que la ponction des gouvernements sur le dernier dollar gagné par ces parents ne les décourage pas d'accepter une promotion ou de faire des heures supplémentaires.**

L'interface entre le gouvernement et les entreprises suppose des coûts importants pour ces dernières. On pense tout de suite au coût de la fiscalité, mais ça ne s'arrête pas là. Moins évident mais tout aussi onéreux est le coût de l'incertitude, ainsi que celui de la conformité aux exigences administratives et réglementaires du gouvernement. Les quatre premières propositions ci-dessus s'y attaquent.

En matière de services en ligne, le gouvernement libéral a fait des progrès importants en mettant sur pied entre autres le service Projet-9, le guichet unique des transporteurs et les déclarations d'impôt en ligne. Toutefois, des progrès restent à faire pour diminuer la « facture temps » qui accable les gestionnaires, en particulier ceux des plus petites entreprises. Des progrès rapides nous paraissent possibles si l'on mise sur quatre priorités. Il s'agirait de mettre au point un questionnaire interactif en ligne permettant aux entrepreneurs de connaître et d'acquitter plus facilement les formalités liées aux situations suivantes :

- a) Le départ ou l'absence d'un employé, qu'il s'agisse d'une mise à pied, d'un congé de maladie ou d'un congé parental;
- b) Le départ d'un associé ou un changement de propriétaire;
- c) Les formalités liées à l'exportation et au dédouanement des marchandises;
- d) Les formalités entourant le démarrage et l'opération d'une entreprise dirigée par des travailleurs autonomes.

Les formalités liées aux lois fiscales comptent parmi les plus lourdes auxquelles les PME font face, suivies de l'obligation de remplir plusieurs formulaires. C'est pourquoi nous proposons de garantir aux entreprises une définition uniforme de la mesure de la masse salariale, et de travailler de concert avec les autorités fédérales de manière à ce que les remises et autres obligations soient prévues pour les mêmes dates et fréquences tant pour l'impôt du Québec que celui du Canada.

Nous proposons également d'abolir deux dispositions dont l'utilité nous semble douteuse et les effets négatifs disproportionnés : les amendes pour qui ne remplit pas un formulaire dont le contenu serait identique à sa version précédente, et les dispositions qui empêchent les commerçants en alimentation de bien servir leur clientèle lorsqu'ils sont ouverts, notamment celle qui limite le nombre d'employés à quatre à certaines heures du week-end.

Il y a les formalités qui empiètent quotidiennement sur le temps des entrepreneurs, et il y a de ces épisodes qui leur donnent des cheveux blancs. Cela survient souvent au moment de soumettre au gouvernement un projet d'investissement pour approbation, qu'il s'agisse de certificats et de conditions rattachés à la sécurité, à l'environnement, aux conditions de travail, à la santé publique et à d'autres objectifs des plus louables.

La majorité des ces règles du jeu sont nécessaires et légitimes. Le problème se situe souvent dans le comportement de l'arbitre, qui a parfois tendance à retarder indûment les décisions qui lui incombent. Il ne s'agit pas de garantir aux promoteurs une décision favorable en toutes circonstances, mais bien de garantir que la décision leur parviendra dans des délais prévisibles et raisonnables. Bien des investisseurs renonceront à un projet s'ils craignent d'être pris en otages par la lourdeur bureaucratique. Le Québec ne peut se permettre de gaspiller pareilles opportunités.

Qui dit règlements suppose un gouvernement qui consacre des ressources à les faire respecter. Concrètement, cela signifie surveillance et inspections. Au Québec, ces activités devraient être plus efficaces.

Au milieu de la forêt se trouve une pourvoirie qui offre des chalets munis d'un puits et d'une génératrice. Ces installations sont à 100 kilomètres de la ville la plus proche. C'est de là que partira lundi matin l'inspecteur du service de la faune, mardi matin celui du ministère de l'Environnement, mercredi celui de la Régie du bâtiment, et ainsi de suite.

Plus souvent qu'autrement, l'entrepreneur se devra lui aussi d'être sur les lieux. Loin d'être caricatural, ce scénario se reproduit avec quelques variantes à travers tout le tissu économique québécois.

Nous devons faire mieux et autrement. C'est pourquoi nous proposons de revoir l'étendue de l'autorité et de la formation des inspecteurs du gouvernement québécois afin de créer une interface cohérente et efficace. Cela permettra non seulement à un seul inspecteur de se porter garant de la conformité aux lois et règlements d'une même entreprise, mais permettra à cet inspectorat unique de prioriser son action sur les secteurs à risques et les entreprises délinquantes.

Au cours des 20 dernières années, le libre-échange avec les États-Unis a fort bien servi le Québec. C'est cependant un secret de polichinelle que la remontée du dollar canadien et l'émergence de nouveaux concurrents mondiaux ont fait du marché américain un débouché moins naturel que jadis pour nos entreprises exportatrices. Plus que jamais, le temps est venu d'élargir nos horizons, en concluant des ententes qui favorisent la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

Le premier ministre s'est personnellement engagé à conclure, dans les semaines qui viennent, des ententes pour lever les barrières qui subsistent encore, tant avec nos partenaires ontariens qu'au sein du Conseil de la Fédération. Au cours des prochains mois s'amorceront également des négociations avec nos partenaires européens. Nous croyons qu'il faut miser sur cet élan pour explorer des ententes avec des pays latino-américains, et nous souhaitons que le gouvernement fédéral appuie ces initiatives.

Enfin, de nombreuses entreprises souhaiteraient une contribution accrue de leurs meilleurs travailleurs, et souhaiteraient leur offrir plus d'heures et plus de responsabilités. Plusieurs de ces travailleurs seraient volontaires pour accroître leur effort de travail, mais une fiscalité pénalisante a tôt fait de les décourager.

Il faut comprendre que l'impôt sur le revenu des particuliers est progressif au Québec, mais que c'est également vrai des nombreux crédits d'impôt, allocations et transferts que les gouvernements versent aux travailleurs à revenus plus modestes. Ces transferts sont généralement généreux dans le cas des revenus les plus faibles, mais le deviennent rapidement beaucoup moins à mesure que les revenus augmentent, généralement dans les mêmes fourchettes de revenu où l'impôt commence à devenir lourd.

Le résultat est que certaines catégories de travailleurs dont le salaire augmente de 300 dollars par mois verront leur revenu net s'apprécier de seulement 100 dollars. À ce compte, qui voudrait faire des heures supplémentaires?

À la suite des réformes fiscales des dernières années, la situation s'est considérablement améliorée, mais les familles formées de deux parents au travail dont le revenu se situe entre 25 000 et 40 000 dollars continuent de faire face à une ponction fiscale trop lourde sur le dernier dollar gagné. Notre proposition d'ajuster la fiscalité vise à récompenser l'effort et à rétablir l'équité. En agissant seul, le gouvernement du Québec peut faire une partie du chemin, mais il s'agit ici d'un problème pour lequel une solution durable commande une étroite collaboration fédérale-provinciale.

ENCOURAGER L'ÉPARGNE ET L'ÉDUCATION

Notre fiscalité se doit également d'encourager l'épargne et l'éducation, fondements d'une productivité accrue dans l'avenir. Tous les jeunes parents veulent avoir les moyens de permettre à leurs enfants d'étudier aussi longtemps que nécessaire. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, un outil a été mis au point afin d'encourager les familles à mettre l'épargne à contribution. Il s'agit des régimes enregistrés d'épargne-études, auxquels les deux paliers de gouvernement accordent un traitement fiscal des plus favorables. Ils permettent d'investir à l'abri de l'impôt dans un fonds servant à financer des études postsecondaires.

Jusqu'à maintenant toutefois, ce sont surtout des familles à revenus plus élevés, disposant d'une plus grande capacité d'épargne, qui s'en sont prévalus. Le succès de ces régimes repose sur la capacité des parents de commencer à y investir tôt et d'y contribuer chaque année. La réalité de bien des jeunes familles de la classe moyenne les prive souvent de cette opportunité. C'est pourquoi nous proposons que le gouvernement y verse une « mise de fonds » à la naissance ou à l'adoption d'un enfant. Profitant d'un bon départ, nous croyons que cela encouragera de nombreux parents et leurs proches à continuer d'y souscrire par la suite.

Notre proposition pour reconnaître la valeur de l'éducation et de l'épargne

14. Verser une somme forfaitaire substantielle dans le régime d'épargne-études d'un ménage lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

VALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Jusqu'à l'âge de 15 ans, les jeunes Québécois réussissent bien malgré le fait qu'on leur demande de s'attaquer à un contenu exigeant, comme en font foi les excellents résultats des élèves de cet âge aux épreuves internationales. C'est par la suite que les choses se gâtent. Un élève sur cinq, compte tenu de ses intérêts et de ses aptitudes, poursuivra un parcours qui le mènera à l'obtention du diplôme d'études secondaires, puis d'un diplôme d'études collégiales, puis d'une formation universitaire terminale avant d'occuper une profession bien rémunérée. Et il le fera en accumulant peu ou pas de retard et d'échecs. Par contre, le parcours de quatre élèves sur cinq est caractérisé par d'importants retards et changements d'orientation dans le meilleur des cas, sinon d'échecs et d'abandons dans les pires.

Des proportions importantes de jeunes Québécois quittent donc le système scolaire sans avoir obtenu le diplôme qui les prépare à un emploi bien défini. Ainsi, le décrochage scolaire se limite à 6 % après 8 ans de scolarité (2^e secondaire), mais il grimpe ensuite à 13 % après 9 ans, et à 24 % après 10 ans (2 fois plus chez les garçons que chez les filles). Parmi les diplômés qui fréquenteront ensuite le cégep, 43 % sortiront sans diplôme au secteur technique. En tout et partout, 30 % des étudiants du niveau collégial changeront de programme en cours de route.

Séquence actuelle des diplômes au Québec

	École maternelle et primaire	École secondaire 1 ^{er} cycle	École secondaire 2 ^e cycle	Cégep (Pré- universitaire)	Cégep (Technique)	Baccalauréat
Durée	Sept ans (5 à 12 ans)	Deux ans (13 et 14 ans)	Trois ans (15 à 17 ans)	Deux ans (18 et 19 ans)	Trois ans (de 18 à 20 ans)	Trois ans (de 20 à 22 ans)
Nature	Éducation de base	Éducation de base	Formation générale pour + de 95%	Formation générale	Centaines de diplômes terminaux	Centaines de diplômes terminaux
Fréquentation	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Optionnelle	Optionnelle	Optionnelle
Diversification	Homogène	Parcours spéciaux pour handicapés	Parcours professionnels possibles	Valeur différentiée des diplômes	Charge de travail variée mais durée identique	Charge de travail et critères d'admission variés
Réussite	±95% complètent en 7 ans	±95% complètent en 2 ans	±75% complètent en 3 ans	55% obtiendront un baccalauréat	62% obtiendront leur diplôme	67% obtiendront leur diplôme

Plus encore, des dizaines de milliers d'emplois rémunérateurs exigent des qualifications que l'on peut obtenir en complétant un diplôme d'études professionnelles, à la fois moins long pour le jeune et moins coûteux pour le contribuable. Mais les jeunes Québécois boudent cette option. Les trois quarts de ceux qui l'obtiennent le font après l'âge de 20 ans, la moitié d'entre eux après un long et infructueux séjour au niveau collégial.

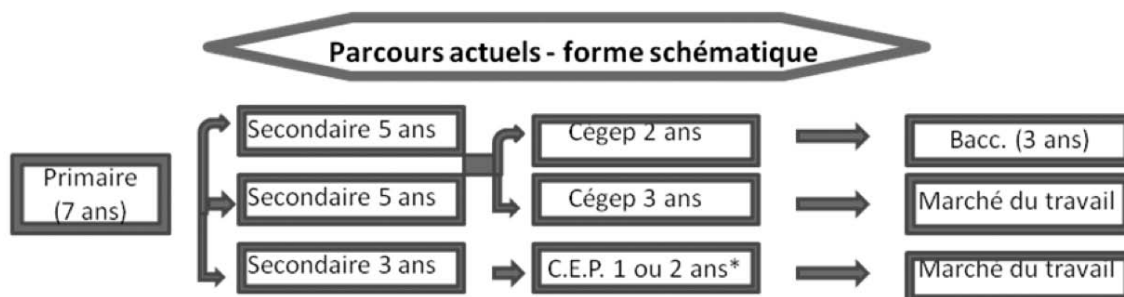
Bref, notre système souffre de graves problèmes d'aiguillage, qui alimentent le découragement et le décrochage, augmentent les coûts et retardent la formation des ménages. C'est ce moule que notre proposition vise à casser, afin d'introduire plus de souplesse, de concurrence et de cohérence dans le système d'éducation postsecondaire. En faisant voir aux jeunes la perspective de parcours de formation de durée variable dès l'obtention de leur diplôme de 3^e secondaire, nous sommes persuadés de pouvoir revaloriser la formation professionnelle, pour laquelle les employeurs se disputent les diplômés, et ainsi offrir à chaque jeune de sortir du système avec une formation qui le prépare non pas à étudier encore, mais à débiter une carrière.

Le diplôme que nous prévoyons décerner en 3^e secondaire ne sera pas la fin du parcours scolaire pour quiconque, mais bien le début du dernier droit. La fréquentation scolaire demeurera obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Son obtention enverra à chaque jeune un double signal: d'abord qu'il a complété avec succès l'ensemble des apprentissages fondamentaux, et ensuite que le temps est venu de choisir le parcours qui convient à la place qu'il souhaite occuper sur le marché du travail.

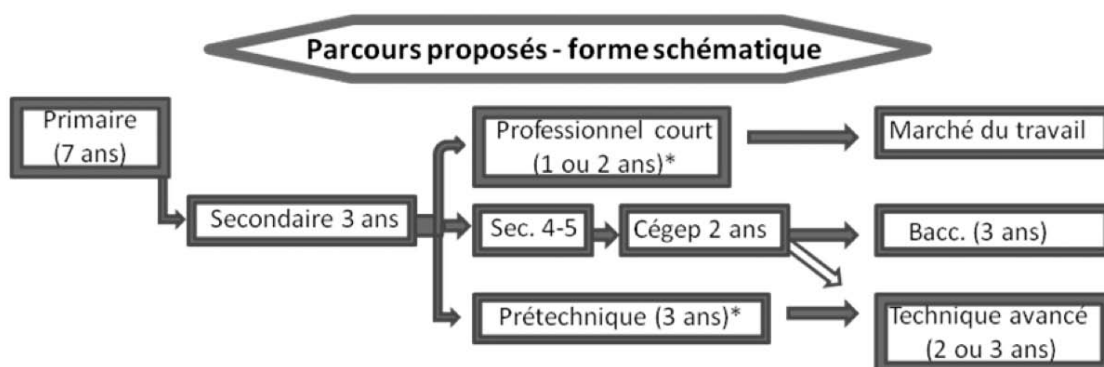
Certaines de ces formations seront offertes dans les établissements collégiaux, d'autres dans les actuels centres de formation professionnelle, et cela, dans un contexte où la concurrence sera maximisée et les étudiants pourront choisir, et où il sera facile de poursuivre sa formation sans entraves après l'obtention d'un premier diplôme plus tôt.

Nos propositions pour améliorer la formation professionnelle

- 15. Accorder aux jeunes un premier diplôme après 10 ans de scolarité, puis ouvrir à tous ceux qui ne souhaitent pas aller à l'université des parcours de formation professionnelle de durée variable, offerts en concurrence tant par des employeurs que des établissements secondaires, collégiaux ou privés.**
- 16. Confier un rôle déterminant aux acteurs économiques d'une région dans les décisions entourant la durée, le contenu et les effectifs de ces parcours de formation, tant pour les jeunes que pour les adultes**
- 17. Verser aux employeurs un crédit d'impôt – lorsque l'entreprise met au point un programme de formation certifié et transférable pour ses travailleurs – d'un montant équivalent au coût pour le trésor public d'une formation semblable offerte en milieu scolaire.**



* Seuls 2% des jeunes de 16 ans s'y inscrivent en réalité, la clientèle étant largement formée d'adultes et de rattracheurs.



*Selon la disponibilité des ressources dans une région donnée, la concurrence devrait être favorisée entre les Centres de formation professionnelle, les écoles secondaires, les établissements privés et les cégeps pour ce qui est d'offrir ces diplômes.

Notre proposition vise à tenir compte du fait que bien des formations techniques sont très exigeantes en matière de charge de travail, forçant tantôt les employeurs à exiger un baccalauréat s'ils pensent que trois ans de cégep sont insuffisants, ou encore forçant les étudiants à compléter en trois ans ce qui devrait en prendre quatre, augmentant ainsi les taux d'échec et d'abandon. À l'inverse, la formation nécessaire pour bien d'autres métiers pourrait être complétée à l'âge de 16 ou 17 ans, mais seuls 2 % à 5 % des jeunes empruntent cette voie, la majorité optant pour un parcours collégial infructueux avant de s'inscrire dans un parcours professionnel de niveau secondaire en tant qu'étudiant adulte.

AMENER LE GOUVERNEMENT À DONNER L'EXEMPLE

Si le gouvernement doit s'efforcer d'aider et d'inciter les entreprises à devenir toujours plus productives et concurrentielles, il doit aussi se prescrire le même remède. L'exercice de modernisation entrepris ces dernières années a permis d'apporter des améliorations notables. Des économies récurrentes de l'ordre de un milliard de dollars ont pu être dégagées grâce à plusieurs dizaines d'initiatives dans tous les ministères, des économies que le gouvernement a pu réinvestir en santé et en éducation, et pour soulager le fardeau fiscal.

Il faut toutefois aller encore plus loin afin de gagner plus de souplesse et d'efficacité. Plusieurs des activités du gouvernement sont gérées comme des monopoles, avec tout ce que cela comporte de rigidité et d'insensibilité à l'évolution des besoins de la clientèle. Le recours accru à la concurrence nous permettra d'innover et d'en avoir plus pour notre argent.

Il faut également agir énergiquement pour contrer l'inévitable sédimentation des programmes gouvernementaux. On connaît la chanson. Chaque mandat gouvernemental connaît ses crises, ses nouveaux défis et ses besoins urgents. Chaque gouvernement finit par y répondre, généralement par le biais d'un nouveau programme gouvernemental. Et le gouvernement suivant répond aux crises subséquentes et met sur place un programme additionnel, aux finalités et au fonctionnement différents.

Le gouvernement qui suit fait de même, et comme les programmes gouvernementaux se superposent sans jamais se remplacer, on se retrouve au bout de quelques décennies avec une panoplie de programmes. Certains sont caducs, ont des effets contraires aux finalités des autres et exigent leur propre structure administrative et grille de critères. L'effet net est une administration difficile à gérer pour le gouvernement et difficile à comprendre pour les citoyens et les entreprises. Un instrument baptisé « clause crépusculaire » vise à faire en sorte qu'un programme ne soit pas renouvelé lorsqu'il n'est plus pertinent.

Nos propositions pour améliorer le fonctionnement de l'appareil gouvernemental

18. Favoriser l'instauration de mécanismes de concurrence dans la prestation de certains services publics ainsi que dans les fonctions de soutien aux activités des ministères.

19. Systématiser le recours aux clauses crépusculaires pour tout nouveau programme, et élaborer un échéancier pour soumettre progressivement tous les programmes existants au test de pertinence et d'efficacité qui caractérise les clauses crépusculaires.

Nos propositions en matière de réaménagement de la formation postsecondaire constituent une illustration marquante d'une plus grande concurrence dans la prestation de services, en dépit du fait qu'il s'agit pour l'essentiel de services publics gratuits ou très largement subventionnés.

Parmi les autres services directs aux citoyens qui se prêtent bien à la concurrence, on retrouve au premier chef la formation continue des employés du secteur public et de la clientèle d'Emploi-Québec, et les services de francisation des immigrants.

Le gouvernement du Québec consacre également des ressources considérables à l'acquisition des services de soutien nécessaires à la réalisation de ses missions essentielles et de ses obligations légales. Dans trop de cas, il le fait « à l'interne » en faisant appel à ses propres employés. Or, placer certaines entreprises privées en concurrence pour offrir ce même service en sous-traitance permettrait dans bien des cas de diminuer les coûts et d'augmenter la rapidité du service. Les activités de recouvrement des créances, de gestion des dossiers de la sécurité du revenu, d'entreposage et d'archivage ainsi que de gestion documentaire sont autant d'activités qui se prêteraient bien à la sous-traitance.

Quant aux clauses crépusculaires, leur succès repose en grande partie sur la transparence et la rigueur des règles du jeu. Lorsqu'un programme est mis sur pied ou reconduit, il doit être assorti non seulement d'une date de renouvellement, mais de conditions précises essentielles à son renouvellement à une date ultérieure. Ces conditions doivent prendre la forme :

- a) d'un test de pertinence au vu de l'évolution des circonstances qui lui ont donné naissance;
- b) d'un ensemble d'indicateurs de résultats mesurables pour témoigner de son efficacité;
- c) de critères de performance budgétaire, afin de démontrer que nul autre organisme extérieur au gouvernement ne parviendrait à obtenir des résultats équivalents à un coût inférieur.

3

L'occupation dynamique de tout notre territoire

Le contexte de la mondialisation semble être favorable à l'urbanisation. La part grandissante des services dans l'économie, le rôle moteur des pôles d'innovation, l'avantage que constitue de vastes bassins de main-d'œuvre sont autant de raisons qui expliquent que, ici comme ailleurs, les zones métropolitaines accumulent le capital humain alors que les zones rurales et les régions plus éloignées peinent à conserver et renouveler le leur.

Tout comme pour la démographie cependant, une tendance n'est pas une prophétie. Il est possible d'agir pour atténuer les effets de cette tendance et même de retourner la situation. Au Parti libéral du Québec, nous croyons même qu'il est essentiel d'agir, et que les mieux placés pour savoir comment s'y prendre sont les résidents des régions concernées.

Le Québec dans son ensemble a beaucoup à gagner de la vitalité des communautés sur tout son territoire. Sur le strict plan identitaire, les frontières de l'imaginaire québécois ne n'arrêtent pas à la vallée du Saint-Laurent. La Gaspésie est le site des tous premiers épisodes de notre histoire collective. Le Saguenay, le Témiscamingue et l'Abitibi sont au cœur des incroyables aventures qui ont marqué le peuplement et le développement de ces territoires. La Côte-Nord et le Nord Québécois sont les endroits où le génie québécois s'est affirmé de la façon la plus spectaculaire qui soit.

Sur le plan économique, notre vaste territoire contient de grandes richesses, que seule une occupation dynamique au sein de communautés viables peut mettre en valeur. Si les régions ont besoin de Montréal, si la campagne a besoin de la ville, on oublie trop souvent que l'inverse est tout aussi vrai.

Il importe donc d'assurer aux communautés de tout le territoire les outils qui leur permettront de prendre en mains leur développement. Il ne s'agit pas d'interdire aux gens de quitter leur village ou leur région, mais de leur donner de meilleures raisons d'y rester... ou d'y revenir. Il ne s'agit pas de maintenir des entreprises centenaires sur le respirateur artificiel, mais de créer les conditions propices à la naissance de nouveaux employeurs.

Il ne s'agit pas d'abolir les distances, mais d'investir dans tout ce qui est susceptible d'en neutraliser les effets. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les propositions décrites à ce chapitre. Nous voulons agir pour assurer la vitalité démographique de toutes les régions, et les doter des infrastructures, tant physiques qu'intellectuelles, qui leur font souvent défaut.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a agi

Il a d'abord redonné une part de responsabilités en matière de planification du développement régional aux élus locaux en mettant sur pied les conférences régionales des élus puis en concluant un nouveau pacte fiscal avec les municipalités.

Il a pris en charge l'entretien et la mise à niveau des ponts et des viaducs, et conclu des pactes ruraux pour donner de l'oxygène à des centaines de localités.

Il a investi dans le renforcement des Centres collégiaux de transfert technologique, un élément central pour soutenir la productivité et l'innovation en région.

Il a relancé le développement hydroélectrique, avec des investissements de 31 milliards de dollars d'ici 2015, et stimulé le développement de l'énergie éolienne.

Enfin, il a investi près de 2 milliards de dollars dans les plans d'action pour soutenir les efforts d'ajustement des secteurs forestiers et manufacturiers.

Les résultats de ces actions décisives sont probants et font mentir les prophètes de malheur qui affirment qu'il n'y pas d'espoir pour quiconque habite en région. L'emploi est en hausse dans la très grande majorité des régions. Dans les régions-ressources, de nouveaux créneaux d'excellence se développent, l'accessibilité aux services de santé s'est améliorée et l'exode des jeunes a ralenti et s'est même renversé à plusieurs endroits.

UNE GRANDE CORVÉE POUR LES INFRASTRUCTURES LOCALES

Après des décennies de déficit d'entretien, l'actuel gouvernement du Parti libéral du Québec a annoncé ces derniers mois des investissements sans précédent de plus de 30 milliards de dollars pour mettre à niveau nos infrastructures, nos routes, nos transports collectifs, nos écoles et nos hôpitaux. Ce geste de prévoyance bénéficiera à toutes les régions du Québec, tant par les emplois qu'il permet de créer que pour la sécurité accrue qu'il donne aux citoyens.

Or, en dépit des programmes réguliers prévus à ces fins, il reste un important rattrapage à faire en ce qui concerne les infrastructures de responsabilité locale. Nous disposons désormais des moyens nécessaires pour mettre les infrastructures existantes à niveau, mais pas pour combler des manques qui sont parfois flagrants. Les besoins varient selon l'endroit où l'on se situe : dans les centres urbains, les priorités sont souvent de s'attaquer aux problèmes de la pollution et de la congestion, alors qu'ailleurs, c'est du côté des infrastructures de communication modernes et de la qualité de l'eau que se placent les priorités.

À une époque où autant de gens possèdent un téléphone cellulaire, il est difficile d'expliquer que tant de Québécois ne puissent s'y fier dans leurs déplacements. À une époque où une connexion Internet haute vitesse est un ingrédient essentiel pour démarrer la plupart des entreprises, comment est-ce possible qu'un ménage sur trois n'y ait pas encore accès?

Dans les milieux urbains, la qualité de vie est minée par la pollution atmosphérique, et la productivité par les problèmes de congestion sur les voies rapides. Là aussi, des investissements s'imposent.

Notre proposition pour compléter la modernisation de nos infrastructures

20. Doter un fonds qui permettra de financer, sur une période de quatre ans, les priorités locales et régionales en matière d'amélioration des infrastructures de transport, d'eau, de communications modernes et de protection de l'environnement. Les objectifs d'un tel programme sont :

- a) de faire passer la couverture de téléphonie cellulaire sur les principaux axes routiers du Québec de 58 % à 90% du kilométrage en cause;**
- b) d'augmenter la proportion des Québécois qui ont accès à Internet haute vitesse de 65% à 90%;**
- c) que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux soient conformes aux nouvelles normes dans l'ensemble des localités;**
- d) d'accélérer le rythme des efforts de décontamination des sols et le développement des transports en commun dans les milieux urbains.**

Il convient d'inviter le gouvernement fédéral à faire sa part d'efforts. Les programmes améliorés financés par ce fonds temporaire devraient être assortis de conditions favorisant l'environnement et l'efficacité énergétique, et axés sur les priorités propres à chaque milieu.

COMBLER LES DÉFICITS DANS L'ACCÈS À L'EXPERTISE ET À LA FORMATION

L'un des freins au développement des communautés aux prises avec les effets de l'éloignement et avec de graves difficultés économiques est le manque de capital humain stratégique. Pour qui habite les grands centres urbains, il est facile trouver de la formation pour n'importe quel métier, et cela, à distance raisonnable de son lieu de résidence. Il va de soi que la municipalité n'aura pas de mal à dénicher des experts comptables, des techniciens d'usine d'eau potable et des commissaires industriels. Les entreprises non plus n'auront pas trop de mal à recruter des experts capables de les soutenir dans un projet d'innovation ou de transfert technologique.

Cependant, là où la densité de population est plus faible, rien de tout cela ne peut être tenu pour acquis.

Nous sommes toutefois persuadés que l'on peut agir pour combler ce déficit, pour autant que l'on fasse preuve de souplesse et que l'on mise sur la rapidité et la mobilité.

Notre proposition pour l'accès à l'expertise essentielle au développement

21. Mettre sur pied des équipes multidisciplinaires volantes conçues pour répondre à des besoins ponctuels dans les domaines de la formation professionnelle, du transfert technologique et des services municipaux.

ASSURER LA VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE DES RÉGIONS

Plus que tout autre facteur, la migration des jeunes à l'extérieur de la région ou de la communauté où ils sont nés vient miner de courageux efforts pour assurer le développement économique et maintenir les services publics. Bien entendu, il existera toujours des professions pour lesquelles les jeunes de ces régions sont doués et qui les amèneront forcément à pratiquer dans les grands centres urbains, parfois même ailleurs qu'au Québec. Cependant, nous croyons qu'il est possible d'agir pour conserver une masse critique de capital humain hautement qualifié dans les régions, et permettre aux jeunes ménages de prendre goût à la qualité de vie de ces régions pour ensuite s'y établir. Là où trop de jeunes sont partis, ne l'oublions pas, les aînés ont fini par quitter à leur tour.

S'il est vrai que seul l'entrepreneuriat local est une solution durable à l'absence relative de bonnes occasions d'emploi dans bien des régions, il est difficile d'inverser les tendances sans compter sur un noyau de bons emplois et de formations au sein de chacune de ces communautés. Il faut offrir des outils qui convainquent les jeunes d'étudier dans leur région et leur permettent de côtoyer d'autres jeunes venus de l'extérieur de la région. Plus encore, il faut inciter les jeunes travailleurs ainsi formés à s'établir en région après leur formation, peu importe d'où ils viennent.

Nos propositions pour assurer la vitalité démographique des régions

- 22. Délocaliser vers les régions des activités de soutien qui n'ont pas besoin d'être réalisées dans la région de la Capitale-Nationale, et déménager vers les centres régionaux le siège social et la main-d'œuvre d'agences dont la mission est liée de près aux particularités des régions (exemple : Forestier en chef, régime d'assurance-parentale, Services-Québec).**
- 23. Consentir aux entreprises de serriculture un tarif préférentiel pour l'achat d'électricité.**
- 24. Bonifier les mesures fiscales destinées à attirer et retenir de jeunes ménages en région. La valeur cumulative maximale de ce soutien fiscal passerait ainsi à 15 000 \$, et sa durée serait allongée de 3 à 5 ans.**
- 25. Élaborer un soutien financier à la formation et à la mobilité destiné aux travailleurs précaires des centres urbains afin de les aider à occuper un métier et à s'établir en région.**
- 26. Réduire de moitié les frais de scolarité universitaires exigés des étudiants étrangers qui s'inscrivent aux campus de l'Université du Québec à Rouyn-Noranda, Chicoutimi et Rimouski.**
- 27. Créer des Centres d'études supérieures associés au réseau de l'Université du Québec en Gaspésie et sur la Côte-Nord.**

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a déjà agi pour confier à des établissements en région certaines des activités de la fonction publique. Le Forestier en chef et son équipe ont leurs bureaux à Roberval, alors qu'un centre de services à la clientèle de Services Québec a été établi à Caplan en Gaspésie. Il faut poursuivre dans cette voie au cours des prochaines années.

Or, une fonction publique plus polyvalente et mobile, et plus présente dans les régions, n'est pas compatible, dans le contexte d'aujourd'hui, avec la règle qui permet à un employé de la fonction publique de refuser une nouvelle affectation à plus de 50 kilomètres de son lieu de résidence. À une époque où les citoyens que notre fonction publique dessert vivent toutes les permutations possibles d'horaires, de réaffectations et de contraintes logistiques, cette règle n'a plus sa place et doit disparaître.

Pour créer les emplois et les opportunités qui inciteront les gens à demeurer en région, chaque région devra établir ses créneaux d'excellence et appuyer son développement, qu'on parle de tourisme, de transformation des matières premières ou d'énergie renouvelable. Nous croyons toutefois que presque toutes les régions-ressources et les milieux ruraux peuvent compter sur un secteur agricole performant, lequel bénéficie de beaucoup d'expertise et de perspectives de croissance intéressantes.

À une époque où les consommateurs d'ici et d'ailleurs sont de plus en plus soucieux de l'impact environnemental de leurs choix, la substitution des légumes importés des antipodes par des produits du Québec cultivés en serre a plus de poids que jamais. Le Québec dispose d'une énergie verte, renouvelable, qui ne produit pas de gaz à effet de serre. C'est pourquoi nous proposons que Hydro-Québec vende aux entreprises de serriculture de l'énergie hydroélectrique au tarif préférentiel consenti aux grands consommateurs.

Depuis quelques années, le gouvernement libéral accorde aux jeunes diplômés un crédit d'impôt dont la valeur peut atteindre 3 000 \$ par année, avec un plafond cumulatif de 8 000 \$ sur trois ans. À ce jour, plus de 32 000 nouveaux diplômés en ont bénéficié.

Afin de mettre toutes les chances de notre côté pour que ces jeunes s'établissent durablement en région, nous proposons de prolonger à cinq ans sa durée, portant ainsi la valeur cumulative de ce soutien fiscal à un maximum possible de 15 000 \$. Ce sont les six régions-ressources, de même que cinq autres territoires¹ qui seront visés par cette mesure.

Un autre bassin négligé de jeune main-d'œuvre existe également chez ceux qui ont grandi en ville. De nombreux jeunes travailleurs qui doivent composer avec des emplois précaires et des loyers élevés seraient sans doute intéressés par le genre de métiers qui, dans certaines localités en région, sont en situation de pénurie. Il nous faudra pour cela mettre à la disposition de ces travailleurs l'information, la formation d'appoint et les autres outils qui leur permettront de saisir cette opportunité.

Enfin, la présence d'établissements d'enseignement supérieur en région constitue non seulement une masse critique de travailleurs hautement qualifiés et de futurs jeunes ménages, mais est également un outil essentiel pour faciliter le transfert technologique et retenir en région les jeunes diplômés. C'est pourquoi nous proposons la création de Centres d'études supérieures affiliés au réseau de l'Université du Québec pour la Gaspésie et la Côte-Nord. Il s'agit d'un modèle qui a bien servi l'Abitibi-Témiscamingue, qui compte un tel Centre à Val-d'Or.

C'est également la raison pour laquelle nous proposons une diminution des frais de scolarité pour les étudiants étrangers qui complètent leurs études dans les campus existants de l'Université du Québec en région, car la plupart sont aux prises avec une diminution de clientèle.

1. En vertu des paramètres actuels, il s'agit des régions de Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay/Lac-St-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, de la municipalité de La Tuque, de même que des MRC d'Antoine-Labellé, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Mékinac et de Pontiac.

MODERNISER LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

La Loi sur la protection du territoire agricole a vu le jour il y a plus de 30 ans, à une époque où l'on craignait à juste titre qu'un étalement urbain incontrôlable fasse disparaître des terres au potentiel agricole jugé irremplaçable.

Force est de constater que la Commission de protection du territoire n'est plus en phase avec la réalité contemporaine, autant dans la portée de sa mission, l'étendue de son autorité que dans son fonctionnement. Certaines municipalités se sont vu interdire l'utilisation de parcelles minuscules, même pour y bâtir un stationnement incitatif en bordure d'une gare de train de banlieue, ajoutant inutilement quelque 500 voitures de plus sur un réseau autoroutier encombré.

Ailleurs, il devient impossible de faire dézoner des terres inutilisées, de productivité marginale ou utilisées strictement pour l'épandage du lisier de porc, même dans le cas où l'on projette d'utiliser ces terres pour la production d'énergie renouvelable, l'agriculture non traditionnelle ou pour des fins environnementales.

Notre proposition pour moderniser la Loi sur la protection du territoire agricole

28. Assujettir la Loi sur la protection du territoire agricole à la Loi sur le développement durable et revoir le fonctionnement de la Commission afin de favoriser le développement local d'activités liées au développement économique, à la qualité de l'environnement ou à l'agriculture non traditionnelle.

Les critères actuels sont beaucoup trop restrictifs et déphasés par rapport au nouveau portrait du secteur agro-alimentaire québécois. Ils ne tiennent pas compte du rétrécissement du territoire cultivé au cours des dernières décennies, ni des objectifs de protection des écosystèmes que le gouvernement poursuit depuis plusieurs années. Le processus se doit d'être simplifié et les délais raccourcis, de manière à permettre le dézonage de terres sous-utilisées, surtout lorsqu'elles sont promises à d'autres utilisations agricoles ou nécessaires à des fins environnementales.

Nous sommes d'avis que les milieux locaux sont bien placés pour proposer de tels arbitrages, et c'est pourquoi nous proposons d'amener formellement la Commission à tenir compte des opinions du milieu municipal dans ses décisions.

Conclusion

Pendant que certains s'inquiètent de la proportion des Québécois qui parleront le français dans 30 ans, le Parti libéral du Québec se préoccupe du nombre de Québécois qui resteront dans 30 ans pour le parler.

Pendant que certains agitent la baguette magique et promettent ce qui ne pourra jamais être réalisé, le Parti libéral du Québec s'en tient à des solutions concrètes et précises.

Pendant que certains ont l'œil sur l'actualité des derniers jours, le Parti libéral porte son regard sur les défis de la prochaine génération.

Le Parti libéral du Québec est allé entendre ses militants, des citoyens et des élus locaux, dans 20 localités différentes d'un bout à l'autre du Québec.

Depuis longtemps, l'affirmation de notre originalité est à juste titre au cœur de notre vie politique. Mais cette affirmation perd son sens si elle ne repose pas sur la vitalité démographique et économique, ainsi que sur l'occupation dynamique de tout notre territoire.

Nous ne prétendons pas pouvoir éliminer le défi démographique. Toutefois, en misant sur la contribution de chacun, sur de meilleures façons de faire et sur la capacité des Québécois de ne jamais baisser les bras, nous pouvons l'apprivoiser.

Les prochaines générations de travailleurs seront peut-être moins nombreuses, mais avec une meilleure formation, moins d'obstacles et un gouvernement plus efficace, elles seront plus productives et plus prospères.

Les petites communautés et les régions-ressources n'auront peut-être pas accès à toute la palette des services et des opportunités de la grande ville, mais elles auront les outils nécessaires pour partager la même modernité, respecter les mêmes normes et convaincre les jeunes à en poursuivre le développement.

C'est notre vision du Québec de demain : un Québec qui se distingue par sa matière grise, pas seulement par ses cheveux gris. Les propositions que nous avons décrites, c'est la manière d'y parvenir.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Composition du Groupe de travail sur le développement durable

PRÉSIDENTE

Madame Manon Laporte

Manon Laporte est présidente-directrice générale d'Enviro-Accès depuis sa création en 1993. Enviro-Accès est un organisme privé à but non lucratif qui favorise l'émergence et assure un soutien aux entreprises et aux projets innovateurs pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et au développement durable.

Elle est également membre de Technologies du Développement Durable du Canada (TDDC). TDDC est une fondation à but non lucratif qui finance et appuie le développement et la démonstration de technologies propres visant à trouver des solutions aux problèmes de changements climatiques, de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Manon Laporte est biochimiste de formation et détient une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de l'Université de Sherbrooke. Elle a développé au cours des dernières années un vaste réseau de collaborateurs et une expertise professionnelle orientée vers le développement, le financement, la commercialisation de nouvelles technologies environnementales et la réalisation de projets d'éco-efficacité industrielle.

MEMBRES

Me Jean-Guy Légaré

Avocat en pratique privée de Québec
Président régional de la région de Québec
Membre de l'exécutif du PLQ et de la Commission politique du PLQ

Monsieur Richard Bélisle

Président de Bélisle Relations Publiques (BRP)
Candidat libéral dans Prévost à l'élection générale de 2007
Ancien attaché politique du député libéral Paul-André Forget

Madame Josée Lacourcière

Directrice des affaires gouvernementales Newalta Corporation

RÉDACTEUR-COORDONNATEUR

Monsieur André Maheux

durable@plq.org

Table des matières

DEVENIR UN CHEF DE FILE MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction	3
FAIRE DU QUÉBEC UNE DES SOCIÉTÉS LES PLUS AVANCÉES AU MONDE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
1. ACCROÎTRE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
FAIRE DU QUÉBEC UN LEADER MONDIAL DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	5
• Favoriser l'émergence des micro-producteurs d'énergie renouvelable	5
• Encourager la production et l'utilisation de biocarburants	6
• Mettre le cap de manière décisive sur l'exportation d'énergie renouvelable	7
• Préparer la mise en place de l'économie de l'hydrogène	7
SOUTENIR VIGOUREUSEMENT L'INNOVATION	8
• Mettre en œuvre un plan d'action pour les secteurs prioritaires	8
• Stimuler une meilleure exploitation responsable de nos richesses naturelles	9
• Faciliter la commercialisation, le démarrage et l'investissement de départ dans les entreprises technologiques	10
• Établir des réseaux d'information et des mécanismes de transfert	10
PARTICIPER ACTIVEMENT AU MARCHÉ DU CARBONE	11
2. CONFIER AU GOUVERNEMENT UN RÔLE MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
L'eau du Québec aux Québécois	13
Proposer un plan intégré de transport axé sur le développement durable	15
Un État à l'avant-garde du développement durable	16
Utiliser le renouvellement des infrastructures comme levier	17
Instaurer une fiscalité verte incitative	18
Assumer un rôle de leader auprès du public	18

3. ASSURER LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS	19
Faciliter la contribution de tous à une meilleure gestion des matières résiduelles.....	19
Stimuler la consommation et le commerce responsables: une signature carbone	20
Proposer de nouvelles pratiques pour une meilleure qualité de vie dans l'aménagement du territoire et le milieu de vie.....	21
Conclusion.....	23
Récolter les fruits du développement durable.....	23

Introduction

FAIRE DU QUÉBEC UNE DES SOCIÉTÉS LES PLUS AVANCÉES AU MONDE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLQ a résolument engagé le Québec sur la voie du développement durable: la relance du développement de l'hydro-électricité, la Stratégie gouvernementale de développement durable, le plan de lutte aux gaz à effet de serre (GES), le Fonds des générations, etc. Le Parti entend poursuivre sur cette voie en proposant le développement durable comme orientation majeure dans le prochain programme.

Le PLQ a fait le choix du développement durable parce qu'il permet d'intégrer de nouvelles façons de faire, de développer de nouveaux marchés et de s'assurer de transmettre aux générations futures les mêmes possibilités de développement et opportunités de qualité de vie. C'est également un fait qu'au niveau mondial, les plus fortes tendances convergent de plus en plus vers le développement durable. Les grandes entreprises en tiennent désormais compte, il y a explosion des technologies vertes et de l'innovation, apparition de nouveaux marchés prometteurs, démocratisation des préoccupations environnementales. Le développement durable est devenu aujourd'hui un enjeu politique incontournable partout dans le monde.

Le groupe de réflexion du PLQ propose donc d'accélérer la démarche du Québec dans le sens du développement durable, afin de lui permettre d'exploiter à son avantage les tendances mondiales émergentes de ce début du XXI^e siècle. Il s'agit là de donner au Québec, grâce au développement durable, une nouvelle force économique et une influence accrue dans le monde.

D'entrée de jeu, notre première recommandation propose l'objectif suivant pour le Québec:

D'ici cinq ans, avoir instauré les politiques qui permettront au Québec d'achever le virage du développement durable, cela au sein du gouvernement, des activités économiques et de la population.

Créer notre richesse sur de nouvelles bases et de nouveaux atouts

La population du Québec est certainement bien au fait des défis qui se manifestent en ce début de XXI^e siècle. Les Québécoises et les Québécois sont prêts à aller plus loin en matière d'environnement, et ce, pour contribuer à améliorer leur qualité de vie. Le groupe de travail du PLQ envisage la lutte contre les changements climatiques et le développement durable comme d'importantes possibilités économiques. La clé de l'avenir est donc d'appliquer des politiques qui permettront de renforcer simultanément le désir des individus et des entreprises, de réduire leur impact environnemental et leur capacité d'investir temps, argent et efforts dans les technologies, produits et processus nouveaux qui seront les plus efficaces à la fois pour la protection de l'environnement, les gains économiques et l'épanouissement social.

Mieux utiliser nos richesses

En appliquant les principes du développement durable, le Québec développera de nouvelles façons de faire, de produire et de consommer, qui protégeront efficacement l'environnement, stimuleront le dynamisme économique et répondront aux aspirations de la collectivité québécoise. La plupart des technologies et des procédés nécessaires pour y parvenir existent déjà ou existeront sous peu. Il faut donc imprimer la volonté politique et collective pour les appliquer, tout en y investissant les efforts et les ressources nécessaires. C'est ce que le Parti libéral du Québec entend proposer à la population avec le programme décrit dans le présent rapport.

Le programme proposé ici se définit essentiellement sur trois grands axes d'action, afin de permettre à l'ensemble de la société québécoise de souscrire et de participer à ce virage déterminant vers le développement durable :

- Premièrement, sur l'axe de l'économie, des actions ciblées sont proposées pour accroître l'impact économique du développement durable;
- Deuxièmement, sur l'axe du rôle de l'État et de l'action gouvernementale, il est proposé de confier au gouvernement le rôle de moteur du développement durable, notamment d'asseoir le contrôle étatique sur la gestion, l'usage et l'exploitation de l'eau au Québec;
- Troisièmement, sur l'axe de la société civile et de l'engagement des citoyens, une série de mesures concrètes et précises visent à assurer la mobilisation et la participation des citoyens au développement durable.

En proposant d'appliquer les orientations présentées dans ce rapport, le groupe de réflexion du PLQ envisage de faire du Québec une des sociétés les plus avancées au monde en matière de développement durable, pour le bénéfice de sa population actuelle et des générations futures.

1

Accroître l'impact économique du développement durable

FAIRE DU QUÉBEC UN LEADER MONDIAL DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies d'origine fossile (charbon, pétrole) sont les plus utilisées partout dans le monde, mais génèrent des émissions excessives de GES (gaz à effet de serre) et ne sont pas renouvelables.

Le Québec se distingue toutefois du fait que 95 % de l'électricité produite ici provient de l'énergie hydroélectrique, une énergie verte, renouvelable et un atout pour notre développement économique. Le Québec est un des plus importants producteurs d'hydroélectricité dans le monde avec près de 40 000 MW.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a rendu publique en 2006 sa stratégie énergétique qui établit des orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique. En particulier, cette stratégie repose d'abord sur une relance et une accélération du développement de l'hydroélectricité, mise sur le développement du potentiel existant d'énergie éolienne et vise l'efficacité énergétique. Le gouvernement prévoit lancer de grands projets hydroélectriques totalisant 4 500 MW d'ici 2010 et la réalisation de la stratégie énergétique implique des investissements s'élevant à 31 milliards de dollars sur 10 ans. Les propositions ci-dessous poursuivent l'effort amorcé avec cette stratégie et définissent des priorités qui pourraient venir la compléter.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables représente une voie d'avenir prometteuse, en raison notamment du contexte mondial de lutte aux gaz à effet de serre. Le Québec doit résolument s'inscrire dans cette voie.

- **Favoriser l'émergence des micro-producteurs d'énergie renouvelable**

Le Québec peut s'appuyer sur l'avantage qu'il a d'avoir développé l'énergie hydroélectrique tout en contribuant au développement du secteur en émergence des nouvelles énergies renouvelables. Il a fait la preuve qu'il pouvait donner un essor déterminant à tout un secteur économique basé sur la production et la distribution d'une énergie renouvelable, et qu'il pouvait acquérir le savoir-faire ainsi que la maîtrise des technologies nécessaires pour y parvenir.

S'appuyant sur la réussite du Québec en matière d'énergie hydro-électrique, nous proposons de favoriser le développement des micro-producteurs d'énergie verte et renouvelable comme l'éolien, le solaire, les biocarburants issus de la biomasse ou des matières résiduelles, la géothermie et l'hydroélectricité. Des entreprises, des collectivités, des regroupements d'entreprises ou d'organismes seront en mesure d'exploiter ce créneau dans toutes les régions du Québec dans la mesure où il est possible de vendre au réseau. Cette dernière condition est une des clés essentielles pour permettre le développement, tant pour le bénéfice des consommateurs que des producteurs de ce secteur d'activité en émergence.

Notre recommandation :

1. Favoriser le développement des micro-producteurs d'énergie renouvelable comme l'éolien, le solaire, les biocarburants issus de la biomasse ou des matières résiduelles, la géothermie et l'hydroélectricité, en s'appuyant sur le potentiel de chacune des régions du Québec et en leur assurant un débouché avec la possibilité de vendre au réseau d'Hydro-Québec.

Le développement de telles unités permettrait à la fois de répondre aux besoins des communautés locales et d'exploiter les ressources, souvent sous-utilisées, qui sont à leur disposition, c'est-à-dire le capital, l'expertise et la main-d'œuvre au niveau local et régional. Le développement d'unités de micro-production d'énergie renouvelable doit être une opportunité unique pour les collectivités et ressources locales de contribuer à leur propre développement tout en apportant une réponse adaptée aux besoins spécifiques de la région, par exemple pour le bénéfice d'exploitations agricoles. C'est également une occasion d'affaires et d'investissement pour les capitaux disponibles en région et une occasion de se faire valoir pour l'expertise et la main d'œuvre locales. Par ailleurs, il faut s'assurer de mieux encadrer la production d'énergie verte afin d'en maximiser l'impact au niveau local et régional.

Cette avenue peut s'appliquer de manière intensive dans les procédés de valorisation des matières résiduelles non recyclables, ce qui serait bénéfique pour l'ensemble de la société québécoise. Le secteur agricole peut bénéficier durablement de la valorisation des déchets organiques issus de l'exploitation agricole et de l'élevage, tels que le lisier de porc. Plusieurs procédés existent et ont été mis à l'épreuve, par exemple en Allemagne, aux Pays-Bas, en Corée du Sud et même au Québec. La généralisation de ces procédés dans le secteur agricole apporterait des bénéfices très appréciables tant aux agriculteurs qu'en matière de protection de l'environnement. Une telle démarche aurait aussi le potentiel de contribuer avantageusement à la relance du secteur agricole au Québec.

La valorisation des matières résiduelles par la production d'énergie renouvelable peut s'avérer également bénéfique pour l'ensemble des municipalités du Québec. Il y a en effet possibilité d'apporter une solution aux problèmes de saturation des sites d'enfouissement et de gestion terminale des matières résiduelles, tout en permettant aux municipalités de produire de l'énergie pour répondre aux besoins locaux.

- **Encourager la production et l'utilisation de biocarburants**

Nous proposons d'encourager la production et l'utilisation de biocarburants reliés à la valorisation de matières résiduelles comme l'éthanol cellulosique ou la méthanisation des résidus agricoles et municipaux. L'expansion de ce secteur d'activités permettrait au Québec de développer une expertise ainsi que des technologies s'appuyant sur les usages multiples des biocarburants ici et d'en exploiter le potentiel à l'exportation.

Notre recommandation :

2. Encourager la production et l'utilisation de biocarburants issus de la valorisation de la biomasse et des matières résiduelles d'origine industrielle, agricole ou urbaine.

Selon le U.S. Department of Energy (DOE), la production d'éthanol cellulosique à partir de matières résiduelles ligneuses (notamment générées par l'exploitation forestière) et de certaines variétés de plantes sauvages (telles que le panic raide) peut certainement se faire à un coût compétitif. En fait, l'éthanol cellulosique présente un potentiel énergétique nettement supérieur et produit moins de gaz à effet de serre que l'éthanol produit à partir du maïs.

En outre, l'industrie automobile s'apprête à produire des véhicules dits « flex-fuel » qui ont la capacité d'accepter plusieurs types de carburants et biocarburants, ouvrant ainsi des perspectives prometteuses pour le marché des biocarburants.

- **Mettre le cap de manière décisive sur l'exportation d'énergie renouvelable**

Afin de lutter efficacement contre les émissions de GES, nous croyons qu'il faut mettre le cap de manière décisive sur l'exportation d'énergie renouvelable sous toutes les formes possibles, incluant l'hydrogène. Les bénéfices en termes environnementaux pour le Québec et les pays importateurs peuvent être considérables, au moment où nos voisins d'Amérique du Nord tentent de substituer, dans le but d'abaisser leurs émissions de GES, leur production d'électricité à base d'hydrocarbure ou de charbon, grande émettrice de GES. En produisant de l'énergie verte en abondance, le Québec leur offre une possibilité d'y parvenir rapidement, car leurs options de remplacement sont plus souvent à moyen et à long terme et parfois même plus coûteuses.

Pour sa part, le Québec a tout à gagner sur le plan économique d'une part, et d'autre part sur le plan environnemental, en réduisant chez nos voisins des sources de pollution pouvant atteindre le Québec. C'est pourquoi un gouvernement libéral devrait encourager les producteurs québécois, Hydro-Québec en tête, à explorer et exploiter toutes les possibilités d'exportation des énergies renouvelables, c'est-à-dire pas uniquement par le biais des lignes de transport mais également sous la forme de biocarburants et d'hydrogène (qui sont aussi des formes de transport d'énergie).

Notre recommandation :

- **3. Mettre le cap de manière décisive sur l'exportation d'énergie renouvelable afin de maximiser les gains environnementaux et économiques de la production d'énergie renouvelable au Québec.**

- **Préparer la mise en place de l'économie de l'hydrogène**

Qu'est-ce que l'hydrogène ?

L'hydrogène est l'élément le plus abondant de l'Univers. Sous forme d'énergie, il permet au soleil de briller et de chauffer. L'hydrogène est un gaz très rare dans l'atmosphère terrestre. La source la plus commune d'hydrogène est l'eau qui est composé de cet élément et aussi d'oxygène. Un procédé de production de l'hydrogène est l'électrolyse de l'eau qui permet de séparer l'hydrogène de l'oxygène en utilisant l'électricité. La combustion de l'hydrogène avec l'oxygène produit de l'énergie et de l'eau, d'où son intérêt comme source d'énergie propre. L'hydrogène peut cependant s'avérer délicat à manipuler et de nombreux efforts de recherche, dont ceux au Québec, tentent d'en faciliter la manipulation et l'utilisation. Au Québec, heureux hasard, nous pouvons bénéficier d'une combinaison gagnante dans le domaine de l'hydrogène, car il y a de l'eau et de l'électricité propre en abondance.

Plusieurs initiatives, notamment aux États-Unis, permettent d'envisager à long terme une utilisation plus large de l'hydrogène à titre d'énergie renouvelable. L'intensité des efforts de recherche et de développement sur les piles à combustible est représentatif des efforts qui sont déployés pour rendre l'hydrogène économiquement viable, pratique et sécuritaire.

Selon l'Institut de recherche sur l'hydrogène de l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'hydrogène, un carburant en harmonie parfaite avec l'environnement, est appelé à devenir le vecteur énergétique par excellence. De plus, le Québec peut faire valoir l'avantage de produire l'hydrogène à partir d'énergies vertes telles que l'hydroélectricité, tout en offrant, sous forme d'hydrogène, de meilleures possibilités de transport d'énergie aux fins d'exportation (par transport routier, rail, maritime et fluvial, et même par avion).

Dans une perspective à long terme, le Québec devrait fournir les efforts nécessaires afin de favoriser l'émergence de l'économie de l'hydrogène en supportant de manière plus significative les travaux effectués par l'Institut de recherche sur l'hydrogène de l'UQTR et en encourageant l'utilisation de cette énergie propre pour les usages appropriés, aussi bien dans les secteurs industriels que dans les usages domestiques.

Notre recommandation :

4. Préparer la mise en place de l'économie de l'hydrogène en appuyant la recherche dans ce secteur ainsi que le développement du potentiel économique et commercial de l'hydrogène, notamment en supportant de manière plus significative l'Institut de recherche sur l'hydrogène de l'UQTR.

SOUTENIR VIGOUREUSEMENT L'INNOVATION

L'application de la notion de développement durable favorise l'innovation, qu'elle soit technologique, scientifique, sociale ou économique. L'adoption des principes du développement durable s'avère entre autres le plus souvent rentable pour les entreprises et représente ainsi un atout pour le Québec du point de vue économique.

L'innovation qui s'inspire des principes du développement durable est également un stimulant pour celui-ci. L'innovation dans ce domaine apporte en effet des gains de productivité, une plus grande efficacité énergétique ainsi qu'une meilleure protection de l'environnement. Et le fait se vérifie de plus en plus : l'intégration des principes du développement durable par les entreprises contribue aux objectifs de protection de l'environnement et s'avère rentable.

• Mettre en œuvre un plan d'action pour les secteurs prioritaires

Le soutien à l'innovation en matière de développement visera les secteurs prioritaires suivants :

- Les innovations reliées à l'eau, qu'elles soient technologiques, scientifiques, ou reliées à la gestion de l'eau;
- Les technologies de production et d'utilisation des énergies renouvelables dont l'hydrogène, la biomasse et la géothermie;
- Les innovations en matière de transport, notamment les applications du savoir-faire québécois en matière de technologie de l'électricité pour ainsi faire d'Hydro-Québec le leader mondial dans la conception et la production des piles électriques avancées;

- Les technologies de recyclage et de mise en valeur des matières résiduelles ;
- Les innovations qui génèrent des réductions à la source, donc plus éco-efficaces.

Notre recommandation :

5. En vue de stimuler et faciliter l'innovation reliée au développement durable, mettre en œuvre un plan d'action afin de soutenir l'innovation dans les secteurs prioritaires, en fonction des perspectives d'introduction sur le marché :

- **Court terme :**

Les innovations reliées à l'eau;

Les technologies de recyclage et de mise en valeur des matières résiduelles;

Les technologies reliées à la production et à l'utilisation des énergies renouvelables (éolien, biomasse, géothermie);

Les innovations reliées à l'éco-efficacité.

- **Moyen terme :**

Les innovations en matière de transport;

Les applications complémentaires du savoir-faire québécois en matière de technologie de l'électricité.

- **Long terme :**

Les technologies reliées à l'hydrogène;

Les piles électriques avancées;

Les piles à combustible;

Les technologies de fusion.

- **Stimuler une meilleure exploitation responsable de nos richesses naturelles**

L'innovation favorise une meilleure exploitation de nos richesses naturelles en facilitant notamment la deuxième et la troisième transformation. C'est un enjeu prioritaire pour les régions ressources qui demeurent économiquement vulnérables en raison d'une trop grande dépendance à une seule activité économique.

Le Québec possède une abondance de richesses naturelles : l'industrie des produits forestiers génère 20,5 milliards de dollars et plus de 92 702 emplois directs, alors que le secteur minier compte 200 exploitations minières, 900 entreprises et 50 000 travailleurs. Pour le Québec, la surexploitation des ressources naturelles représente à la fois une menace et un défi pour l'environnement et son développement économique.

Il s'agit d'une occasion pour faciliter l'innovation en vue de stimuler la deuxième et la troisième transformation, pour ainsi minimiser l'impact environnemental de l'exploitation des ressources naturelles et à la fois maximiser les retombées économiques de cette exploitation dans les régions ressources et le Québec. L'innovation représente donc un moteur de développement durable dont il faut favoriser l'éclosion et la diffusion.

Notre recommandation :

6. Stimuler une meilleure exploitation responsable de nos richesses naturelles en facilitant l'innovation pour favoriser la deuxième et la troisième transformation.

- **Faciliter la commercialisation, le démarrage et l'investissement de départ dans les entreprises technologiques**

Les gains et bénéfices attendus de l'innovation ne peuvent se réaliser si celle-ci n'est pas accessible et appliquée dans la société, les organisations et les entreprises ou par les individus. Pour permettre à l'innovation d'être adoptée rapidement et d'avoir une diffusion large, il faut mettre en place les outils et les services d'accompagnement visant le processus qui survient après la recherche et le développement (R&D), pour faciliter la commercialisation, le démarrage de nouvelles entreprises et l'investissement de départ.

Notre recommandation :

7. Faciliter la commercialisation, le démarrage et l'investissement de départ dans les entreprises technologiques par un soutien financier et technique suffisant.

Le soutien nécessaire pour y parvenir, tant sur le plan technique que financier, ne devrait pas provenir exclusivement gouvernemental mais bien de toutes les ressources disponibles des secteurs privés et publics intéressés, notamment le capital de risque et les institutions des réseaux publics. Par exemple, le gouvernement pourrait se servir des investissements prévus aux fins de renouvellement des infrastructures comme levier pour favoriser l'adoption d'innovations visant le développement durable. Il pourrait également stimuler la conception et la diffusion de telles innovations en valorisant l'éco-conception tant dans les appels d'offre que dans les partenariats public-privé (PPP).

- **Établir des réseaux d'information et des mécanismes de transfert**

Pour permettre au Québec de bénéficier pleinement de l'innovation, il faut pouvoir avoir accès à toutes les ressources qui génèrent l'innovation en matière de développement durable partout dans le monde. D'abord pour être au courant de ce qui se fait en matière d'innovation, mais surtout pour être en mesure d'effectuer le transfert de telles innovations au bénéfice de la société québécoise.

Notre recommandation :

8. Établir des mécanismes de transfert et des réseaux d'information sur l'innovation visant des objectifs de développement durable dans le monde, afin d'en faciliter l'adoption et la diffusion au Québec, ainsi que l'exportation de l'expertise québécoise, en créant une synergie de collaboration entre les différents partenaires privés et publics.

L'ensemble des secteurs économiques, le gouvernement, les institutions de recherche et d'enseignement devraient tous collaborer activement dans une démarche pour faciliter l'échange d'information et le soutien à l'innovation et au transfert technologique. Un bénéfice additionnel serait de pouvoir faciliter, en retour, la diffusion à l'international des innovations conçues et développées au Québec.

PARTICIPER ACTIVEMENT AU MARCHÉ DU CARBONE

Les mesures prises par le gouvernement du Parti libéral du Québec ont contribué de manière décisive à faire du Québec un leader dans les actions concernant les changements climatiques. Avec le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques adopté par le gouvernement, le Québec s'est donné les moyens de réduire ses émissions de GES sous le niveau de 1990. Les initiatives du Québec dans ce domaine sont reconnues, notamment par une coalition de groupes environnementaux qui, à la fin de 2007, a accordé la première note au Québec parmi les provinces et les États de l'est de l'Amérique du Nord.

Le Québec a donc pris les devants face aux changements climatiques et la mise en œuvre des actions et mesures proposées dans le présent rapport contribueront encore davantage à réaliser les objectifs du Québec en matière de réduction des GES. Particulièrement, il faut favoriser le développement du marché du carbone comme mécanisme de marché favorisant la réduction des GES par l'ensemble des acteurs économiques. Ceux-ci doivent être incités à participer activement à ce marché en émergence, et la venue à Montréal d'une bourse internationale du carbone aurait un impact considérable pour l'expansion du marché du carbone. Le Québec pourrait bénéficier grandement d'une telle démarche, tant sur le plan économique qu'environnemental.

Notre recommandation :

- 9. Poursuivre le travail nécessaire pour obtenir l'instauration d'une bourse internationale du carbone à Montréal et faciliter, par des incitatifs fiscaux ou autres, la participation active des entreprises, des organismes et des individus au développement du marché du carbone.**

2

Confier au gouvernement un rôle moteur du développement durable

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a pris d'importantes initiatives pour appliquer les principes du développement durable au Québec, notamment avec la Loi sur le développement durable, la stratégie de réduction des GES et l'adoption à la fin de 2007 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'action gouvernementale en faveur du développement durable peut avoir un impact important sur l'ensemble de la société, que ce soit par le biais des lois et règlements ou des mesures et pratiques adoptées au sein de l'appareil gouvernemental, mais aussi par l'allègement administratif et la simplification des procédures. Le gouvernement, en vertu du mandat que lui a confié la population, doit assumer un leadership déterminant pour faire valoir le développement durable et faciliter l'adoption de ses principes et de ses pratiques par l'ensemble de la population et des autres secteurs de la société québécoise.

L'EAU DU QUÉBEC AUX QUÉBÉCOIS

L'eau est une des plus grandes richesses du Québec. Avec plus de 4 500 rivières et un demi-million de lacs, le Québec possède plus de 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau. L'importance stratégique de cette richesse ira en s'accroissant, compte tenu des facteurs d'évolution climatique et démographique dans le monde.

Par conséquent, il nous apparaît d'une importance capitale que l'État québécois prenne les moyens pour assurer la mainmise des Québécois sur leur « or bleu », afin qu'ils demeurent les gardiens et les premiers bénéficiaires de son utilisation et de son exploitation.

Le Québec doit par ailleurs s'assurer que la qualité de l'eau des lacs et des rivières soit maintenue à un niveau élevé sur l'ensemble du territoire québécois. Il devrait en outre veiller à la protection des milieux humides à haute valeur écologique, développer une expertise québécoise unique dans la gestion et les technologies de l'eau.

C'est pourquoi nous proposons le dépôt et l'adoption d'une loi-cadre qui déclarerait le caractère national de l'eau et qui encadrerait toute action future sur le territoire québécois dans le domaine de l'eau, qu'elle soit de nature publique ou privée.

Par cette loi, cette ressource deviendrait la propriété collective des Québécois. L'État en deviendrait le fiduciaire et les retombées économiques de son exploitation reviendraient d'abord aux Québécois.

Cette loi-cadre a pour ambition de couvrir tout ce qui touche à l'eau et à ses usages, par exemple :

- L'affirmation de la propriété collective inaliénable de l'eau;
- L'encadrement des différents usages de l'eau en commençant par la commercialisation et la vente;
- L'institution de redevances sur l'eau, envisagées pour les usages commerciaux et industriels et dans le respect des compétences municipales;
- La protection de la nappe phréatique;
- Les normes de qualité de l'eau;
- La définition des responsabilités en matière d'eau;
- La mise en œuvre de mesures incitatives pour économiser l'eau;
- Les moyens de développer l'expertise québécoise reliée à l'eau;
- Le regroupement dans cette même loi d'autres lois (ou parties de lois) existantes.

Notre recommandation :

10. Afin d'assurer au Québec la mainmise de l'eau présente sur son territoire, proposer une loi-cadre sur l'eau s'appliquant aux lacs, cours d'eau et aux eaux souterraines, qui déclarera le caractère national et collectif de la propriété de l'eau, qui encadrera son utilisation, qui établira que l'État en devient le fiduciaire et que les retombées économiques de son exploitation reviennent d'abord aux Québécois.

Pour ce qui est de l'institution de redevances sur l'eau, les militants libéraux consultés sont arrivés à un consensus en faveur de l'application de cette mesure uniquement pour les usages commerciaux et industriels. Il faut noter que certaines municipalités ont déjà amorcé des actions en ce sens en facturant l'eau utilisée dans les industries, commerces et institutions (ICI). Il serait possible de mettre en place un système de redevances sur l'eau applicable partout au Québec et visant les ICI, tout en respectant les responsabilités déjà assumées par les municipalités.

Notre recommandation :

11. Implanter une redevance sur l'eau pour les industries, les commerces et les institutions qui utiliseront, exploiteront ou commercialiseront l'eau du Québec, afin qu'ils le fassent au coût et dans les limites fixées par l'État québécois, le tout dans le respect des responsabilités assumées par les municipalités.

Dans le cadre d'une loi, il faudrait également mettre en place des mesures facilitant la gestion de l'eau dans les municipalités et les bassins versants visés, dont certaines s'inspireraient d'initiatives déjà appliquées à certains endroits au Québec (récupération de l'eau de pluie, encadrement de l'arrosage des pelouses, etc.).

De plus, cette législation, combinée à d'autres mesures, devrait prévoir des moyens afin de favoriser le développement de l'expertise québécoise reliée à l'eau ainsi que l'exportation de cette expertise, et soutenir le développement et l'adoption des technologies de pointe applicables à la gestion, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Un autre volet important concernant l'eau est de définir les mesures et les actions visant la protection des milieux humides à haute valeur écologique. Ces mesures pour la protection des milieux humides devront pouvoir être appliquées facilement partout au Québec, tout en tenant compte de spécificités ou besoins propres aux localités et régions où elles seront mises en œuvre.

Notre recommandation :

12. Définir les mesures et les actions visant la protection des milieux humides à haute valeur écologique et mettre en œuvre une politique claire et facilement applicable partout au Québec.

PROPOSER UN PLAN INTÉGRÉ DE TRANSPORT AXÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transport est un secteur stratégique pour l'économie. Il est en même temps celui qui génère une importante partie des gaz à effet de serre. Le gouvernement du Parti libéral du Québec a pris plusieurs initiatives pour appliquer les principes de développement durable dans le secteur des transports, notamment en instaurant la première politique québécoise du transport collectif. Il est donc proposé d'intensifier les efforts en ce sens et d'envisager un ensemble d'actions qui faciliterait le développement durable appliqué à l'ensemble des activités reliées au transport : le transport en commun, le transport maritime et ferroviaire, les parcs de véhicules publics, les technologies avancées de transport et les routes.

Notre recommandation :

13. Proposer un plan intégré de transport qui prévoirait :

- **Entreprendre la relance du développement du métro de Montréal (au moins 10 nouvelles stations) en direction de l'Est, de Laval et de la Rive-Sud, ainsi que la desserte de l'aéroport de Dorval;**
- **Amorcer la réalisation du train à haute vitesse Québec-Windsor;**
- **Concevoir une politique intégrée de cabotage et de transport maritime, visant à dégager le transport routier et à maximiser l'utilisation de la voie navigable du fleuve Saint-Laurent pour une circulation fluviale à grand débit et facile d'accès;**
- **Améliorer l'intermodalité dans le transport;**
- **Harmoniser les opérations et les pratiques des différents opérateurs du transport en commun (qualité et fréquence de service) et compléter la desserte des réseaux de transport public;**
- **Soutenir l'innovation dans les différents modes de transport, notamment dans la conception et la production de véhicules électriques commercialement viables.**

En matière de transport en commun, ce plan national de transport visera à harmoniser les opérations et pratiques des différents opérateurs dans ce secteur, fixera également des objectifs de qualité et de fréquence de service et aidera les opérateurs à atteindre ces objectifs. Le plan permettra aussi de compléter les réseaux de transport afin de desservir le plus largement possible les localités à proximité des centres et de répondre à de nouveaux besoins en transport collectif, notamment dans la Capitale nationale et la métropole.

UN ÉTAT À L'AVANT-GARDE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'une part, l'État doit adopter et répandre au sein de son appareil des pratiques conformes aux principes de développement durable, montrant concrètement au public l'exemple en cette matière. D'autre part, par son action, l'État doit réaffirmer le principe selon lequel le gouvernement est responsable de l'application des lois qu'il adopte, à savoir que la législation, les règlements qu'il adopte sont effectivement appliqués et raisonnablement applicables.

Nos recommandations :

14. S'assurer que l'État montre l'exemple et qu'il s'impose les plus hauts standards en matière de développement durable. Dans cette perspective, l'État doit :

- **Augmenter si nécessaire le budget du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;**
- **Instaurer la récupération et le recyclage obligatoires dans l'administration et les réseaux publics et parapublics, dans les organismes et les sociétés d'État, ainsi que dans le réseau des parcs nationaux;**
- **Accélérer la mise en œuvre d'actions améliorant l'efficacité énergétique;**
- **Compléter le remplacement du parc automobile de l'État par des véhicules à faible consommation d'essence dont les véhicules électriques;**
- **Favoriser l'éco-conception des édifices publics;**
- **S'assurer que les bouteilles de vins et spiritueux sont recyclées.**

15. Modifier le processus d'adjudication des contrats et les politiques d'achat dans le sens du développement durable, en favorisant le soumissionnaire qui propose le prix le plus juste (pas nécessairement le moins cher), et en introduisant dans les appels d'offres des éléments et des critères techniques de développement durable et l'écoconditionnalité.

16. Assurer davantage de cohérence dans les interventions des différents paliers de gouvernement et dans l'application des règlements, notamment :

- **Veiller à la cohérence des interventions qui découlent de règlements provinciaux et municipaux parfois disparates;**
- **S'assurer que les lois, les normes et les règlements sont appliqués partout et offrir un soutien adéquat et des incitatifs pour y parvenir le plus efficacement possible.**

17. Réévaluer les responsabilités entre les différents paliers de gouvernement afin d'assurer une efficacité optimale et le caractère équitable des interventions et des règlements publics en matière d'environnement et de développement durable.

18. Réaliser une vaste campagne de réduction des déchets à la source au sein des institutions publiques, particulièrement les hôpitaux, les commissions scolaires et les réseaux publics et parapublics.

En outre, afin d'être en mesure d'assumer efficacement le rôle qui lui est confié, le gouvernement doit pouvoir se maintenir à la fine pointe des pratiques et des technologies en matière de développement durable. C'est pourquoi il créera un groupe d'intervention « Task Force » en développement durable qui relèvera du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Formé d'experts et de spécialistes multidisciplinaires, ce groupe d'intervention sera chargé de collecter des données et d'analyser la connaissance sur les meilleures pratiques et les plus récentes technologies en ce domaine dans le monde. Il conseillera également les autorités gouvernementales sur la meilleure façon de les appliquer au Québec, que ce soit au sein de l'administration publique et des municipalités, que des autres secteurs de la société (entreprises, agriculteurs, consommateurs). Ce groupe d'experts aura un mode de fonctionnement suffisamment souple qui lui permettra d'intervenir rapidement et ponctuellement selon des besoins spécifiques.

Notre recommandation :

19. Créer un groupe d'intervention en développement durable relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour conseiller les autorités gouvernementales, les administrations publiques, et les autres secteurs de la société dans ce domaine.

UTILISER LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES COMME LEVIER

Le gouvernement du Québec prévoit faire, dans les prochaines années, des investissements considérables de l'ordre de 30 milliards de dollars dans les infrastructures. Voilà une occasion favorable dont le gouvernement devrait tirer parti pour promouvoir le développement durable en montrant l'exemple auprès de la population et en générant un impact soutenu auprès des entreprises et dans les façons de faire. En utilisant comme levier cet important programme d'investissement, le gouvernement facilite non seulement l'adoption du développement durable, mais il donne aussi un signal non équivoque à l'ensemble de ses partenaires. Aussi, l'impact économique et social d'une telle démarche peut être considérable, ne serait-ce qu'en appliquant des procédures d'adjudication des contrats et des politiques d'achat favorisant le prix le plus juste et intégrant l'écoconditionnalité. Par exemple, le gouvernement pourrait donner un coup de pouce déterminant à l'utilisation des énergies renouvelables dans le chauffage des immeubles, comme la géothermie, le solaire et les biocarburants. Il pourrait favoriser l'application d'innovations technologiques telles que le béton « intelligent » pour offrir à la population du Québec des infrastructures routières plus fiables, d'une durée de vie plus longue et nécessitant moins d'entretien.

Notre recommandation :

20. Utiliser le Plan québécois des infrastructures de 30 milliards de dollars comme levier de développement durable en privilégiant le prix le plus juste et en appliquant tous les principes d'écoconditionnalité dans l'adjudication des contrats et la politique d'achat.

INSTAURER UNE FISCALITÉ VERTE INCITATIVE

La fiscalité est un des plus puissants outils dont dispose le gouvernement pour favoriser le développement durable. Il est donc suggéré d'entreprendre une refonte de la fiscalité axée sur les mesures incitatives favorisant l'implantation du développement durable au Québec. Simultanément, une fiscalité verte doit pouvoir mettre en application les principes d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur.

Notre recommandation :

21. Entreprendre une réforme visant une fiscalité verte qui met en œuvre des mesures incitatives et dans cette perspective, instaurer à court terme :

- **L'élargissement du crédit d'impôt pour les véhicules hybrides et véhicules à faible consommation;**
- **L'établissement d'une aide fiscale pour faciliter l'installation de systèmes de chauffage s'appuyant sur la géothermie.**

ASSUMER UN RÔLE DE LEADER AUPRÈS DU PUBLIC

Afin de faciliter la diffusion et l'adoption de pratiques et de procédés au sein de la population, le gouvernement devra instaurer un processus continu d'information interne et externe visant à communiquer au public les mesures prises par l'appareil gouvernemental conformes au développement durable. La population sera ainsi informée des mesures appliquées au sein de l'appareil gouvernemental et des différentes administrations (municipalités, régions) et des progrès effectués en matière de développement durable. Cette communication en continue favorisera la participation du public et son adhésion aux actions visant le développement durable. Le public sera également mis au courant des dernières nouveautés en matière de technologies, pratiques et procédés reliés au développement durable.

Dans cette optique, sera mis en place un processus de transfert permettant au public (consommateurs, entreprises) de bénéficier des meilleures pratiques et des plus récentes innovations qui auront été initialement adoptées avec succès au sein de l'appareil public.

Afin de mieux protéger le public et favoriser les meilleures pratiques visant le développement durable, le gouvernement prendra les moyens nécessaires pour faire respecter nos normes environnementales pour ce qui est des produits importés.

Notre recommandation :

22. Pour assumer son rôle de leader auprès de la population, le gouvernement doit :

- **Informé le public des mesures appliquées au sein de l'appareil gouvernemental et des différentes administrations (municipalités, régions) et des progrès effectués en matière de développement durable;**
- **Informé la population des dernières nouveautés en terme de développement durable et assurer un processus d'éducation du public (consommateurs, entreprises) afin qu'il bénéficie des meilleures pratiques et des plus récentes nouveautés;**
- **Faire respecter nos normes environnementales au niveau des produits importés.**

3

Assurer la mobilisation et la participation des citoyens

La participation du public au développement durable contribue à la protection de l'environnement. C'est une condition essentielle à l'implantation réussie du développement durable au Québec. Or, la mobilisation et la participation de la population sont généralement stimulées par une communication constante et informative. Aussi, la consultation et les choix de la population dans le cadre du développement durable doivent être facilités.

FACILITER LA CONTRIBUTION DE TOUS À UNE MEILLEURE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les quantités de matières résiduelles produites au Québec augmentent année après année, ce qui représente un défi pour l'ensemble de la société. Les objectifs de recyclage fixés par le gouvernement pour 2008 sont de 65 % mais le taux en 2007 s'établissait à environ 52 %. Il va sans dire que plusieurs municipalités éprouvent de la difficulté à rencontrer ces objectifs. Aussi, il faut envisager la possibilité que les sites d'enfouissement ne suffiront bientôt plus à la tâche.

La mobilisation et la participation des citoyens est essentielle pour atteindre les objectifs de recyclage et de récupération. De manière générale, il faut mieux et plus souvent informer le public et rendre plus facile la contribution de la population.

Notre recommandation :

23. Afin de faciliter la contribution de tous à la gestion des matières résiduelles, prendre les mesures pour :

- **Simplifier le processus de récupération au profit du consommateur et des entreprises et leur donner les outils nécessaires et adaptés à leurs besoins;**
- **Bien informer le public sur une base régulière des procédés de récupération et de recyclage;**
- **Exiger des dépôts verts dans les centres commerciaux ou dans les endroits à fort achalandage;**
- **Organiser par le biais de Recyc-Québec la récupération systématique des piles, ordinateurs, cellulaires, cartouches d'encre, etc.;**
- **Développer des partenariats avec les commerçants, les écoles et les entreprises en vue de faciliter l'accès à la récupération et au recyclage;**
- **Accentuer la formation et l'éducation à l'environnement à l'école, dans les médias, dans les organismes municipaux et dans les réseaux publics;**
- **Encourager les mesures de réduction à la source des emballages et des contenants par le biais d'incitatifs visant à responsabiliser les entreprises à cet effet, notamment dans le cadre de mesures de soutien à l'amélioration de la productivité et à l'éco-efficacité;**
- **Envisager l'indexation des montants appliqués sur la consigne des contenants concernés de 0,05 \$ à 0,15 \$ et de 0,10 \$ à 0,25 \$.**

Pour ce qui est du compostage industriel, il y aurait lieu d'accélérer et d'accroître la recherche en matière de contrôle des odeurs et celle portant sur les utilisations des produits issus du compostage afin d'en assurer des débouchés viables techniquement et commercialement.

Enfin, et en conformité avec ce qui a été proposé précédemment, il faut accélérer l'adoption des technologies de valorisation des matières résiduelles et intensifier la recherche d'innovations dans ce domaine.

STIMULER LA CONSOMMATION ET LE COMMERCE RESPONSABLES : UNE SIGNATURE CARBONE

Qu'est-ce qu'une signature carbone ?

La signature carbone reflète ce que l'on appelle l'empreinte carbone, une représentation de l'impact des activités humaines en termes de gaz à effet de serre (GES) et dioxyde de carbone (CO₂) généré dans le cycle d'un produit, depuis les procédés de production, de transport jusqu'à la vente, de composition, d'usure et de disposition finale du produit de consommation. Par exemple, l'organisme britannique Carbontrust propose une grille de méthodes de calcul de l'empreinte carbone. L'intérêt de rendre compte de cette façon de l'empreinte carbone est de valoriser les efforts de réduction des GES et de rendre possible la mise en œuvre de mécanismes de marché pour y parvenir.

En s'inspirant d'initiatives similaires entreprises ailleurs dans le monde comme au Royaume-Uni et en Californie, l'application d'une norme reflétant le cycle du carbone dans les produits constitue une mesure qui peut s'avérer fort efficace pour réduire à la fois les GES et contribuer à responsabiliser et à sensibiliser tant les producteurs que les consommateurs. Dans cette perspective, il est envisagé de :

- Mettre en place une norme de contenu carbone dans les produits de consommation;
- Établir un programme de « Signature Carbone » identifiant ce contenu;
- Assurer la traçabilité ainsi que l'accessibilité de l'information sur l'empreinte environnementale des produits proposés au public;
- Mettre en valeur les efforts des producteurs visant à réduire leur impact environnemental;
- Promouvoir l'achat local.

Il s'agit donc d'envisager d'appliquer une norme de contenu carbone dans les produits de consommation, avec un programme de « Signature Carbone » identifiant clairement et facilement la quantité nécessaire de carbone et de GES pour produire et acheminer ledit produit jusqu'au consommateur.

Un tel programme permettrait de tenir compte de la traçabilité ainsi que de l'empreinte environnementale des produits proposés au public, tout en mettant en valeur les efforts des producteurs visant à réduire l'impact environnemental des processus de production et de distribution des produits.

Notre recommandation :

24. Stimuler la consommation et le commerce responsables par l'instauration d'un programme de « Signature Carbone » et définir une norme de contenu carbone dans les produits de consommation

PROPOSER DE NOUVELLES PRATIQUES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE MILIEU DE VIE

Aux yeux des citoyens, l'impact du développement durable doit pouvoir se faire sentir dans leur quotidien, par l'amélioration de la qualité de vie dans le milieu où ils résident et travaillent. C'est un enjeu prioritaire pour le développement durable tel qu'envisagé par le PLQ. Voilà pourquoi il est proposé d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire ainsi que dans le milieu de vie des citoyens.

Nos recommandations :

25. Afin d'inciter les citoyens et les entreprises à contribuer favorablement au développement durable dans l'aménagement du territoire :

- **Établir des moyens en vue de valoriser l'éco-conception dans l'urbanisme et l'architecture, la réalisation de quartiers verts, l'aménagement de ceintures vertes près des zones urbaines et le développement d'exploitations agricoles de proximité.**

26. Pour améliorer la qualité de notre milieu de vie :

- **Fournir un appui aux initiatives citoyennes et locales;**
- **Appuyer le développement du tourisme vert;**
- **Mettre en place un programme d'inspection des véhicules usagés;**
- **Éliminer progressivement les moteurs deux temps.**

27. Poursuivre les efforts pour atteindre l'objectif de 8 % d'aires protégées au Québec et veiller au développement du réseau des parcs nationaux.

Conclusion

RÉCOLTER LES FRUITS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En prenant résolument le virage proposé, le Québec permettra à sa population, aux régions et aux entreprises établies ici de récolter les fruits du développement durable. L'instauration de procédés innovants et de nouvelles pratiques offre la possibilité d'améliorer substantiellement la qualité de vie de chacun d'entre nous. L'environnement sera mieux protégé et les atouts naturels du Québec, tels que son eau, seront préservés. Il sera possible d'intensifier le développement économique de l'ensemble des régions du Québec, tout en respectant notre environnement. Les communautés et les collectivités locales seront en mesure de contribuer au bien-être collectif selon leurs choix et leurs intérêts.

Chacune et chacun des citoyens du Québec pourra davantage bénéficier de ce nouveau dynamisme social et économique, tout comme les générations futures à qui sera légué un potentiel de développement toujours plus prometteur. En devenant un modèle de développement durable, le Québec pourra davantage briller sur la scène mondiale et s'y forger une place encore plus favorable, à la mesure de son potentiel, de ses capacités et de ses ambitions.

Malgré tous les efforts de la science et du savoir des hommes, l'avenir de notre planète réserve bien des incertitudes. Avec le développement durable, le Québec a l'occasion de se positionner favorablement face aux changements probables. Il s'agit d'être prêt à s'adapter à un avenir qui apporte son lot de défis et d'opportunités, particulièrement en matière de changements climatiques et de démographie, mais aussi dans les rapports de force économiques avec l'accroissement du poids économique de la Chine et de l'Inde. Le Québec, sa population, ses talents, chacun d'entre nous devons prendre notre place dans ce nouveau contexte. Dès maintenant.

IDENTITÉ ET FÉDÉRALISME

Composition du Groupe de travail sur l'identité et le fédéralisme

PRÉSIDENT

Me Marc Tanguay

Marc Tanguay s'est forgé une excellente réputation à titre d'avocat au bureau de Montréal du cabinet Stikeman Elliott. Membre du barreau depuis 2001, Marc Tanguay est depuis récemment Directeur de la conformité chez GE Capital Solutions.

Reconnu par ses pairs pour sa droiture, sa rigueur et sa grande ténacité, Marc Tanguay a su démontrer ses qualités de leadership et de rassembleur. Âgé de 34 ans, il est avant tout un père de famille engagé. Marc Tanguay a été candidat pour le Parti libéral du Québec dans le comté de Chambly à l'élection générale du 26 mars 2007.

MEMBRES

Madame Dominique Fortin

Détentrice d'un baccalauréat en relations industrielles
Chargée des communications au Québec pour Agriculture et Agroalimentaire Canada
Membre de la Commission politique du PLQ

Monsieur Saul Polo

Spécialiste sénior en solutions gérées, Dundee
Président de la Commission des communautés culturelles – PLQ

Madame Ritha Cossette Meilleur

Professeure de philosophie
Candidate libérale dans Mirabel à l'élection générale de 2007
Membre de la Commission politique du PLQ

RÉDACTEUR-COORDONNATEUR

Monsieur Stéphane Dion

identiteetfederalisme@plq.org

Table des matières

1. NOTRE VISION DU QUÉBEC MODERNE	3
• La naissance d'une nation	3
• Du repli identitaire à l'éveil au modernisme	3
• La Révolution tranquille	4
• Les années '70 et le développement de la confiance économique du Québec	5
• La Constitution et l'évolution fédérale	5
• Les Anglophones et les Autochtones : au cœur de l'identité québécoise	6
• Le Parti libéral du Québec, principal moteur de progrès du Québec	6
2. POUR UN QUÉBEC OUVERT SUR LE MONDE ET S'ENRICHISSANT DE LA DIVERSITÉ.....	9
• La diversité : un avantage à mieux connaître.....	9
• Se tourner davantage vers le monde	10
• Mieux intégrer les nouveaux arrivants.....	12
• Profiter davantage de la diversité	14
• L'intégration réussie : une responsabilité réciproque	15
• La nécessaire cohésion sociale.....	16
3. POUR ASSURER LA QUALITÉ, LA VITALITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE	19
• Le Québec et la francophonie.....	19
• Le français : au cœur de l'histoire et de l'avenir du Québec	19
• La situation actuelle du français au Québec : pérennité et rayonnement	21
• La qualité du français : un enjeu d'actualité	23
4. LE QUÉBEC DANS LE CANADA : CONTINUER L'ÉVOLUTION	25
• Le choix fédéraliste du Québec.....	25
• Renforcer la place du Québec dans le Canada	26
• Continuer l'évolution : trois dossiers à prioriser.....	26
a) Communications	26
b) Éducation.....	27
c) Développement régional	28
• Le pouvoir de dépenser	29
• Le Conseil de la fédération : une commission sur l'évolution du fédéralisme canadien ..	29
• Les aspirations constitutionnelles du Québec.....	31
• Les communautés autochtones	32
CONCLUSION	35

1

Notre vision du Québec moderne

La naissance d'une nation

L'histoire du Québec constitue un long cheminement, parfois ardu mais toujours exaltant, menant à la maturation d'une nation aujourd'hui moderne, libérale dans son sens le plus noble, confiante, libre et ouverte.

À l'ère des premières explorations, alors que les premiers essais de cartographier l'Amérique nous la montre comme une mince bande de terre séparant l'océan Pacifique de l'océan Atlantique, nul ne se doutait de l'ampleur du nouveau monde qui allait se développer sur cet immense territoire. C'est au cœur du Québec d'aujourd'hui que seront posées les premières pierres et les premières fondations qui permirent de pousser plus avant la connaissance de ces terres jusqu'à inconnues.

Champlain sera le plus grand promoteur de l'établissement d'une colonie permanente en Amérique. Il s'embarque en 1603 pour le nouveau monde. Cinq ans plus tard, il y a de cela quatre cents ans cette année, il fonde la première ville canadienne : Québec.

Les débuts de la colonie furent difficiles et son peuplement, très lent. En 1660, on ne compte que mille deux cents personnes au Canada. Pendant ce temps, les colonies plus au sud, sous contrôle britannique, voient leur population augmenter considérablement.

Commence dès lors à se construire une véritable nation. Une économie locale se développe progressivement et un mode de vie original s'enracine peu à peu.

Un rapport de force disproportionné entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre et des dispositions bien différentes face aux colonies que l'on soit à Londres ou à Paris sonneront le glas de l'aventure française en Amérique du Nord. À l'issue de la Guerre de Sept ans, la Nouvelle-France sera cédée aux Britanniques en 1763, contre des droits de pêches à Terre-Neuve, la propriété des îles Saint-Pierre et Miquelon et surtout les îles à sucre, jugées alors plus rentables pour la métropole française.

Du repli identitaire à l'éveil au modernisme

S'amorcera ensuite une ère de repli identitaire, fondé principalement sur la pratique de la religion catholique et le mode de vie rural comme moyens de sauvegarder la langue française et la culture canadienne. Les francophones délaissent les villes en nombre.

Une très forte natalité assurera la survie du fait français durant ces années. La population doublera à tous les 25 ans entre 1760 et 1850. L'élite canadienne-française usera aussi du levier parlementaire pour faire valoir les intérêts de la majorité francophone du Québec.

C'est à cette époque que le Parti libéral du Québec voit le jour, soit au début du régime de l'Acte d'Union instauré en 1840. Si plusieurs membres de l'élite canadienne-française d'alors s'opposaient à l'instauration de ce nouveau régime, tel ne fut pas le cas du chef réformiste Hippolyte Lafontaine. Jugeant qu'il valait mieux travailler de concert avec le partenaire du Haut-Canada, il forgea une alliance qui permit, entre autres choses, de faire entrer la langue française au parlement et la mise en place d'un gouvernement responsable en 1848.

S'installe dans les décennies suivantes une cohabitation pacifique entre les peuples francophones et anglophones, ces derniers abandonnant définitivement leur politique d'assimilation. La création de la Confédération, en 1867, viendra sceller cette volonté de cohabiter pacifiquement au sein d'un même régime politique. Plusieurs spécificités du Québec sont explicitement reconnues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Jusqu'en 1940, les valeurs traditionnelles de la société canadienne française ne sont pas ouvertement contestées et sa sujétion économique est considérée comme un fait acquis. Un nationalisme principalement fondé sur l'appartenance ethnique, la langue française et la religion catholique se renforce.

Le clergé québécois devient un acteur incontournable de la vie sociale avec une mainmise pratiquement absolue sur les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les libéraux sont vus par le clergé comme un ennemi, trop intéressés au progrès de la société, s'éloignant ainsi des valeurs traditionnelles et conservatrices qui servaient si bien l'Église.

Le Parti libéral du Québec de monsieur Joseph-Adélard Godbout gouverna le Québec de 1939 à 1944. Réformateur social et précurseur de la Révolution tranquille, ce dernier aura doté le Québec de plusieurs mesures progressistes comme l'instauration de l'instruction obligatoire et l'adoption d'un premier code du travail. Nous lui devons aussi la reconnaissance du droit de vote des femmes et la gratuité des livres et de l'éducation au niveau élémentaire. Il rendit possible la fédération des caisses populaires, développera Hydro-Québec (jusqu'alors limitée à Montréal) et accélérera l'électrification rurale.

Godbout gouvernera aussi le Québec pendant le conflit le plus meurtrier de l'histoire de l'Humanité. Considérant que ce conflit mettait en jeu l'avenir même de la civilisation et de la liberté, Godbout souscrivit à la participation canadienne au conflit et à des aménagements fiscaux permettant au gouvernement fédéral de soutenir de manière plus accrue les efforts de guerre nécessaires. Force est aujourd'hui d'admettre que Godbout avait vu juste quant à l'ampleur du conflit et de ses enjeux pour l'avenir de la civilisation.

Dans les années suivant la défaite de Godbout, la domination du clergé sur les affaires sociales et l'éducation et la mainmise de Duplessis sur le gouvernement donnent l'apparence d'une certaine unanimité sur les structures sociales. Par contre, la contestation de cet état de fait s'organise et commence à s'affirmer dans le paysage public québécois.

La Révolution tranquille

Les notions de liberté, de modernisme et de démocratie se répandent petit à petit dans les esprits du temps. Un terreau se prépare pour accueillir des changements fondamentaux dans un Québec de plus en plus urbain, industriel et ouvert. Pendant la Guerre et les années d'après-guerre, l'industrialisation du Québec fut dix fois plus rapide que pendant les cent années précédentes.

Le mouvement coopératif québécois contribuera grandement à la formation des francophones à de nouvelles responsabilités. Le succès immense de la coopérative financière Desjardins est à cet égard éloquent: alors qu'en 1945, 812 caisses comptaient 350 000 sociétaires, en 1959, 1 185 caisses en comptaient 1 150 000. Tout comme les coopératives, le mouvement syndical québécois contribue à l'apprentissage de nouvelles responsabilités chez les ouvriers québécois.

Si la mort de Maurice Duplessis, en septembre 1959, marqua la fin d'un régime, l'élection de Jean Lesage et son équipe, en 1960, marqua le début d'une ère nouvelle pour le Québec. Le gouvernement libéral entreprend une série de réforme. En 1960, un régime d'assurance-hospitalisation est instauré. En 1961, le gouvernement crée le Conseil d'orientation économique. En 1962, l'électricité est nationalisée. En mars 1964, le ministère de l'Éducation est créé. À toute cette évolution se joute une plus grande intervention dans le domaine social. « Il s'agit pour l'État moderne de réduire dans la mesure du possible l'inégalité des chances au point de départ », déclare Jean Lesage dans son discours du budget en 1962. L'État se donne aussi le moyen de ses ambitions. Sont ainsi créés le Régime des rentes et la Caisse de dépôt et placement du Québec. Émerge aussi une nouvelle attitude face au gouvernement fédéral. Tout en désirant contribuer pleinement au développement de la fédération canadienne, le gouvernement libéral désire assurer au Québec son plein épanouissement. Cette époque pave aussi la voie à une attitude plus proactive du gouvernement québécois sur la scène internationale.

Les années '70 et le développement de la confiance économique du Québec

Les années suivantes verront les gouvernements, majoritairement libéraux, continuer le travail. Robert Bourassa donnera un élan exceptionnel à Hydro-Québec en lançant le chantier de la Baie-James. Il fera aussi adopter la loi 22 faisant du français la langue officielle du Québec. En 1975, il fera adopter la Charte québécoise des droits et libertés. C'est également sous la gouverne de Robert Bourassa que les Québécois verront l'implantation de la fameuse « carte-soleil ».

Il se développe au Québec une véritable force économique. De grandes entreprises voient le jour et nourrissent la confiance des Québécois en leurs capacités économiques : Bombardier, Cascades, Provigo, Lavallin, Banque nationale, Domtar, La Laurentienne, Métro-Richelieu, etc.

Parallèlement, un courant d'opinion, jusque-là marginal, prend de l'importance : celui de la souveraineté du Québec. Cette option sera toutefois défaite par voie référendaire en 1980.

La Constitution et l'évolution fédérale

Deux ans plus tard, la Constitution canadienne est rapatriée et modifiée, notamment pour y inclure la Charte canadienne des droits et libertés, et cela sans l'accord du Québec. Robert Bourassa, réélu premier ministre par une écrasante majorité en 1985, travaillera à la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel canadien. En juin 1990, l'Accord du Lac Meech n'est pas ratifié, son processus de ratification exigeant l'unanimité des provinces dans un délai de trois ans. Deux ans plus tard, un nouvel accord est proposé par voie référendaire aux Canadiens. Il sera lui aussi rejeté. À la suite du retour du parti souverainiste au pouvoir en 1994, un deuxième référendum sur la souveraineté, flanqué d'un partenariat cette fois-ci, est lui aussi rejeté par les Québécois.

Nonobstant les échecs constitutionnels, les gouvernements du Québec et du Canada continuent à faire évoluer le cadre fédératif par le biais d'ententes administratives, de lois et de motions adoptées par la Chambre des communes. Ainsi, par voie législative est reconnu au Québec un veto sur toute modification constitutionnelle. Un fédéralisme asymétrique s'installe en matière de santé et de familles. À l'initiative d'un gouvernement libéral, la responsabilité de la formation de la main-d'œuvre est transférée au Québec. Le gouvernement fédéral, tout récemment, reconnaissait par voie de motion le Québec comme une nation. La spécificité du Québec est reconnue dans le domaine de l'immigration par l'application de l'entente McDougall-Gagnon-Tremblay. Trois des neuf juges à la Cour suprême du Canada sont de tradition juridique civiliste.

Les Anglophones et les Autochtones : au cœur de l'identité québécoise

Une importante communauté anglophone contribue au développement du Québec. Tout au long de l'histoire du Québec, malgré quelques heurts, la majorité francophone et la minorité anglophone ont travaillé de concert pour le développement du Québec. Le réseau institutionnel anglophone du Québec, possédant des racines historiques profondes, contribue fortement à définir le Québec. Aujourd'hui, plus ouverte que jamais, cette communauté est la plus bilingue du Canada, avec un taux de plus de 70 %. De tout temps, le Parti libéral du Québec a considéré cette communauté comme étant partie prenante de la société québécoise et assure le respect et la défense des droits de cette minorité.

De l'arrivée des premiers explorateurs jusqu'à aujourd'hui, les échanges avec les communautés autochtones québécoises sont constants. Les onze nations autochtones présentes sur le territoire québécois (Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons-Wendat, Malécites, Innus, Mohawks, Inuits, Naskapis et Micmacs) comptent quelque 83 000 personnes, auxquelles il faut ajouter environ 50 000 autres résidents hors des réserves. Les aspirations de ces communautés, qu'elles soient relatives à une plus grande autonomie ou au respect de leurs modes de vie, furent de tout temps partagées par le Parti libéral du Québec. Cette attitude d'ouverture et de collaboration continue encore aujourd'hui.

Le Parti libéral du Québec, principal moteur de progrès du Québec

L'histoire des principaux progrès du Québec se confond largement avec l'histoire du Parti libéral du Québec.

C'est un gouvernement du PLQ qui a assuré l'égalité des hommes et des femmes dans le mariage. La première femme ministre de l'histoire du Québec, madame Claire Kirkland-Casgrain, fut élue sous la bannière libérale. C'est le gouvernement libéral dirigé par monsieur Jean Charest qui fit de l'équité salariale une réalité au Québec, qui adopta une loi sur la parité dans les conseils d'administration publics et, plus récemment, pour la première fois dans l'histoire du Québec, qui présenta à la population québécoise son premier conseil des ministres paritaire. C'est aussi monsieur Jean Charest qui nomma la première femme noire à siéger au conseil des ministres dans l'histoire du Québec, madame Yolande James.

C'est un gouvernement du PLQ qui a adopté la Charte des droits et libertés de la personne en 1975 et qui adopta une déclaration sur les relations interethniques et interraciales, énoncé gouvernemental faisant de la diversité ethnoculturelle une valeur positive pour le Québec moderne. Ce fut également le PLQ qui entreprit, dans la plus grande harmonie, de déconfectionnaliser le système scolaire québécois. Plus récemment, le gouvernement libéral de monsieur Jean Charest déposa le projet de loi 63 visant à modifier la Charte des droits et libertés de la personne afin de clarifier l'interprétation à donner à l'incontournable notion d'égalité entre les hommes et les femmes au Québec.

Du côté du progrès linguistique du Québec, c'est le PLQ qui fit du français la langue officielle du Québec et qui fut l'artisan de l'actuelle paix linguistique. Le gouvernement de monsieur Jean Charest compte à son bilan l'adoption par l'UNESCO, en octobre 2005, de la convention internationale sur la diversité culturelle et la signature d'ententes de collaboration en matière d'affaires francophones avec entre autres l'Alberta, le Yukon, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, l'Ontario, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Un exemple éloquent des retombées positives de ces ententes est celle signée avec les organisateurs des Jeux olympiques de Vancouver, qui s'y tiendront en 2010, et qui stipule que le gouvernement du Québec offrira un soutien important dans la livraison de services français aux participants et visiteurs de ce grand événement sportif international. En matière de francophonie, rappelons-nous que le gouvernement libéral de monsieur Robert Bourassa a obtenu la tenue à Québec, en 1987, du Sommet de la Francophonie et que le gouvernement de monsieur Jean Charest l'a obtenu en 2008, toujours à Québec.

Au chapitre de l'immigration, c'est un gouvernement libéral qui conclut, en 1991, l'entente McDougall-Gagnon-Tremblay, qui donnait au gouvernement du Québec un rôle en matière de sélection des immigrants et lui garantissait le contrôle de ses propres services d'accueil et d'intégration avec pleine compensation financière. Cette entente remplaçait l'entente Cullen-Couture en la matière, qui était plus restrictive pour le Québec au chapitre de la sélection des immigrants.

Le Parti libéral du Québec s'est également démarqué dans l'application d'une politique proactive d'ouverture à l'immigration internationale. En comparant les mandats respectifs des gouvernements péquistes et libéraux, la différence est en effet frappante. Par exemple, en comparant les années libérales 1971-1976 et 1986-1994 et les années péquistes de 1976-1985 et 1995-2000, les gouvernements issus du PLQ ont permis d'accueillir 100 000 personnes de plus au Québec. Plus récemment, le retour au pouvoir du PLQ en 2003 se fit sentir dès la première année du premier mandat avec une hausse marquée du nombre d'immigrants admis. On note aussi une augmentation du nombre d'immigrants économiques et d'étudiants étrangers. Au chapitre des migrations interprovinciales, le constat est similaire: 125 000 Québécois de plus nous ont quittés pour une autre province sous les règnes péquistes. Comme quoi la plus grande ouverture du PLQ n'est pas seulement réelle, elle aussi perçue par ceux qui viennent au Québec et ceux qui, malheureusement, décident de nous quitter.

Cette esquisse de bilan nous démontre que le Parti libéral du Québec est le parti le plus progressiste sur la scène politique québécoise, celui qui envisage le développement du Québec avec pragmatisme, sérénité et ouverture, des attitudes essentielles pour contribuer à une plus grande cohésion sociale.

Le Parti libéral du Québec a puissamment contribué, par ses principes et ses politiques, à faire du Québec une nation moderne, capable d'affirmer son autonomie et ses valeurs démocratiques d'égalité et de liberté. Il a protégé les libertés individuelles contre l'arbitraire de l'État et cheminé avec le Québec sur la voie de la modernité. Loyal aux principes du libéralisme, il a aussi efficacement et directement contribué au développement de la solidarité sociale par la mise en place de programmes sociaux en santé, en éducation, en matière de justice et de politique familiale qui définissent aujourd'hui la culture nationale du Québec. Le PLQ s'est toujours porté à la défense du caractère francophone — unique en Amérique — de la société québécoise tout en reconnaissant le rôle crucial et déterminant des communautés anglophones, des nations autochtones et des communautés culturelles.

Aussi, le Parti libéral du Québec entend continuer à construire avec tous les Québécois une nation moderne et rassembleuse de tous les citoyennes et citoyens qui habitent son territoire, quelles que soient leurs origines, leur histoire et leur appartenance culturelle.

1. NOTRE VISION DU QUÉBEC MODERNE

Le Québec est une nation caractérisée notamment par sa langue principale et officielle, le français, par son propre territoire, sa tradition juridique civiliste unique au Canada, sa culture, son histoire et ses institutions politiques, économiques et communautaires. Cette nation est aussi :

- **PLURALISTE**: dont l'identité dynamique est aussi façonnée par la contribution exceptionnellement structurante et continue de sa communauté anglophone, des communautés autochtones et des communautés culturelles qui la composent.
- **MODERNE**: qui, majoritairement, conçoit sa participation pleine et engagée à un ensemble canadien fédéral, large et diversifié, comme la façon de mieux faire face aux défis du monde contemporain, d'assurer la poursuite de son développement et de renforcer son identité.
- **ÉGALITAIRE**: où tous les citoyens sont égaux devant la loi, en droits et en obligations, et où l'égalité des chances et la justice sociale constituent un idéal sans cesse poursuivi.
- **OUVERTE**: aux autres, qui s'enrichit des différences et qui est rassembleuse de tous les citoyens qui habitent son territoire.
- **CONFIANTE**: en sa capacité de faire face à l'avenir avec succès.

2

Pour un Québec ouvert sur le monde et s'enrichissant de la diversité

La diversité : un avantage à mieux connaître

L'immigration est intrinsèquement liée au développement de la société québécoise. Au cours des époques, différents mouvements de population sont venus tour à tour ajouter au paysage québécois.

Au XVII^e siècle, la colonisation française amènera des Normands, des Auvergnats, des habitants de l'Île-de-France, des Bourguignons mais aussi des Italiens (le régiment de Carignan) et des Noirs.

Ensuite, la colonisation britannique amènera bien sûr des Anglais, mais aussi des Irlandais, des familles juives et des Loyalistes américains. Puis, avec l'expansion de la colonie vers les Prairies viendront les Ukrainiens, les Hongrois et les autres Européens de l'Est.

Arriveront plus tard des travailleurs italiens, chinois et indiens. Puis, au début du XIX^e siècle, les lois canadiennes restreindront l'accès au pays pour les non-Européens, ce qui favorisera les ressortissants de l'Europe méridionale et de l'Est. Ces derniers arriveront en grand nombre durant la première moitié du XX^e siècle.

On constate finalement, depuis une quinzaine d'années, une croissance de la diversité des origines, résultat des changements dans les principales régions de provenance de l'immigration internationale.

Pour le Parti libéral du Québec, cette diversité constitue un actif majeur. Une lecture rapide de l'histoire humaine nous rappelle que toutes les grandes civilisations ont gravité autour d'une ou de plusieurs grandes métropoles qui étaient, à des échelles différentes, de puissants pôles d'attraction pour les personnes provenant d'autres régions, périphériques ou plus éloignées. Cet apport comporte plusieurs avantages qui mériteraient par ailleurs d'être mieux connus de tous.

La diversité dans la composition démographique d'une société apporte une richesse majeure au chapitre des points de vue véhiculés et des expériences vécues par ses citoyens. Cette diversité fournit la société en une variété d'idées, de perspectives, de connaissances et de compétences qui contribuent à sa prospérité.

Plus encore, la diversité d'une société, qui amène une nécessaire cohabitation des individus et des communautés portant des visions et ayant des comportements différents, est fondamentalement source de progrès.

La diversité enrichit aussi le domaine culturel de notre société. Nous avons seulement à penser aux succès à répétition du Cirque du Soleil, qui constitue littéralement un microcosme des cultures du monde et qui s'alimente, en termes de créativité, de cette diversité organisationnelle. Le théâtre montréalais en est un autre exemple éloquent. Les grands festivals du Québec qui organisent la rencontre de styles musicaux, en particulier, et artistiques, en général, provenant de toutes les régions du monde favorisent aussi, quoique indirectement, une plus grande ouverture à la différence et ainsi, le progrès de notre société.

La contribution, souvent exceptionnelle, de Québécois membres de communautés de provenances diverses mérite d'être mieux connue du grand public. Si la population montréalaise en perçoit les manifestations sur une base plus régulière, il serait bénéfique pour le Québec que l'ensemble des régions soit mieux au fait de cette réalité.

L'histoire même du Québec démontre hors de tout doute que la diversité, qu'elle soit religieuse, ethnique ou linguistique, a été source de progrès. Par exemple, la contribution inestimable de la communauté anglophone à l'édification du Québec moderne et de fleurons des grands groupes commerciaux québécois (pensons notamment à la famille Molson) militent en ce sens. Ces contributions méritent certainement d'être rappelées.

2. Mieux faire connaître les avantages de la diversité par le biais des moyens suivants :

- **Instaurer un cours d'éducation à la citoyenneté dans les écoles du Québec, incluant notamment des notions liées à la diversité, l'égalité des droits, les institutions politiques, les principes fondateurs de la démocratie, la participation et l'éthique de la discussion publiques, les responsabilités citoyennes et le bénévolat;**
- **Multiplier les activités interculturelles dans les écoles du Québec et les échanges entre les écoles montréalaises et celles situées dans les régions périphériques et plus éloignées;**
- **Lancer une vaste campagne de promotion vantant les avantages de la diversité et de la bienveillance interculturelle pour le Québec;**
- **Instaurer des programmes de sensibilisation et de formation sur les bienfaits de la diversité en entreprise, en ciblant prioritairement les dirigeants et gestionnaires;**
- **Mieux diffuser les contributions exceptionnelles provenant de la diversité québécoise;**
- **Continuer à soutenir les événements mettant en valeur la diversité de la société québécoise;**
- **Encourager une plus grande diversité dans les productions artistiques et médiatiques au Québec.**

Se tourner davantage vers le monde

Si la diversité comporte plusieurs avantages indéniables pour la société d'accueil, lorsqu'il est question de développement, il serait plus juste de parler de nécessité. Un bref survol des tendances démographiques du Québec est selon nous amplement suffisant pour nous en convaincre.

En raison de la forte fécondité que le Québec a connue dans les années d'après-guerre, la population québécoise a vieilli dans un premier temps plus tardivement que celle du reste du Canada, mais la chute brutale et soutenue de la natalité l'a amenée à vieillir plus rapidement.

Le processus du vieillissement est actuellement plus rapide au Québec. Si la tendance se maintient, la proportion de ses aînés doublera en 30 ans (de 12 % à 24 %) alors que dans le reste du Canada, cela se fera en 45 ans.

Cet aperçu de l'évolution démographique du Québec ne serait pas complet sans une perspective territoriale. Dans plusieurs régions, non seulement l'accroissement naturel est faible ou inexistant, mais on y observe aussi une migration vers les régions centrales plus peuplées ce qui a pour effet d'accélérer leur décroissance. Et dans plusieurs régions, la décroissance de la population d'âge actif commencera beaucoup plus tôt que dans le reste du Québec. Elle est d'ailleurs amorcée à certains endroits et débutera après 2011 dans plusieurs autres.

Au Québec, l'accroissement naturel est encore positif, particulièrement au cours des deux dernières années. Cependant, de 2001 à 2005, la migration nette a été plus importante que l'accroissement naturel, et pour éviter que ce dernier ne devienne négatif dans la décennie 2020, il faudrait que le nombre de naissances progresse jusqu'à dépasser les 100 000 par année (ce qui correspond à une fécondité de deux enfants par femme) et qu'il s'y maintienne par la suite. Par conséquent, d'ici moins de 15 ans, le solde migratoire sera probablement la seule source de croissance de la population québécoise.

L'immigration est donc clairement une nécessité pour assurer la prospérité économique du Québec. C'est en fait la seule façon que nous avons, outre la fécondité, pour accomplir nos ambitions sociales, culturelles et environnementales.

3. Faire en sorte que le Québec se tourne encore plus vers le monde par le biais des moyens suivants :

- **Mettre sur pied des missions de prospection de talents à l'étranger en collaboration avec des entreprises québécoises, en ciblant les travailleurs pouvant combler des emplois connaissant des pénuries importantes au Québec;**
- **Tester des nouveaux modèles d'immigration aptes à répondre plus rapidement aux besoins des employeurs, notamment en rendant permanente l'immigration temporaire;**
- **Investir davantage dans l'exportation des produits et services du Québec, en organisant davantage de missions économiques internationales dans les marchés émergents et publiciser une image de marque positive à l'étranger;**
- **Mettre la régionalisation de l'immigration au centre des stratégies de développement des régions, tout en l'intégrant aux politiques et stratégies qui visent à favoriser l'intégration harmonieuse des immigrants;**
- **Augmenter les ressources allouées à la mise en place et l'opération de structures d'accueil pour les nouveaux arrivants en région, en particulier au service de la famille du nouvel arrivant. Un service de parrainage pourrait être mis sur pied en collaboration avec le milieu.**

Mieux intégrer les nouveaux arrivants

Évidemment, pour profiter économiquement de l'immigration, il est essentiel que les nouveaux arrivants s'intègrent sur le marché du travail. La lutte contre la discrimination en emploi et la reconnaissance des qualifications professionnelles continueront de constituer des enjeux majeurs.

Comme le gouvernement du Québec a récemment décidé de hausser les seuils d'accueil d'immigrants, le défi de l'intégration des nouveaux arrivants prend de l'ampleur. Le nouvel arrivant doit avoir plus aisément accès aux multiples services de soutien dont il a besoin durant les premières années de son établissement au Québec. L'apprentissage d'une nouvelle langue, l'intégration d'une nouvelle culture, la compréhension de l'environnement juridique québécois et canadien et le cheminement vers l'intégration économique sont autant de défis personnels qui demandent un accompagnement soutenu. Or, les services de soutien sont présentement offerts par plusieurs acteurs, à plusieurs endroits. Il y aurait lieu de simplifier la vie du nouvel arrivant en intégrant ces services au sein d'un même programme, en mettant en collaboration les ministères, les corporations professionnelles et les organismes du milieu qui œuvrent auprès de cette clientèle.

Le contexte de mondialisation dans lequel nous évoluons dorénavant oblige les entreprises à mieux connaître la réalité des marchés extérieurs et de s'y impliquer plus rapidement et plus activement. La concurrence en provenance des pays émergents, particulièrement des pays asiatiques, force aussi les entreprises québécoises à être plus innovantes, plus productives et à exporter davantage. La diversité culturelle au sein d'une organisation peut y contribuer directement.

Les nouveaux arrivants, grâce à leurs connaissances des langues étrangères et des particularités des marchés de leurs pays de provenance ainsi qu'à leur appartenance à des réseaux internationaux, peuvent être des acteurs importants dans le développement des échanges commerciaux entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption. Enfin, en intégrant parmi leurs rangs des nouveaux arrivants, les entreprises québécoises elles-mêmes pourront développer des compétences interculturelles, dans un Québec ouvert sur le monde. En effet, le transfert des connaissances et des compétences internationales des travailleurs immigrants vers l'ensemble de l'entreprise rendra celle-ci plus compétitive sur les marchés mondiaux.

Même si nous reconnaissons d'emblée les efforts déployés au cours des dernières années par les corporations professionnelles pour intégrer les nouveaux arrivants œuvrant dans leur domaine, des efforts supplémentaires doivent être consentis. En outre, l'équité doit être assurée dans le traitement des demandes de reconnaissance des compétences, et ce, en toute transparence.

4. Assurer une meilleure intégration des nouveaux citoyens par le biais des moyens suivants :

- **Déployer des programmes intégrés d'accueil et de formation aux nouveaux arrivants offrant notamment;**
 - **Un soutien général à l'établissement du nouvel arrivant et de sa famille;**
 - **Une formation à la citoyenneté;**
 - **Des cours de francisation accessibles pour une période minimale de cinq ans;**

- **Un soutien à la recherche d'emploi;**
- **De l'information et de l'accompagnement dans le processus de reconnaissance des acquis et des compétences.**
- **Déployer ces programmes en collaboration avec le ministère de l'Immigration, Emploi-Québec, le ministère de l'Éducation, les ordres et corporation professionnelles et les organismes du milieu;**
- **Augmenter substantiellement les ressources dédiées à la francisation des nouveaux arrivants;**
- **Augmenter la francisation en entreprise en offrant des incitatifs fiscaux aux entreprises participantes;**
- **Créer un programme de mentorat/jumelage entre nouveaux arrivants professionnels et professionnels nouvellement accrédités afin de permettre d'accélérer leur intégration économique;**
- **Augmenter la diversité en entreprise en mettant en place des incitatifs fiscaux aux entreprises participantes ainsi qu'une norme de la diversité en entreprise, telle que ISO-Diversité;**
- **Faire tomber les barrières non justifiées à l'intégration économique des nouveaux arrivants qui proviennent des ordres et corporations professionnelles, dans le domaine de la reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger;**
- **Créer un « Bureau du commissaire à l'équité » qui aura pour responsabilité;**
 - **D'évaluer les pratiques d'inscription des organismes de réglementation en tenant compte de leurs obligations aux termes de la loi;**
 - **De recevoir les plaintes contre les ordres professionnels relativement à la reconnaissance des qualifications professionnelles des immigrants reçus;**
 - **De recommander aux ordres professionnels des mesures visant à favoriser l'intégration économique des immigrants et la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles;**
 - **De faire un rapport annuel au gouvernement sur les activités du Bureau, les plaintes reçues, les recommandations données aux ordres professionnels, les mesures prises par ces derniers et sur le nombre de demandes acceptées et refusées pour l'accès aux professions.**
 - **Faire en sorte que les candidats à l'immigration sélectionnés par le Québec puissent entamer leurs procédures de reconnaissance des acquis professionnels et académiques avant leur arrivée au Québec;**
 - **Créer un programme d'emprunts pour les professionnels formés à l'étranger afin de les aider à régler les frais d'évaluation, de formation et d'inscription aux examens des ordres professionnels.**

Profiter davantage de la diversité

Au sein de la fonction publique québécoise, la représentation des communautés culturelles n'a pratiquement pas bougé en 10 ans. Au début des années 1990, l'État avait pourtant promis que la proportion des membres issus des communautés culturelles formerait 9 % de sa fonction publique. En 2002, leur représentation n'était toujours que de 2,3 %. Pour l'année financière 2005-2006, cette proportion s'élevait à 3,5 %. En 2001, 9,9 % de la population du Québec représentait des personnes nées à l'étranger.

Le Québec reçoit, bon an mal an, près de 20 000 étudiants étrangers sur son territoire. De provenances diverses, ces étudiants contribuent grandement à la vitalité des institutions d'enseignements québécoises et pourraient contribuer aussi directement au développement du Québec. Pour s'en assurer, de grands efforts doivent encore être faits pour les retenir au Québec. Jusqu'à tout récemment, ils ne pouvaient détenir d'emploi hors-campus, et en fin d'études subsistent des obstacles à leur insertion dans le marché du travail et dans leur démarche vers l'octroi de la citoyenneté canadienne. Cela explique certainement en partie le taux de rétention de ces étudiants qui, en ce moment, est de 17 % plutôt que de 75 % pour l'ensemble des immigrants.

5. Faire en sorte que le Québec profite encore plus des avantages de la diversité :

- **Viser une réelle représentativité démographique de la fonction publique québécoise, et renforcer le mandat de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJQ) et du Protecteur du citoyen afin qu'ils conseillent les ministères dans l'atteinte de cet objectif, tout en rendant annuellement compte des résultats;**
- **Promouvoir une plus grande diversité au sein des conseils d'administration des sociétés publiques et parapubliques;**
- **Augmenter substantiellement les ressources dédiées à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;**
- **Mandater la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJQ) ou le Protecteur du citoyen afin qu'ils surveillent, évaluent et fassent des recommandations auprès des organismes publics et parapublics quant à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;**
- **Créer un programme de stage rémunéré d'une durée de six mois au sein de la fonction publique du Québec destiné aux personnes formées à l'étranger ayant un minimum de trois années d'expérience professionnelle internationale;**
- **Encourager l'établissement des étudiants étrangers au Québec une fois leurs études terminées, en instaurant une procédure accélérée leur permettant de s'installer et de travailler plus rapidement au Québec.**

L'intégration réussie : une responsabilité réciproque

C'est un gouvernement libéral qui, en premier, introduisit le concept de responsabilité réciproque dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil québécoise. L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration adopté en 1990 proposait alors une conception de l'intégration comme un processus imposant des obligations tant à la société d'accueil qu'aux immigrants, et ce, dans le cadre d'un contrat moral. Ces obligations y sont implicitement énoncées sous la forme de principes à l'effet que le Québec est :

- Une société dont le français est la langue officielle de la vie publique;
- Une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées;
- Une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire.

Cette conception de l'intégration nous apparaît encore d'actualité aujourd'hui. Ainsi, le nouvel arrivant a la responsabilité de faire tous les efforts possibles pour apprendre la langue française, pour s'intégrer professionnellement et adhérer aux valeurs de la société qui l'accueille. En contrepartie, la société québécoise doit s'assurer de lui fournir tous les outils nécessaires afin qu'il apprenne la langue française, s'intègre professionnellement et connaisse les valeurs qui constituent les fondements de la société québécoise.

L'intégration réussie nécessite un engagement réciproque de la part du nouvel arrivant et de l'État québécois, comme représentant de la société d'accueil :

Le nouvel arrivant	La société d'accueil
S'informer adéquatement sur le Québec avant son arrivée	Informar adéquatement les futurs immigrants sur le Québec (valeurs, lois, institutions, etc.)
Signer une déclaration de connaissance des valeurs québécoises	S'engager à favoriser la diversité et la bienveillance interculturelle, tout en luttant contre le racisme et la discrimination
Apprendre le français pour faciliter son intégration à la vie collective	Soutenir les nouveaux arrivants dans leur processus de francisation
Faire tous les efforts pour s'intégrer socialement et économiquement à la collectivité québécoise	S'assurer de l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants

La nécessaire cohésion sociale

Une intégration réussie de nouveaux arrivants constitue une condition sine qua non à la cohésion sociale du Québec. Il est essentiel que toutes les personnes résidant sur le territoire québécois se sentent citoyen à part entière. Le racisme et la discrimination sont en ce sens un obstacle à cette nécessaire cohésion. Les citoyens du Québec doivent partager des valeurs fondamentales qui définissent cette citoyenneté.

Au chapitre des valeurs fondamentales, nommons celles qui en constituent le noyau, soit la laïcité qui se définit par la séparation entre l'Église et l'État, l'égalité des chances pour tous, l'égalité entre les hommes et les femmes, la résolution pacifique des conflits et, bien sûr, le statut du français comme langue d'intégration à la société québécoise.

Il est essentiel que ces valeurs soient communiquées clairement au nouvel arrivant et que l'on s'assure que celui-ci y adhère, avant même son arrivée en sol québécois. Des efforts soutenus doivent aussi continuer d'être consentis par le gouvernement pour offrir aux nouveaux arrivants les outils pédagogiques qui leur seront nécessaires pour apprendre le français dans un délai raisonnable suivant leur arrivée, pour celles et ceux qui ne le connaissent pas déjà.

L'égalité entre les hommes et les femmes constitue un acquis social majeur pour la société québécoise, legs libéral historique et valeur libérale de premier plan en tout temps. En ce sens, il faut saluer la volonté gouvernementale visant à s'assurer que l'égalité entre les hommes et les femmes soit clairement établie comme une valeur fondamentale de la société québécoise dans l'interprétation que feront dorénavant les tribunaux des libertés fondamentales, une valeur inscrite dans la Charte québécoise des droits et libertés.

Comme l'a déclaré à quelques reprises au cours des derniers mois le premier ministre Jean Charest, le Québec constitue une société laïque. Il faut entendre par là que la sphère de l'État (avec ses divers prolongements institutionnels) et la sphère de la religion sont indépendantes, chacune disposant de son autonomie propre. Par ailleurs, l'application de ce principe se fonde principalement sur deux approches, soit celle de la laïcité radicale et celle de la laïcité ouverte. Alors que la laïcité radicale — ou intégrale — vise à bannir toute manifestation de la religion au sein des institutions de l'État ou même dans l'ensemble de la sphère publique pour la confiner entièrement dans la sphère privée, la laïcité ouverte, pour sa part, admet certaines manifestations du religieux au sein des institutions relevant de l'État, par exemple dans les écoles ou les hôpitaux, en tenant compte évidemment du contexte dans lequel cette manifestation se concrétise. Cette dernière approche nous apparaît la plus respectueuse de la diversité québécoise et des libertés fondamentales des individus.

Finalement, au cours des derniers mois, le Québec a vécu un débat profond sur la question des accommodements raisonnables, particulièrement ceux mis en place pour des motifs religieux. Dans ce domaine, à notre avis, le bon sens doit prévaloir et une approche au cas par cas s'y prête le mieux. Si les accommodements mis en place dans le domaine privé doivent continuer de relever des personnes, des entreprises et des institutions qui en sont les instigatrices, les gestionnaires de l'État devraient pouvoir compter sur des orientations aussi claires que possible pour gérer les demandes d'accommodement pouvant survenir sous leur juridiction.

6. Nourrir la cohésion et la paix sociales de la société québécoise par le biais des moyens suivants :

- **Instaurer une déclaration de connaissance à être signée par le nouvel arrivant qui lui permettra de mieux connaître les fondements et les valeurs de la société qui l'accueille;**
- **Dans la dénomination des personnes habitant au Québec, passer à une logique de la citoyenneté;**
- **Mettre en application une politique de lutte contre le racisme et la discrimination;**
- **Appliquer une définition ouverte de la laïcité institutionnelle au Québec, assurant un équilibre dynamique entre la neutralité religieuse de l'État et le respect des libertés individuelles;**
- **Développer et diffuser des guides d'aide à la décision pour les gestionnaires et les employés de première ligne de l'État (principalement dans les réseaux scolaires, de santé et de services sociaux) pour mieux faire face aux demandes d'accommodements pouvant survenir.**

3

Pour assurer la qualité, la vitalité et le rayonnement de la langue française

Le Québec et la francophonie

Longtemps langue de la diplomatie, le français fut surpassé, il y a quelques décennies, par la langue anglaise comme principale langue véhiculaire mondiale devenue sans conteste la langue internationale des affaires, de la diplomatie et des échanges universitaires. En nombre de locuteurs, le français se situe aujourd'hui au huitième rang mondial, loin derrière le chinois, l'hindi, l'espagnol, l'anglais, et tout juste devant le portugais. Le français n'est pas non plus une langue synonyme de richesse. Le PIB des pays francophones se situe loin derrière celui des pays anglophones, japonais ou allemands.

Néanmoins, le français reste internationalement une langue bien vivante. Des quelque 6 000 langues parlées sur la planète, le français fait partie des 15 parlées par plus de 100 millions de personnes et des 10 langues ayant un statut de langue officielle dans plus d'un pays. En fait, 4 langues seulement ont un statut officiel dans plus de 20 pays. Le français en fait partie avec l'anglais, l'espagnol et l'arabe. Le français, ayant un statut officiel dans 33 pays, n'est surpassé dans ce palmarès que par l'anglais qui jouit de ce statut dans 45. Le français arrive au 2^e rang des langues secondes préférées des étudiants dans le monde, avec 2 millions d'enseignants et 100 millions d'étudiants. Avec l'anglais, le français est la seule langue enseignée dans tous les pays du monde.

Au sein de cette francophonie mondiale, le Québec occupe une place de choix. En effet, le Québec constitue un membre d'avant-garde au chapitre de la norme du français moderne, particulièrement en ce qui a trait à la création de mots nouveaux. Le dynamisme québécois dans la francophonie se manifeste aussi sur Internet. Par exemple, le site Web de l'Académie française accueille annuellement environ 2 millions de personnes, contre 50 millions pour la banque terminologique du Québec. Le Grand dictionnaire terminologique du Québec, créé par l'Office québécois de la langue française, répertorie 1 million de termes français utilisés dans 200 domaines de la science, de l'industrie et de la technologie. C'est aussi à l'initiative du Québec que fut adoptée par l'UNESCO la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le français : au cœur de l'histoire et de l'avenir du Québec

Si le Québec constitue aujourd'hui un acteur incontournable au sein de la francophonie mondiale, ce n'est pas le fruit du hasard. En effet, la langue française est inextricablement liée à l'histoire du Québec et à son développement. Dès la colonisation française, les arrivants provenant majoritairement des centres urbains de la France parlaient le français et non un des nombreux dialectes alors en usage dans les campagnes du pays.

En 1764, James Murray, premier gouverneur anglais de la province, établit les premières institutions judiciaires et décréta que dorénavant on jugerait « toutes les causes civiles et criminelles conformément aux lois d'Angleterre et aux ordonnances de cette province ». De plus, tout employé de l'État dut prêter le « serment du test », comportant une abjuration de la foi catholique et la non-reconnaissance de l'autorité du pape. Ces mesures vinrent à écarter presque automatiquement tous les Canadiens français des fonctions publiques telles que fonctionnaire, greffier, avocat, apothicaire, capitaine, lieutenant, sergent, etc.

Cette volonté assimilatrice ne rencontra pas grand succès. Alors que les Canadiens-français continuaient à voir leur population augmenter considérablement sous l'impulsion d'une forte natalité, l'immigration britannique resta marginale. Pour assurer le bon fonctionnement de sa nouvelle colonie, Londres n'eut d'autres choix que de procéder à des aménagements importants dans son administration, à l'avantage de la majorité canadienne-française. L'Acte de Québec, promulgué en 1774, abolit ainsi le serment du test, redonna sa place aux lois civiles importées de France et autorisa le clergé à percevoir la dîme. Le gouverneur d'alors, Guy Carleton, déclara que, à moins d'une catastrophe, le Canada sera français « jusqu'à la fin des temps ».

Après l'arrivée massive des Loyalistes, qui s'installèrent à l'extrémité ouest du Canada, Londres décréta un nouveau régime en 1791. Le Haut-Canada et le Bas-Canada étaient créés, possédant chacun leur assemblée législative, leur conseil législatif, leur conseil exécutif et leur lieutenant-gouverneur. Les francophones étaient majoritaires au sein de l'Assemblée législative, alors que les autres organes, dont les membres étaient nommés par le gouverneur, furent à majorité anglophone. Le « Débat sur les langues » fut un des premiers débats de l'Assemblée législative du Bas-Canada. À cette occasion, il fut décidé de tenir le procès-verbal de la Chambre en français et en anglais, sans préséance de la seconde langue (pourtant langue du pouvoir britannique) sur la première. On peut encore admirer au Salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec une toile représentant ce débat, œuvre peinte par Charles Huot et inaugurée en 1913.

La promulgation de l'Acte d'Union en 1840 permit, par une alliance entre réformistes du Haut et du Bas-Canada, l'instauration du gouvernement responsable en 1848. Une cohabitation pacifique s'instaure alors jusqu'à la création, en 1867, de la Confédération canadienne et la naissance politique du Québec contemporain.

En 1910, le gouvernement libéral de Lomer Gouin adopta ce qu'on finira par appeler la « loi Lavergne ». Cette loi modifiant le Code civil du Québec obligeait les entreprises de services publics établies au Québec à s'adresser en français et en anglais à leurs clients. Elle portait comme titre Loi amendement le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique. La loi Lavergne constituait la première affirmation de l'État québécois en matière linguistique.

Il faudra attendre la Révolution tranquille et le retour au pouvoir du Parti libéral du Québec pour que le gouvernement du Québec s'affirme finalement comme un réel défenseur et promoteur de la langue française au Québec. En 1961, le gouvernement Lesage crée le ministère des Affaires culturelles et de l'Office de la langue française. Suivra alors une série de lois qui contribueront, par sédimentation, à construire une véritable politique linguistique québécoise. Par exemple, le gouvernement de Robert Bourassa adopta la Loi 22 en 1974, faisant ainsi du français la langue officielle du Québec.

En 1977, le gouvernement du Parti Québécois fit adopter la Loi 101, ou Charte de la langue française. Cette loi reprenait plusieurs des articles des lois précédemment adoptées. Par ailleurs, certaines dispositions de cette nouvelle loi entrèrent en conflit direct avec la Charte québécoise des droits et libertés, la Charte canadienne des droits et libertés ou certains articles de la Constitution canadienne. Il revint au Parti libéral du Québec de normaliser la Charte de la langue française pour la rendre conforme aux Chartes canadiennes et québécoises. Ces aménagements ne furent pas remis en cause par le Parti Québécois dans les années suivantes lorsqu'il forma le gouvernement. Les règles prévalant quant à l'accès des enfants du Québec à un enseignement en anglais établissent un équilibre sain entre les libertés individuelles et le devoir de sauvegarde de la langue française qui incombe au gouvernement du Québec. Cet équilibre doit être maintenu.

La situation actuelle du français au Québec: pérennité et rayonnement

Aujourd'hui, le français est parlé par 82.8 % des Québécois, 22 % des Canadiens, 2 % des habitants de l'Amérique du Nord et 1 % des habitants des Amériques. Langue largement dominante au Québec, le français constitue néanmoins une langue minoritaire au Canada et en Amérique, ce qui appelle une vigilance constante des Québécois pour s'assurer de la pérennité, de la vitalité et du rayonnement de leur langue commune.

Par ailleurs, le Québec a le plus haut taux de main-d'œuvre bilingue et multilingue en Amérique du Nord. La situation géopolitique particulière du Québec, ses héritages européens et sa volonté de vivre en français dans un contexte nord-américain en font aujourd'hui un ardent défenseur de la diversité culturelle et linguistique.

Au Canada, la radiodiffusion et la télédiffusion sont de compétence fédérale. Pour respecter le caractère francophone du système audiovisuel québécois, des quotas de chansons francophones ont été imposés aux stations de radio de langue française dès les années 1970, un modèle que d'autres pays ont par la suite imité. Plus récemment, à la demande du Québec, des règles particulières ont permis l'émergence de canaux de télévision spécialisés en langue française alors que le câble et la diffusion par satellite facilitent la captation d'un nombre toujours croissant de canaux de langue anglaise.

La culture québécoise puise aussi une partie de sa vigueur et de sa diversité dans l'apport des anglophones, des nations autochtones et des communautés culturelles qui, tout en exprimant leur vitalité dans leurs propres manifestations artistiques, s'ouvrent et participent activement à la vie culturelle d'expression française.

Le dernier recensement de Statistique Canada nous apprend notamment qu'au Québec, les allophones (immigrants et non immigrants) utilisent de plus en plus fréquemment le français à la maison. En 2006, 24 % d'entre eux ont déclaré parler le français le plus souvent à la maison, comparativement à 20 % en 2001 et 17 % en 1996. Nous assistons ici à une tendance à la hausse quant à l'attrait de la langue française chez les allophones.

Alors que la langue anglaise a longtemps bénéficié de la quasi-totalité des transferts linguistiques des allophones, une majorité d'allophones adoptent maintenant le français comme principale langue d'usage à la maison. Qui plus est, tandis que les immigrants allophones de longue date parlent l'anglais plutôt que le français à la maison, ceux arrivés depuis 1971 adoptent majoritairement le français. Parmi les allophones arrivés au pays entre 2001 et 2006, qui parlent le plus souvent à la maison soit le français soit l'anglais, 75 % d'entre eux y parlent principalement le français.

La connaissance du français chez les anglophones poursuit son évolution à la hausse au Canada. En effet, la connaissance du français s'est accrue entre 2001 et 2006 chez les anglophones (de 9,0 % à 9,4 %) et chez les allophones (de 11,8 % à 12,1 %). Le bilinguisme chez les anglophones s'est accru ou est demeuré stable dans toutes les provinces et les territoires depuis 2001. Au Québec, près de 7 anglophones sur 10 (68,9 %) déclaraient connaître le français et l'anglais en 2006, comparativement à 66,1 % en 2001. À l'extérieur du Québec, 7,4 % des anglophones indiquaient pouvoir entretenir une conversation dans les deux langues officielles en 2006, une augmentation depuis 2001 (7,1 %).

Par ailleurs, 1 Canadien sur 4 (25,7 %) parlait le français à la maison en 1971. Trente ans plus tard, la proportion a diminué à 22,0 %. Cette diminution s'est poursuivie depuis 2001, atteignant 21,4 % en 2006.

Toujours selon le Recensement de 2006, 4,1 % de la population a le français comme langue maternelle à l'extérieur du Québec, proportion en baisse par rapport à celle observée en 2001 (4,4 %). Cette diminution prolonge une tendance qui se poursuit depuis plus d'un demi-siècle. L'effectif des francophones s'élève à 975 000 personnes, comparativement à 980 000 en 2001, une baisse attribuable, pour l'essentiel, aux échanges migratoires avec le Québec. Quant aux personnes qui font un usage prépondérant du français à la maison, leur part relative était également à la baisse, passant de 2,7 % en 2001 à 2,5 % en 2006.

En outre, une récente enquête de Statistique Canada révèle que, hors du Québec, la prédominance du français dans les différents domaines sociaux est une réalité dans seulement certaines régions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

La francophonie canadienne doit donc être mieux soutenue. Si le gouvernement du Québec considère avoir une responsabilité dans le soutien aux communautés francophones du reste du Canada, le gouvernement fédéral, pour sa part, a le devoir de faire vivre la dualité linguistique canadienne.

L'usage du français progresse au Québec et recule au Canada anglais. À Montréal, des inquiétudes subsistent quant à l'usage du français sur l'île. Malgré que la proportion de personnes ayant le français comme langue maternelle soit en légère diminution sur l'île, cela ne nous permet pas de conclure à une diminution de l'usage du français dans l'espace public. Les données du Recensement de 2006 concernant la langue d'usage au travail ne sont pas encore disponibles. Toutefois, nous avons l'obligation de demeurer vigilant. Nous sommes d'avis que le problème ne réside pas principalement dans les dispositions des lois linguistiques québécoises mais dans leur application et leur respect.

Si, quantitativement, le français se porte généralement bien au Québec, des efforts constants doivent néanmoins être faits pour s'assurer que les lois linguistiques, notamment en matière d'affichage commercial, d'accueil et de service dans les commerces, soient bien connues et respectées.

7. Favoriser la pérennité et le rayonnement de la langue française par la mise en place des moyens suivants :

- **Défendre l'intégrité de nos lois linguistiques devant les tribunaux;**
- **Renforcer le rôle de l'Office québécois de la langue française dans la promotion de la qualité du français et le respect de la Charte de la langue française incluant notamment;**
 - **La création d'un sceau de la qualité à consentir aux produits culturels, dès lors qu'ils contribuent à la diffusion d'une langue de qualité;**
- **La hausse de son budget pour :**
 - **L'embauche d'un plus grand nombre de conseillers en francisation afin de faire œuvre pédagogique auprès des commerçants et de s'assurer du respect de la Charte de la langue française;**
 - **La visite régulière d'un plus grand nombre de commerces;**
- **Une hausse significative des amendes pour les commerces qui ne se conformeront pas à la loi après avertissement;**
- **Exiger le respect intégral de la Loi canadienne sur les langues officielles et, par le fait même, la remise sur pied du Programme de contestation judiciaire du Canada pour les minorités linguistiques;**
- **Maximiser les retombées de la présence économique et culturelle du Québec au sein de la Francophonie canadienne;**
- **Assurer l'accessibilité aux cours de francisation pour les canadiens anglophones d'autres provinces s'établissant au Québec;**
- **Envisager l'adoption d'une stratégie conjointe avec le Gouvernement du Canada et des autres provinces pour favoriser le développement et l'épanouissement de la francophonie canadienne;**
- **Lancer une offensive diplomatique semblable à celle qui a menée à la protection de la diversité des expressions culturelles, pour que l'utilisation du français soit davantage respectée dans le déploiement des nouvelles technologies (Internet, jeux vidéos, DVD, etc.).**

La qualité du français: un enjeu d'actualité

Par ailleurs, de nombreuses voix s'élèvent depuis les dernières années pour s'inquiéter de la qualité du français au Québec, tant au parlé qu'à l'écrit. Le français parlé sur la place publique, que ce soit à la télévision ou à la radio, soulève de plus en plus de récriminations. La qualité du français parlé dans les émissions pour enfants doit, en ce sens, être d'une qualité irréprochable.

Au chapitre de l'enseignement du français dans les écoles du Québec, un chantier d'importance doit être lancé. Si, globalement, l'enseignement reçu par nos enfants se situe parmi les meilleurs de l'OCDE, le rendement des jeunes Québécois en français diminue constamment depuis 2000, selon les plus récents résultats de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). Qui plus est, entre 2000 et 2005, le taux d'échec des élèves à l'examen de français du ministère de l'Éducation du Québec est passé de 10 % à 17 %. À peine 48 % des élèves ont réussi le volet orthographique du même examen. La performance en lecture des élèves de quatrième année s'est elle aussi grandement détériorée. Selon le Programme international de recherche en lecture scolaire, les jeunes Québécois sont passés du 6^e au 23^e rang mondial entre 2000 et 2005. Seulement 47 % des enfants du Québec lisent à l'extérieur de l'école par plaisir, selon le Centre international pour l'évaluation des apprentissages scolaires. C'est moins que toutes les autres provinces canadiennes ayant participé à l'étude, soit la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse.

8. Lancer un chantier sur la qualité et l'enseignement du français au Québec comprenant notamment :

- **L'élaboration d'un plan d'action visant l'amélioration de l'enseignement du français à tous les niveaux d'enseignement, incluant l'amélioration de la formation des maîtres et la mise en place d'un processus d'évaluation continue des enseignants, eu égard à la qualité de la langue parlée, écrite et enseignée;**
- **L'augmentation du temps dédié à la lecture et à l'écriture dans les écoles du Québec;**
- **Une demande au gouvernement fédéral afin que soit ajouté un critère relatif à la qualité de la langue parlée dans le processus d'octroi ou de renouvellement des licences de radiodiffusion et de télécommunications diffusant au Québec;**
- **L'instauration d'un plus grand contrôle sur la qualité du français parlé dans les émissions destinées aux enfants.**

4

Le Québec dans le Canada : continuer l'évolution

Le choix fédéraliste du Québec

L'expérience canadienne est au cœur de l'histoire du Québec. Elle nourrit et enrichit son identité, tout en constituant un puissant levier d'enrichissement collectif. La cohabitation structurante qui définit la relation entre le Québec et ses partenaires de la fédération canadienne profite aux Québécois dans plusieurs domaines de la vie collective et individuelle : culture, économie, développement social et communautaire, etc. C'est au Québec que le Canada est né, faut-il le rappeler. Depuis la création de la Confédération, en 1867, les Québécois n'ont cessé de façonner ce pays pour s'y reconnaître, et pour contribuer à son développement. En effet, le Québec fut souvent à l'avant-garde des grandes avancées sociales du Canada. Inversement, le Québec a su puiser dans l'expérience canadienne les avantages d'un marché intérieur ouvert et dynamique, et de l'ingéniosité des autres membres de la fédération.

Les Québécois sont fiers de participer à cette expérience. Lors des deux référendums sur la souveraineté — tantôt assortie d'une association, tantôt d'un partenariat — les Québécois ont choisi de continuer à améliorer le fonctionnement du Canada de l'intérieur. Dans un récent sondage publié par La Presse, les répondants affirmaient, dans une proportion de 85 %, être fiers d'être Canadiens. La fierté québécoise recueillait, pour sa part, une proportion de 91 %. Comme quoi la fierté nationale n'a pas à s'appuyer sur une seule identité collective.

Les avantages pour le Québec de faire partie de l'ensemble fédératif canadien sont nombreux. À cet égard, soulignons :

- La mise en commun de ressources, de richesses et de valeurs;
- Un poids économique et politique plus important sur la scène internationale, et particulièrement face au géant américain;
- Une crédibilité internationale imposante, fruit d'une participation canadienne active sur la scène internationale;
- La protection et le respect des droits fondamentaux;
- Une citoyenneté enviée et recherchée;
- Une union économique et une monnaie commune;
- Une qualité de vie exceptionnelle;
- Une juste redistribution de la richesse entre les régions et les citoyens, notamment par la péréquation;
- Une cohabitation des cultures;
- Un levier pour la langue française, notamment grâce à la Loi sur les langues officielles.

Renforcer la place du Québec dans le Canada

S'ils sont fiers de participer à l'aventure canadienne, les Québécois n'en désirent pas moins que soit renforcée la place du Québec au sein du Canada et que le fonctionnement du fédéralisme soit amélioré afin de mieux tenir compte de la nature même du Québec, principalement en tant que foyer principal de la francophonie canadienne. L'épanouissement et le rayonnement de sa langue française, la sauvegarde de son riche héritage culturel, alimentés par une minorité de langue anglaise dont le dynamisme ne s'est jamais démenti et des onze nations autochtones réparties sur tout le territoire, font partie des fondements du Québec moderne. Par ailleurs, la diversité ethnique, religieuse et culturelle du Québec participe dorénavant à la construction de l'identité québécoise moderne.

Les tentatives de modifier la Constitution canadienne selon les souhaits alors exprimés par le gouvernement du Québec ne se sont pas matérialisées. La conjoncture politique ou le processus de modification constitutionnelle ont rendus extrêmement périlleux une entreprise de modification constitutionnelle globale et profonde.

Malgré une procédure de modification de la Constitution canadienne marquée par une rigidité excessive, le fédéralisme évolue. De fait, seulement pour la période comprise entre avril 2003 et février 2007, le Québec a signé un nombre record d'ententes intergouvernementales de toutes natures. Le Québec a aussi signé des ententes de coopération avec ses partenaires provinciaux, dont une entente en particulier sur la mobilité de la main-d'œuvre avec l'Ontario. De plus, il a tout récemment entrepris la négociation d'un accord de libre-échange avec cette dernière. Bref, le fédéralisme évolue, dans la mesure où le gouvernement du Québec participe activement à son évolution.

Par ailleurs, un fédéralisme efficace suppose un partage des pouvoirs législatifs clair et inscrit dans une Constitution. Le non-respect par le gouvernement fédéral des compétences provinciales provoque inévitablement l'accroissement des empiétements, des chevauchements et des dédoublements. Il faut éviter que la Constitution contienne trop de zones grises ou laisse trop de place à l'arbitraire législatif.

Continuer l'évolution : trois dossiers à prioriser

a) Communications

Afin de limiter ces zones grises, une entente administrative pourrait être envisagée dans le secteur des communications. Il s'agit d'un sujet intimement lié à l'avenir de la langue française et de la culture québécoise, à l'égard duquel il est impérieux que le Québec s'affirme davantage et que ses rôles et responsabilités soient mieux définis. En effet, une entente Ottawa-Québec dans le secteur des communications s'impose compte tenu de l'importance toujours grandissante des nouvelles technologies de l'information, de leur présence au cœur de la nouvelle économie et des problèmes identitaires liés à leur contenu. Soulignons particulièrement la problématique soulevée par le commerce électronique, lequel touche certes à des matières fédérales de par ses dimensions pancanadiennes et internationales, mais aussi à des sujets de compétence provinciale comme le droit des contrats, la langue des contrats, le droit civil et la protection du consommateur.

Pour le Québec, le domaine particulier de la radiodiffusion demande une approche liée au contenu qui est distincte de ce que l'on pourrait retrouver dans le reste du pays. Par exemple, la qualité de la langue française sur la place publique est largement influencée par la qualité de la langue parlée sur les ondes radio. Or, c'est le CRTC qui nomme les commissaires chargés d'octroyer ou de renouveler une licence de radiodiffusion, que la station soit située au Québec ou ailleurs. Il nous apparaît que le Québec devrait être étroitement impliqué dans le choix de ces commissaires, étant donné l'impact de leurs décisions sur le dynamisme et la vitalité du français au Québec. Nous sommes d'avis que le CRTC ne peut, ni ne doit, appliquer une décision au Québec comme il le fait dans le reste du Canada. Il doit tenir compte de la spécificité culturelle du Québec.

9. Une entente administrative dans le domaine des communications, visant notamment à s'assurer que le gouvernement du Québec désigne le tiers des commissaires du CRTC qui sont chargés d'octroyer ou renouveler les licences de radiodiffusion de station diffusant sur le territoire québécois, et que ces derniers aient un droit de veto sur toutes les décisions qui touchent exclusivement le territoire québécois. Cette entente devrait également stipuler que le Québec soit consulté de façon privilégiée lors de la révision des lois fédérales en matière de radiodiffusion et de télécommunications.

b) Éducation

D'abord, le règlement complet du déséquilibre fiscal commande que les transferts fédéraux dans le domaine de l'éducation postsecondaire soit ramenés là où ils étaient en 1994-1995.

Aussi, dans le budget de février 1998, le gouvernement fédéral a annoncé la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBÉM), une institution financée en majeure partie par le gouvernement fédéral. La FCBÉM a commencé à distribuer des bourses en l'an 2000. Une large coalition québécoise a alors exprimé son opposition au projet de loi fédéral portant sur la création de cette fondation. Rappelons que le Québec s'est retiré du Programme canadien de prêts aux étudiants depuis sa création en 1964, et ce, en vertu du droit de retrait avec pleine compensation. En décembre 1999, les gouvernements du Québec et du Canada ont conclu une entente qui permettait l'octroi de bourses d'études du millénaire aux étudiantes et aux étudiants du Québec à partir du 1^{er} janvier 2000. Pour la mise en œuvre de cette entente, une entente administrative entre la FCBÉM et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a été conclue à l'effet de confier la gestion du programme au MELS. Ainsi, la moitié de la quote-part annuelle du Québec est investie dans la réduction de l'endettement étudiant et l'autre moitié dans le financement de l'enseignement postsecondaire. Une nouvelle entente administrative a été conclue en 2005 dans laquelle quelques changements ont été apportés, dont l'engagement de la FCBÉM à rendre disponible un montant de 10 millions de dollars additionnel par année qui s'ajoute aux 70 millions de dollars annuels convenus dans l'entente administrative de 1999.

Cette entente constituait néanmoins un pis-aller pour le Québec. Une solution, qui devant l'intransigeance fédérale, visait à éviter que les étudiants québécois fassent les frais d'une bataille qui s'annonçait très longue. Le Québec a toujours considéré que les interventions conditionnelles du fédéral en matière d'éducation sont une expression du pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence des provinces. Le Québec n'a jamais accepté ni reconnu ce pouvoir.

L'actuel premier ministre du Canada, monsieur Stephen Harper, a toujours affirmé qu'il n'usait pas du pouvoir fédéral de dépenser. Il a même pris un engagement visant à encadrer l'usage de ce pouvoir.

L'entente décennale avec la FCBÉM arrive à échéance en 2009 et le gouvernement fédéral ainsi que plusieurs provinces ont déjà manifesté le désir de la reconduire pour une autre période de 10 ans. Pour sa part, le Québec a réitéré sa demande d'obtenir un retrait inconditionnel du programme fédéral avec pleine compensation financière. Pour le gouvernement de Stephen Harper, il y a là une occasion lui permettant de démontrer le sérieux de ses intentions sur la question du pouvoir fédéral de dépenser.

10. Le retrait inconditionnel du gouvernement fédéral de l'aide financière aux études (Bourses du millénaire), le tout avec pleine compensation financière;

11. Exiger du gouvernement fédéral qu'il rehausse ses transferts de façon inconditionnelle à leur niveau de 1994-1995.

c) Développement régional

Au chapitre des enjeux majeurs liés au développement économique du Québec figure au premier plan le développement régional. Dans ce domaine, l'intervention gouvernementale doit être efficace et efficiente. La loi fédérale constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC) établit clairement un dédoublement institutionnel qui empiète sur la mission et les compétences du gouvernement du Québec en la matière. Il existe sur le territoire québécois 57 sociétés d'aide au développement des collectivités et 10 centres d'aide aux entreprises, financés par le gouvernement fédéral. Du côté du gouvernement québécois, il existe quelque 120 CLD sur le territoire. Les missions et les interventions de ces organisations sont sensiblement les mêmes. Les objectifs des deux réseaux sont la création et le maintien d'emplois, le démarrage, l'expansion et la consolidation d'entreprises et le développement des communautés locales. Les principales mesures d'aide financière des deux réseaux sont aussi similaires. Il serait pour le moins pertinent de s'assurer de la mise en place d'un mécanisme obligeant DEC à consulter et à coordonner ses interventions avec le gouvernement du Québec. Si une telle entente ne se matérialiserait pas, il serait alors approprié de demander que soit rapatrié au Québec un plein pouvoir en matière de développement économique régional, avec une juste compensation financière.

12. La fin des dédoublements et chevauchements en développement économique et régional par la mise en place d'un mécanisme obligeant Développement Économique Canada pour les régions du Québec à consulter et à coordonner ses interventions avec le gouvernement du Québec et, dans l'incapacité de mettre en place un tel mécanisme, obtenir une compétence exclusive sur le développement régional au Québec.

Le pouvoir de dépenser

L'exercice du pouvoir fédéral de dépenser déséquilibre le fonctionnement de la fédération lorsqu'il prend la forme de transferts directs aux individus ou organismes, ou de transferts conditionnels aux provinces dans des domaines de compétence provinciale. Des dépenses fédérales de ce type peuvent engendrer des problématiques pour le gouvernement québécois, liées à l'imprévisibilité du financement, à l'imposition unilatérale de normes pancanadiennes et au dédoublement de mesures. C'est en raison de ces problématiques que l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser est devenu un défi important auquel non seulement le Québec mais aussi les autres provinces canadiennes doivent faire face et chercher des solutions. L'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser constitue d'ailleurs, depuis un grand nombre d'années, une des questions les plus importantes soulevées lors des discussions et négociations fédératives. L'ouverture récente du gouvernement fédéral actuel de baliser ce pouvoir augure bien.

13. Exiger un encadrement du pouvoir fédéral de dépenser dans les compétences constitutionnelles du Québec.

Le Conseil de la fédération : une commission sur l'évolution du fédéralisme canadien

Le 5 décembre 2003, à Charlottetown, s'ouvrait une nouvelle ère dans les relations entre les partenaires de la fédération canadienne. À l'initiative du gouvernement libéral québécois est alors créé le Conseil de la fédération. Une nouvelle dynamique est ainsi institutionnalisée au Canada : l'interprovincialisme.

Le Conseil de la fédération :

- Permet, lorsque approprié, une approche coordonnée et intégrée en matière de relations fédérales-provinciales-territoriales par le développement d'analyses et de positions communes;
- Renforce le travail des forums intergouvernementaux sectoriels en leur donnant des orientations, lorsque approprié, sur des questions qui préoccupent le Conseil;
- Analyse toute action ou mesure du gouvernement fédéral qui, de l'avis des membres du Conseil, a un impact majeur sur les provinces et les territoires;
- Développe une vision commune sur la façon de conduire les relations intergouvernementales qui respectent les valeurs fondamentales et les principes du fédéralisme.

Grâce au travail effectué au sein du Conseil de la fédération, le déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux trouve un règlement partiel en mars 2007, avec le versement au gouvernement du Québec d'une somme de deux milliards de dollars sur deux ans. C'est aussi au Conseil de la fédération que l'union économique canadienne est renforcée, notamment au chapitre de la mobilité de la main-d'œuvre, et induit des améliorations au mécanisme de règlement des différends de l'Accord sur le commerce intérieur. En août 2007, les premiers ministres ont convenu que les gouvernements doivent prendre des mesures afin que les ordres professionnels se soient tous conformés aux exigences de l'Accord sur le commerce intérieur d'ici avril 2009. Par ailleurs, les premiers ministres se sont entendus pour mettre en œuvre une série de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à faire face aux impacts des changements climatiques. Ils ont aussi adopté une vision commune de l'avenir énergétique au Canada afin d'assurer un équilibre entre la sécurité de l'approvisionnement énergétique, une gestion responsable au plan environnemental, la responsabilité sociale et le maintien de la prospérité économique.

Afin d'optimiser le fonctionnement du fédéralisme canadien et l'utilisation des fonds publics, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent s'assurer d'éliminer tout chevauchement ou dédoublement. Cet enjeu n'est pas nouveau dans le paysage politique canadien et québécois. Déjà en 1937, une Commission royale d'enquête (Rowell-Sirois) a été chargée de déterminer, entre autres, à quel point la population et le gouvernement étaient affectés par de tels chevauchements. Quelque 55 ans plus tard, soit en février 1992, le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada (Beaudoin-Dobbie) faisait mention du chevauchement dans son rapport et recommandait « que les gouvernements fédéral et provinciaux envisagent des moyens d'éliminer les chevauchements et le double emploi pour faire un meilleur usage des fonds publics ». Au sein d'un système fédéral dans lequel les deux paliers de gouvernement partagent certaines compétences, les chevauchements et les dédoublements sont inévitables. Mais compte tenu du contexte de ressources limitées dans lequel évoluent les gouvernements provinciaux, il est indispensable que soient réduits au minimum les chevauchements et les dédoublements. C'est pourquoi une vigilance systématique doit être instituée pour éviter ces gaspillages. L'actuel dynamisme du Conseil de la fédération permet d'instaurer un mécanisme visant à rendre le fédéralisme canadien encore plus efficace.

C'est pourquoi nous proposons de créer, par le biais du Conseil de la fédération, une Commission sur l'amélioration de la fédération canadienne. Cette commission, à laquelle le gouvernement fédéral pourrait être invité lorsque jugé nécessaire, serait composée de membres nommés par les provinces. Elle pourrait regrouper des juristes, des politologues, des experts constitutionnels ou d'autres personnes ayant acquis une vaste expérience du fédéralisme canadien. La Commission aurait pour mandat d'identifier les irritants au bon fonctionnement du fédéralisme canadien, notamment en regard du partage des compétences définies dans la Constitution canadienne. De façon particulière, la Commission pourrait juger de la conformité d'une mesure fédérale avec les dispositions de la Partie VI de l'AANB, intitulé « Répartition des compétences législatives ». Toute province pourrait soumettre à l'étude de la Commission une mesure fédérale. Aussi, la Commission pourrait, de son propre chef, analyser toute mesure.

14. Instaurer, par le biais du Conseil de la fédération, une commission sur l'amélioration de la fédération canadienne qui aura comme mandat de :

- **Identifier les irritants au fonctionnement du fédéralisme canadien et de proposer la mise en place d'ententes administratives ou de modifications constitutionnelles visant le respect du partage des compétences prévu dans la Constitution canadienne;**
- **Viser l'élimination progressive des chevauchements et des dédoublements entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.**

Les aspirations constitutionnelles du Québec

En octobre 2001, le Parti libéral du Québec rendait public « Un projet pour le Québec : Affirmation, autonomie et leadership », rapport effectuant une mise à jour de la position constitutionnelle du Parti, plus communément connu sous le vocable de « rapport Pelletier » du nom du président du groupe l'ayant développé, monsieur Benoît Pelletier, actuel ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information. Le rapport Pelletier faisait alors état de revendications de modifications à la Constitution canadienne qui sont les suivantes :

- La reconnaissance de la spécificité du Québec;
- L'octroi d'un droit de veto au Québec;
- L'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser et l'exercice d'un droit de retrait avec compensation financière de toute intervention du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence du Québec;
- La constitutionnalisation de la composition actuelle de la Cour suprême du Canada, y compris la présence d'au moins trois juges du Québec sur neuf et la participation des provinces à la sélection des juges de la Cour suprême du Canada;
- L'inscription dans la Constitution de l'entente McDougall-Gagnon-Tremblay en matière d'immigration;
- La réforme du Sénat;
- L'ajout à la Constitution canadienne d'un mécanisme permettant de constitutionnaliser, au besoin, des ententes administratives.

Ces revendications sont toujours d'actualité aujourd'hui.

En parallèle, le Parti libéral du Québec reste à l'affût de la meilleure occasion d'entreprendre avec succès des discussions constitutionnelles sur la base, entre autres, des éléments élaborés dans le rapport Pelletier de 2001. Il se méfie des intentions politiques réelles de ceux qui en appellent à une réouverture précipitée de cet enjeu. Il préfère, pour l'instant, travailler à une progression continue de la fédération canadienne qui correspond davantage aux besoins plus immédiats des Québécois.

Le Parti libéral du Québec continuera également à défendre sans relâche sur toutes les tribunes, canadiennes comme internationales, la nécessité d'une reconnaissance franche et officielle de la spécificité du Québec, laquelle est fondée sur des caractéristiques nationales tels une langue, une culture, une histoire, un territoire, des institutions politiques, un modèle de développement social et économique, un vouloir-vivre collectif, un mode de vie et un régime juridique distincts.

«Reconnaître franchement», cela signifie que les lois canadiennes, en particulier la loi fondamentale qu'est la Constitution ainsi que les tribunaux qui interpréteront ces lois, devront tenir compte de cette réalité propre à notre fédération. En attendant cette étape, qui devra venir tôt ou tard, l'attitude et les politiques des autres gouvernements canadiens et en particulier du gouvernement fédéral doivent de facto tenir compte du caractère national du Québec.

15. Réaffirmer les aspirations constitutionnelles du Québec :

- **La reconnaissance de la spécificité du Québec;**
- **L'octroi d'un droit de veto au Québec;**
- **L'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser et l'exercice d'un droit de retrait avec compensation financière de toute intervention du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence du Québec;**
- **La constitutionnalisation de la composition actuelle de la Cour suprême du Canada, y compris la présence d'au moins trois juges du Québec sur neuf et la participation des provinces à la sélection des juges de la Cour suprême du Canada;**
- **L'inscription dans la Constitution de l'entente McDougall-Gagnon-Tremblay en matière d'immigration;**
- **La réforme du Sénat;**
- **L'ajout à la Constitution canadienne d'un mécanisme permettant de constitutionnaliser, au besoin, des ententes administratives.**

Les communautés autochtones

La population totale des 11 nations autochtones du Québec est de près de 83 000 personnes, soit environ 1 % de la population du Québec. Les nations autochtones du Québec ont des préoccupations, des revendications et des besoins particuliers. Les droits existants de ces nations — ancestraux, issus de traités ou autres — ont été reconnus et confirmés par les tribunaux. Les nations autochtones doivent avoir le droit de préserver et de promouvoir leurs langues, coutumes, cultures, règles et traditions, de posséder et de contrôler leurs terres, d'œuvrer à l'amélioration de leurs conditions économiques, sociales et culturelles, et d'orienter elles-mêmes le développement de leur identité.

De nombreuses communautés autochtones et inuites vivent encore aujourd'hui des problématiques sociales lourdes, telles que la toxicomanie, la violence, le suicide, la sous-scolarisation, un manque d'eau potable et des conditions de logement souvent inacceptables. Les filles autochtones âgées de 10 à 14 ans ont un taux de grossesse 9 fois plus élevé que les filles non autochtones du même âge. Un autochtone issu des réserves vit en moyenne 6 à 7 ans de moins en comparaison avec la population québécoise en général. Les autochtones sont aussi 5 fois plus exposés au suicide tandis que le taux de mortalité infantile est chez eux près de 20 % plus élevé que dans la population en général.

La responsabilité de la prestation et du financement des services de santé et des services sociaux destinés aux Autochtones interpelle différents paliers de gouvernement selon la nature des services offerts et le lieu de résidence des Autochtones. La mise sur pied d'une table tripartite permanente réunissant le gouvernement du Québec et du Canada ainsi que l'Assemblée des Premières Nations, visant spécifiquement l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones et inuites et la clarification des rôles et responsabilités des gouvernements, nous apparaît dans ce contexte comme une initiative à être déployée rapidement.

16. Travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral et l'Assemblée des Premières Nations afin d'améliorer les conditions de vie des communautés autochtones du Québec en :

- **Établissant une table tripartite avec le gouvernement fédéral et les premières nations pour élaborer un plan d'action conjoint notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la sécurité et du logement. La table devra veiller à améliorer le sort des membres des communautés autochtones, à clarifier les rôles et responsabilités des gouvernements québécois et canadien et à diminuer les chevauchements et les doublages entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les interventions auprès de ces communautés.**

Conclusion

L'histoire du Québec se confond largement avec celle du Parti libéral du Québec, qui en fut le principal moteur de progrès. De colonie à véritable nation moderne, le Québec a connu un cheminement riche et exaltant.

Ayant en main aujourd'hui tous les leviers nécessaires, étant libre et ouverte, la société québécoise envisage l'avenir avec confiance. La diversité de sa population constitue un actif majeur, contribuant à son dynamisme culturel et à sa prospérité économique. L'ouverture sur le monde devient une valeur phare, enrichissant les connaissances, les expériences et les compétences de notre société.

Le monde est à nos portes et nous avons décidé de les ouvrir toutes grandes. Un nouveau défi apparaît avec plus d'acuité : accueillir encore mieux ces milliers de nouveaux arrivants que nous invitons à se joindre à nous. L'intégration passe par l'éducation, l'emploi et le partage des valeurs qui définissent le Québec moderne.

En tant que nation française d'Amérique, le Québec doit constamment faire preuve de vigilance pour assurer la qualité, la vitalité et la pérennité de sa langue officielle et commune. Le cosmopolitisme peut se vivre en français en Amérique : il nous appartient de nous en assurer. Le Québec, comme principal foyer de la francophonie canadienne, partage une responsabilité avec le gouvernement du Canada : celle de soutenir et d'accompagner les communautés francophones du Canada dans leur développement. S'il faut parfois défendre notre langue, il faut en tout temps la chérir, ce qui signifie qu'il faut bien la parler, bien l'écrire et bien l'enseigner. Des efforts supplémentaires doivent être faits à cet égard.

Le Québec est chez lui au Canada. Il a fondé ce pays. Lorsque les Québécois se sont fait offrir de quitter ce pays qui est le leur, ils ont refusé, à deux reprises. Les avantages de la cohabitation l'emportent largement sur ses irritants. Cela étant, ces irritants sont bien réels et soulèvent des problématiques qui doivent être réglées. Le Québec n'est pas signataire de la Constitution canadienne : cet enjeu devra inévitablement faire l'objet d'un règlement, tôt ou tard. Par ailleurs, cela n'empêche pas le Canada de fonctionner et d'évoluer, largement à l'avantage des partenaires fédératifs. Le Québec est un leader dans l'amélioration du fonctionnement de la fédération canadienne. Il doit continuer à l'être.

Le Québec constitue, à plusieurs égards, une exception notable si on le compare aux autres nations de la Terre. Par sa position géographique, l'originalité de sa culture, la vitalité de sa langue, le dynamisme de ses industries et, surtout, son immense potentiel de développement, le Québec a tout ce qu'il faut pour faire encore mieux. Les Québécois, aujourd'hui plus que jamais auparavant, ont toutes les raisons d'être fiers de ce qu'ils sont devenus, et peuvent sans hésiter envisager l'avenir en toute confiance.

FAMILLE

Composition du Groupe de travail sur la famille

PRÉSIDENTE

Madame Véronique Théorêt

Véronique Théorêt exerce la profession d'avocate au sein du cabinet Fraser Milner Casgrain depuis le début de sa carrière. Membre du Barreau du Québec depuis 1999, elle a développé une solide expertise dans les domaines du droit immobilier et du droit municipal. Consciencieuse et organisée, elle sait créer un climat de travail où se côtoient rigueur, efficacité et bonne humeur.

Âgée de 31 ans, Véronique Théorêt participe à la vie active du Parti libéral du Québec depuis de nombreuses années, ayant débuté sa participation politique en 1995, au sein de la Commission-Jeunesse du PLQ. Depuis plus d'un an, elle est mère d'un jeune garçon et, comme plusieurs parents, recherche un juste équilibre entre carrière et vie familiale.

MEMBRES

Monsieur Marc Montpetit

Chargé de cours à l'Université de Montréal durant 25 ans et professeur au collégial, Marc Montpetit détient une maîtrise en sociologie. Il a été chercheur à l'Institut national de la recherche pendant quatre ans. Il est membre de la Commission politique du PLQ, marié et père de quatre enfants.

Madame Madeleine Rhéaume

Directrice de cabinet de la ministre Michelle Courchesne de 2004 à 2007 et mère de trois enfants.

Monsieur Marc Fortin

Attaché politique au bureau du député de Laval-des-Rapides et père de deux enfants.

RÉDACTEUR-COORDONNATEUR

Monsieur Robert Dyotte

Avant-propos

Le 4 juillet 2007 le premier ministre et chef du PLQ, M. Jean Charest, annonçait la création de trois groupes de travail afin de préparer les bases de la prochaine plate-forme électorale du Parti, lesquelles seront soumises au Congrès des membres du Parti, les 7, 8 et 9 mars 2008.

Le premier groupe de travail, présidé par M. Pierre Corbeil, s'est penché sur le développement économique et régional. Le deuxième groupe de travail, sous la direction de Mme Manon Laporte, a consacré ses efforts au développement durable. Et le troisième groupe, présidé par M. Marc Tanguay, a porté sa réflexion sur la question identitaire et les relations du Québec avec le Canada.

Dès leur nomination, les membres des groupes ont travaillé à préparer les bases de la réflexion, dont le premier rapport d'étape a été présenté aux militants libéraux lors du dernier Conseil général du PLQ, en septembre dernier. À cette occasion, les militants du parti libéral du Québec ont pu débattre des principaux enjeux tels qu'ils avaient été définis par les membres des groupes.

C'est à partir de ces enjeux que la réflexion s'est poursuivie pendant tout l'automne, principalement dans le cadre d'une tournée régionale du Québec. Ainsi, du 19 octobre au 27 novembre 2007, plus de 1 700 militants et citoyens de toute allégeance, dont 200 maires, ont pris part à ces travaux. Une consultation aussi large sur des sujets bien circonscrits représente sans doute une première pour un parti politique au Québec.

Aussi, à la lumière des préoccupations soulevées lors de ces consultations, un quatrième groupe spécifiquement voué aux questions touchant la famille, présidé par Mme Véronique Théorêt, a été mandaté dès janvier afin de compléter la réflexion du Parti.

Le cœur de ce que nous proposons par cette réflexion, c'est un nouveau projet économique pour le Québec. Il faut se donner, comme nation, les moyens de saisir les opportunités et les défis que nous pose, pour l'avenir, le reste du monde. Parmi ces moyens, nous voulons la pleine maîtrise des Québécois sur leurs ressources naturelles, dont l'eau au premier titre; nous proposons également de soutenir la croissance de la population active; offrir davantage de moyens et de flexibilité aux jeunes familles; faire augmenter les investissements et la productivité; enfin, mettre en valeur la langue française et l'identité nationale du Québec.

La parole est maintenant aux membres qui sont présents au 30^e Congrès du PLQ et qui travailleront à partir de ces propositions, forts de leur volonté d'offrir le meilleur pour le Québec.



Christian Ouellet
Président
Commission politique du PLQ

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 : Autant d'enfants qu'ils le souhaitent.....	9
Chapitre 2 : L'équité dans le choix des services de garde.....	15
Chapitre 3 : Soutenir les parents d'enfants d'âge scolaire	19
Chapitre 4 : De la souplesse et encore de la souplesse.....	21
Chapitre 5 : La famille, l'affaire de toutes les générations.....	23
Conclusion	25

Introduction

Qu'est-ce que la famille? Peut-on encore en donner une définition qui se tient à une époque où tant de modèles familiaux coexistent?

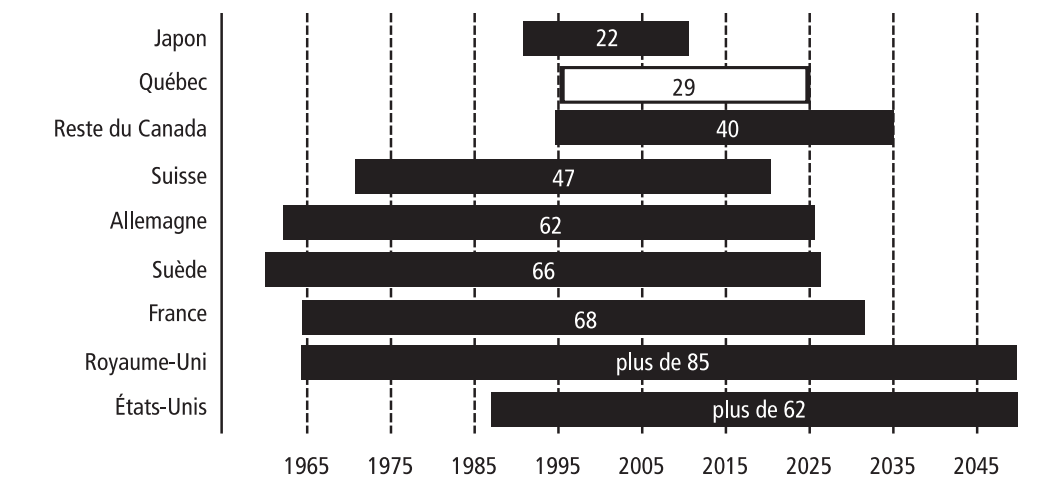
Nous croyons que oui. Peu importe sa structure, sa composition, son historique, il y a famille lorsque des liens forts et des obligations importantes lient un parent à un enfant. Nous croyons que la famille est essentielle et irremplaçable quand il s'agit d'assumer de telles obligations, et que l'État se doit de soutenir toutes les familles sans égard à la diversité des parcours familiaux. L'État doit faire preuve de souplesse et de discernement, et comprendre qu'il y a des « moments forts » dans la vie des gens où les responsabilités familiales sont à ce point accaparantes qu'elles risquent de fragiliser davantage les familles.

Nous croyons également que l'État québécois a un rôle important à jouer quand vient le temps de lever le maximum d'obstacles afin que les Québécois aient autant d'enfants qu'ils le veulent. Ce n'est pas seulement une question d'améliorer la qualité de vie de deux adultes sur trois, ou encore de reconnaître que d'avoir des enfants coûte plus cher que l'inverse. Pour le Parti libéral du Québec, la famille revêt une importance d'autant plus grande que les comportements familiaux sont la clé pour résoudre le défi démographique qui attend le Québec au cours des prochaines décennies.

À 30 ans de surfécondité exceptionnelle au sortir de la Seconde Guerre mondiale se sont succédé, au Québec, 30 ans de sous-fécondité exceptionnelle. Par conséquent, le Québec, aujourd'hui l'une des sociétés les plus « jeunes » d'Occident, comptera parmi les plus « vieilles » dans 30 ans.

La proportion des personnes de plus de 65 ans, qui était de 14 % en 2006, devrait se situer à 18 % en 2016, à 24 % en 2026 et pourrait atteindre 31 % en 2051. En chiffres absolus, le nombre des personnes de 65 ans sera supérieur aux 19 ans et moins dès 2019, et doublera en l'espace de moins de 30 ans. C'est un laps de temps étonnamment court lorsqu'on le compare à la durée d'une transition comparable dans la plupart des pays de l'OCDE et chez nos voisins immédiats.

Nombre d'années requises pour que la part de la population âgée de 65 ans ou plus passe de 12 % à 24 %



Sources : Organisation des Nations Unies et Institut de la statistique du Québec.

Les décennies qui s'annoncent sont donc celles où la pyramide des âges fera une culbute. Si rien n'est fait pour ralentir le phénomène, en atténuer l'ampleur et s'y préparer, cette culbute nous amènera à envisager une plus grosse dose d'ajustements que nous croyons la société québécoise capable d'en absorber.

Voilà pourquoi notre parti tient tant à la croissance de la population active et à agir au bénéfice de la famille, de la productivité et de la diversité. Nous tenons à mettre au travail tous les Québécois qui souhaitent en donner plus, aider les familles avec des enfants qui souhaitent en avoir plus, intégrer les immigrants qui souhaitent partager l'avenir du Québec avec nous.

Nous pensons que le Québec de demain peut être plus attirant pour les nouveaux arrivants et mieux adapté aux besoins contemporains des familles. Nous pensons qu'il est encore possible d'accroître le prestige et la maîtrise de la langue commune, la valeur attachée à l'épargne et à l'apprentissage, et l'optimisme des jeunes générations. C'est ainsi que nos politiques auront leurs effets sur la prospérité, la vitalité démographique et le fait français au Québec.

Depuis 2003, le gouvernement du Parti libéral du Québec a fait des pas de géant pour doter le Québec d'une politique familiale moderne, efficace et généreuse. Cette politique est conçue pour permettre aux jeunes parents de mieux concilier le désir d'avoir des enfants et le désir d'accomplissement professionnel, et à tous les parents d'être appuyés dans la réalisation des nombreuses obligations qu'ils contractent envers leurs proches.

Ainsi, le soutien financier aux parents a fait l'objet de réformes importantes. Le crédit d'impôt baptisé Soutien aux enfants offre ainsi un minimum de près de 600 \$ par enfant à tous les parents d'enfants de moins de 18 ans, une somme annuelle qui peut atteindre plus de 2 100 \$ par enfant pour les familles à revenu plus modeste. Il est versé aux parents quatre fois par année, voire à tous les mois pour ceux qui le préfèrent. Des versements bonifiés sont prévus pour les familles monoparentales et les familles qui ont la charge d'un enfant handicapé. En 2006, grâce à cette initiative, plus de deux milliards de dollars ont ainsi été versés aux parents de près d'un million et demi de Québécois.

Lorsqu'on associe le Soutien aux enfants aux réductions d'impôt pour la classe moyenne mises en vigueur par le gouvernement du Parti libéral du Québec, on constate que les familles avec deux enfants paient moins d'impôt au Québec que partout ailleurs au Canada, et ce, jusqu'à un niveau de 81 554 \$ pour les familles avec deux revenus de travail. Le quotidien *La Presse* a d'ailleurs publié, en avril 2006, un dossier intitulé « Le Québec, paradis des familles », où l'on fait la démonstration que, tenant compte de la fiscalité, des salaires et du coût de la vie, dans tout le Canada, c'est au Québec qu'il en coûte le moins pour élever une famille.

En 2003, le gouvernement du Parti libéral du Québec s'était engagé à ramener le fardeau fiscal des Québécois à la moyenne canadienne. Il est en voie de gagner son pari. En l'espace de 5 ans, l'écart a été réduit de près de 70 %, passant de 585 \$ à 177 \$, lorsque mesuré en dollars par contribuable. Au 9^e rang en 2003, le Québec passe au 5^e rang en 2008.

Depuis 2003, les réductions d'impôt ont totalisé 3,8 milliards de dollars et tous les Québécois en ont profité. De 2003 à 2006, le revenu personnel disponible des Québécois s'est accru en moyenne de 4,1 % chaque année. Ces baisses d'impôt ont été conçues pour stabiliser le revenu des aînés et donner de l'oxygène aux familles.

Aussi, depuis janvier 2006, les nouveaux parents peuvent profiter du système de congés parentaux le plus étendu et le plus généreux en Amérique du Nord. Accessible aux travailleurs autonomes comme aux salariés, doté de meilleurs taux de remplacement du revenu, le Régime québécois d'assurance parentale innove en instaurant un congé de paternité qui n'est pas transférable à la mère.

Une fois le congé parental terminé, une forte majorité de Québécois voudront renouer avec le marché du travail. Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où les parents pourront trouver des services de garde éducatifs à tarif réduit pour les enfants de moins de 5 ans. Partout ailleurs, ces services sont soit très coûteux, soit non disponibles.

Au 31 décembre 2007, le réseau comprenait 205 147 places sous permis et le budget consacré aux services de garde avoisinait le 1,6 milliard de dollars. Ces services ne sont pas seulement essentiels au bon fonctionnement de la vie familiale, ils constituent aussi un maillon important dans la préservation d'une main-d'œuvre productive.

La famille, c'est également les grands-parents qui transmettent savoir, amour et histoire à leur descendance, et la solidarité dont les Québécois font preuve à l'égard de leurs parents à la santé fragile ou à l'autonomie diminuée.

Enfin, qu'il s'agisse de la modernisation du Code civil du Québec concernant les pensions alimentaires ou de la Loi sur la protection de la jeunesse, de l'assistance financière aux camps de vacances, du fractionnement des revenus de retraite ou de l'adaptation des programmes de francisation aux besoins des familles immigrantes, le gouvernement du Parti libéral du Québec a constamment modulé son action aux réalités contemporaines vécues par les familles québécoises.

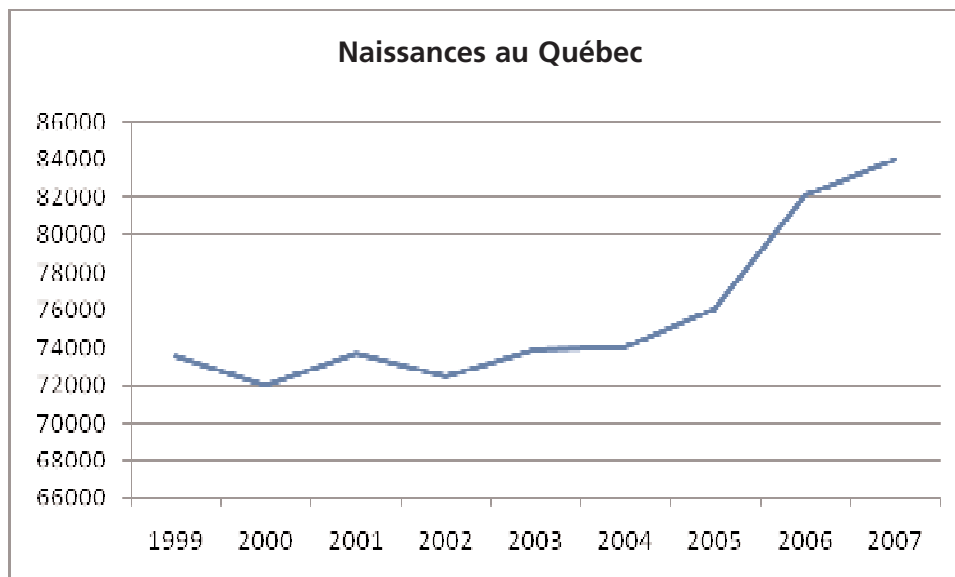
**Élever des enfants au Québec, élever des enfants en Ontario,
quelques points de comparaison**

	Ontario	Québec
Part des dépenses publiques consacrées aux familles (en % du PIB)	1,2 %	2,8 %
Revenu disponible net pour un couple avec 2 enfants d'âge préscolaire et un revenu familial de 50 000\$ (2006)	30 012 \$	41 818 \$
Revenu disponible net pour un couple avec 2 enfants d'âge préscolaire et un revenu familial de 75 000\$ (2006)	45 161 \$	55 170 \$
Montant maximal des prestations familiales (pour le premier enfant) (2008)	0 \$	2 116 \$
Subventions annuelles par enfant en garderie	2 406 \$ ²⁰⁰⁴	7 588 \$ ²⁰⁰⁶
Taux de remplacement du revenu moyen pour un congé parental (50 semaines de prestations)	55%	63%
Admissibilité des pères et des travailleurs autonomes à l'assurance parentale	Non	Oui

LES RÉSULTATS SONT LÀ

Alors que tous les experts prévoyaient la poursuite ininterrompue du déclin des naissances que le Québec connaît depuis 30 ans, la réalité récente les a surpris. En 2006, on a constaté une augmentation importante de près de 8 % du nombre des naissances qui s'est poursuivie en 2007 avec un gain additionnel de 2 %.

L'effet conjugué de la hausse du nombre de naissances et de la diminution du nombre de décès porte le taux d'accroissement naturel à 3,7 pour mille en 2006, son plus haut niveau en 10 ans.



Source: Institut de la Statistique du Québec

C'est la démonstration qu'il est possible d'agir pour encourager les familles à avoir autant d'enfants qu'elles le souhaitent, et pour mettre tous les Québécois au travail.

En effet, selon l'OCDE, les services de garde à prix réduit expliquent notamment que la participation à temps plein des Québécoises au marché du travail soit supérieure de 10 % à celle des mamans des autres provinces. L'écart grimpe même à 34 % chez les mères d'enfants de moins de 3 ans¹.

Or, les femmes qui s'absentent épisodiquement pour avoir des enfants et qui maintiennent le contact avec leur vie professionnelle sont gagnantes sur plusieurs points, et le Québec aussi. Sur le plan de l'autonomie individuelle et du progrès social, le maintien de revenus de travail adéquats et la valeur de l'expérience professionnelle acquise demeurent pour ces mères la meilleure police d'assurance contre la pauvreté et la dépendance.

Sur le plan économique, les gains de productivité et l'accroissement de la population active sont bienvenus et le seront encore plus à mesure qu'il manquera de jeunes travailleurs pour remplacer tous ceux qui quittent pour la retraite.

1. *Bébés et employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille - Synthèse des résultats pour les pays de l'OCDE, 2007; Bilan 2003-2006, DES RÉALISATIONS GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DES FAMILLES ET DES ENFANTS*, ministère de la Famille et des Aînés, 2007, page 25; OCDE, *Examen thématique de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants de l'OCDE : Document de base sur le Canada*, 26 octobre 2004; et Ingrid Peritz, « Public daycare helps fuel Quebec workforce », *Globe & Mail*, 1^{er} mai 2006.

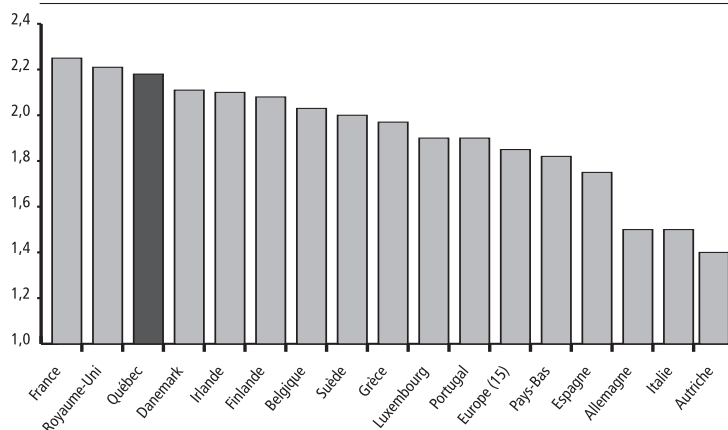
1

Autant d'enfants qu'ils le souhaitent

Quand on demande aux jeunes Québécoises le nombre d'enfants qu'elles souhaitent, la moyenne des réponses est de 2,2, ce qui signifie près de 3 si on exclut celles qui souhaitent n'en avoir aucun. À ce chapitre, le Québec se situe au sommet des pays développés et au même niveau que les pays européens qui connaissent la natalité la plus forte.

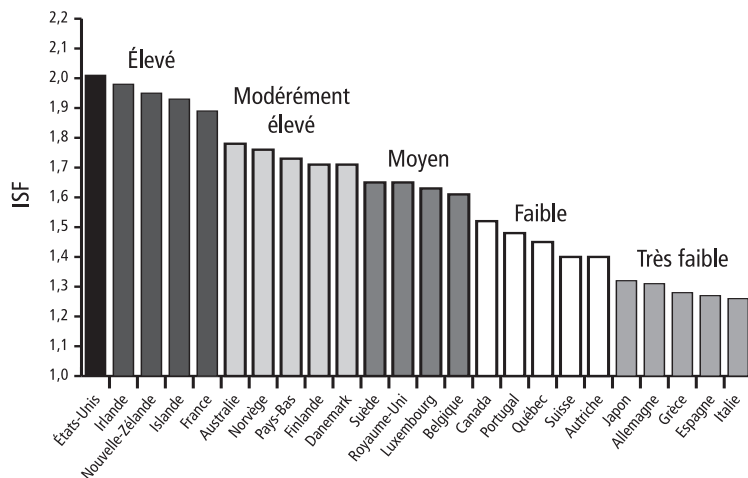
Par contre, la descendance finale des Québécoises se situe pour sa part à la fin du classement, à proximité des pays européens qui connaissent la natalité la plus faible. Le Québec se distingue également par une plus faible proportion de femmes qui ont une famille nombreuse (trois enfants ou plus). Bref, il y a peu d'endroits dans le monde où l'écart entre le nombre d'enfants souhaités et le nombre effectif est aussi important qu'au Québec.

Nombre moyen d'enfants souhaités par les femmes de 18 à 39 ans
dans quelques pays développés, 2002, et au Québec, 2001



Sources : Laurent Roy et Jean Bernier, *La politique familiale, les tendances sociales et la fécondité au Québec : une expérimentation du modèle nordique ?*, Québec, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006.
Pour les données québécoise : Évelyne Lapierre-Adamcyk, professeure titulaire au Département de démographie, Université de Montréal.

Indice synthétique de fécondité (ISF),
Québec et pays développés, 2002



Sources : Sardon (2004), p. 305-360; pour le Québec : Institut de la statistique du Québec, site Internet.

S'il est vrai que le défi démographique peut s'avérer moins gigantesque en optimisant la productivité et l'emploi au sein de la population active existante, nous croyons qu'à plus long terme, il faut user de tous les moyens raisonnables pour accroître la population active de demain. Nous pouvons y parvenir en gardant notre main-d'œuvre au Québec, en misant sur l'immigration et en encourageant la natalité.

Cela ne saurait se faire en multipliant les interdits, les mots d'ordre ou les vœux pieux. Le retournement de situation démographique récent de certains pays européens démontre bien qu'il est possible de faire en sorte que chaque personne qui quitte les rangs de la population active pour la retraite soit éventuellement remplacée. C'est l'ambition que nourrissent les militants du Parti libéral du Québec que nous avons consultés.

Pour le peuple québécois, cet objectif est un double impératif, économique et identitaire. Un rétrécissement accéléré de la population active n'est pas compatible avec la croissance économique soutenue qui sous-tend nos choix de société. Le déclin prématuré de la population totale n'est pas compatible avec le maintien du poids démographique, politique et économique qui sous-tend notre influence sur le destin de la fédération canadienne.

Outre les conditions économiques d'ensemble et le partage équitable des tâches familiales entre conjoints, où le Québec a marqué récemment des progrès importants, trois grands facteurs semblent jouer lorsque vient le temps d'expliquer l'écart entre le nombre d'enfants effectif et souhaité :

- 1) Pour toutes sortes de raisons, les parents d'aujourd'hui ont leur premier enfant à un âge plus avancé que les générations précédentes. Faute de se « reprendre » dans la trentaine, ces parents finissent par avoir moins d'enfants qu'ils l'auraient souhaité.
- 2) Des obstacles à la conciliation travail-études-familles, en particulier pour les parents d'enfants d'âge préscolaire, peuvent retarder ou décourager le projet familial.
- 3) Des obstacles particuliers, à la fois financiers et sociaux, peuvent décourager le choix des familles d'avoir autant d'enfants qu'elles le désirent. Ce phénomène semble se présenter avec une acuité particulière au Québec, que ce soit en comparaison avec les autres pays développés ou son propre passé pas si lointain.

Les gestes posés ces dernières années par le gouvernement du Parti libéral du Québec, que ce soit la consolidation du réseau de services de gardes, l'équité salariale, les efforts pour soutenir les parents étudiants et bien entendu le régime d'assurance parentale, ont littéralement changé la donne.

Les Québécoises qui désirent donner naissance à un premier enfant sans renoncer à leurs aspirations professionnelles sont plus que jamais en meilleure position pour entreprendre leur projet familial. La recrudescence des naissances en 2006 et en 2007, sans précédent depuis trente ans et supérieure à la moyenne ontarienne, n'est pas un hasard.

On peut dès lors penser que le soutien exceptionnel du gouvernement à la famille a levé une grande part des obstacles à la naissance d'un premier enfant.

Il faut poursuivre sur cette lancée. Par exemple, l'endettement des nombreux jeunes Québécois qui ont poursuivi d'assez longues études postsecondaires peut retarder la réalisation du désir d'avoir un enfant. Ce retard risque de conduire à une famille dont la taille est inférieure à ce que les parents avaient souhaité au départ.

C'est pourquoi nous proposons un report de remboursement sur le capital d'une dette étudiante aux parents d'enfants de moins de cinq ans qui le souhaitent.

Par ailleurs, en dépit du soutien accordé depuis 2003, envisager la venue d'un troisième enfant est une autre paire de manches. La décision d'avoir plus de deux enfants est souvent difficile à prendre : des forfaits familiaux dans les commerces aux tables de restaurant, des véhicules à l'organisation du temps pour les loisirs de chacun, rien n'est vraiment adapté aux circonstances de la famille nombreuse. Pour la classe moyenne, famille nombreuse est synonyme de choix différents et souvent plus coûteux, en matière de transport, d'habitation et de loisirs.

Pourtant, la moitié des familles avec enfants en ont deux, et une proportion appréciable en souhaiterait plus.

Répartition des familles selon la taille... quelques statistiques

Si une génération fictive de femmes connaissait, au cours de sa vie féconde, les taux de fécondité de l'année 2006 :				
25 % n'auraient pas d'enfants	17 % en auraient un	38 % en auraient deux	14 % en auraient trois	6 % en auraient quatre et +
En 2006, pour toutes les 82 100 naissances enregistrées :				
38 055 (46 %) étaient des naissances de premier rang	29 548 (36 %) étaient des naissances de second rang	10 046 (12 %) étaient des naissances de troisième rang	4 451 (5 %) étaient des naissances de quatrième rang ou plus	

Nous croyons que l'arrivée d'un troisième enfant dans une famille où deux autres enfants nécessitent déjà beaucoup d'attention milite en faveur d'un congé parental prolongé. Ce congé serait d'autant plus souhaitable qu'il aurait moins de conséquences sur les perspectives professionnelles de la mère, plus âgée et expérimentée à l'arrivée d'un troisième enfant. C'est pourquoi nous proposons d'ajouter 26 semaines de prestations au congé parental à la naissance ou à l'adoption d'un troisième enfant, et des suivants.

On ne saurait sous-estimer l'effet à long terme d'une telle mesure sur la vitalité économique et démographique du Québec si elle parvient à donner ses fruits. Ainsi, si la proportion des familles de 3 enfants et plus passait de 20 % à 30 % au cours des 10 à 15 prochaines années, cela aurait pour effet, toutes choses étant égales par ailleurs, de :

- retarder d'au moins 10 ans le déclin appréhendé de la population totale;
- faire en sorte que, entre 2026 et 2036, de 80 à 85 jeunes fassent leur entrée dans les rangs de la population en âge de travailler pour chaque 100 personnes qui en sortent, plutôt que 65 à 70.

NOS RÉOLUTIONS POUR AIDER LES PARENTS À AVOIR AUTANT D'ENFANTS QU'ILS LE SOUHAITENT

- 1. Accorder aux parents qui le désirent un congé sur le remboursement du capital d'une dette étudiante tant qu'ils ont des enfants de moins de 5 ans.**
- 2. Verser les allocations d'assurance parentale pendant 26 semaines supplémentaires à la naissance ou à l'adoption d'un troisième enfant et des suivants.**

Qu'ils soient de premier ou de troisième rang, nous souhaitons bien entendu que tous les jeunes Québécois viennent au monde dans les meilleures circonstances possibles.

Un régime d'assurance parentale généreux, de bons services périnataux et la présence par la suite de services de garde éducatifs accessibles et de qualité sont autant d'outils propres à donner à chaque enfant un bon départ dans la vie et ainsi assurer l'égalité des chances.

Mais nous souhaitons aller plus loin grâce à une initiative qui poursuit un double objectif : le soutien financier aux jeunes parents et la prévention d'éventuels problèmes de santé.

La venue d'un premier enfant est associée à des coûts importants qui ne cadrent pas toujours avec les budgets serrés de bien des couples au Québec, surtout les plus jeunes, et qui se manifestent plus souvent qu'autrement avant même la naissance de l'enfant (siège de sécurité pour bébé, vêtements, meubles, etc.).

En parallèle, le suivi médical et le soutien offerts aux mères par le biais des hôpitaux, des cliniques, des CLSC et des organismes communautaires font l'envie de nos voisins en Amérique du Nord. Bien déployés, ils contribuent à réduire les problèmes de santé et de comportement qui pourraient survenir dans l'avenir. Pour toutes sortes de raisons, une partie des futures mères, souvent celles dont la précarité des revenus et du soutien social peut parfois placer leur enfant en situation de vulnérabilité, ne profite pas de ces services.

C'est pourquoi nous proposons d'instaurer une allocation financière qui non seulement aidera les parents à absorber les coûts financiers associés à la venue d'un premier enfant, mais encouragera toutes les mères à tirer partie des services médicaux et sociaux qui sont disponibles dans leur communauté.

Pour ce faire, nous proposons d'offrir à tous les parents d'un premier enfant d'avoir accès au versement de l'allocation Soutien aux enfants pendant les cinq mois environ suivant leur déclaration de grossesse, laquelle devra être attestée par un professionnel de la santé.

Dans le même esprit, et pour aider toutes les familles à absorber les coûts liés à l'arrivée d'un premier enfant, nous proposons d'exonérer de la TVQ un certain nombre de biens obligatoires destinés à la sécurité d'un jeune enfant, dont les sièges de sécurité pour bébés et pour enfants, ainsi que les lits d'enfant.

De plus, pour des raisons évidentes d'équité et de cohérence, nous proposons d'accorder aux familles adoptantes les mêmes conditions que celles des parents biologiques pour ce qui est de l'assurance parentale. Également, toujours dans le souci de soutenir les parents afin qu'ils aient autant d'enfants qu'ils souhaitent en avoir, nous proposons de bonifier le crédit d'impôt qui rembourse partiellement les dépenses liées au traitement de l'infertilité.

- 
3. Débuter le versement mensuel des allocations Soutien aux enfants aux parents d'un premier enfant à compter de la déclaration de grossesse, lequel versement ne pouvant débuter avant la vingtième semaine de grossesse.
 4. Exonérer de la TVQ certains biens obligatoires destinés à la sécurité des enfants, dont les sièges de sécurité pour bébés et pour enfants, ainsi que les lits d'enfant.
 5. Accorder aux familles adoptantes les mêmes conditions que celles des parents biologiques pour ce qui est de l'assurance parentale.
 6. Bonifier le crédit d'impôt existant qui permet un remboursement partiel des frais liés au traitement de l'infertilité.

2

L'équité dans le choix des services de garde

En consolidant le réseau de services de garde à tarif réduit afin de répondre à la demande des parents, le gouvernement du Parti libéral du Québec a fait un pas de géant pour assurer la conciliation travail-famille. De 2003 à 2006, il a créé plus de 37 500 places pour atteindre le seuil de 200 000 places. Et il a créé encore 2 069 places supplémentaires en juillet dernier.

Qu'il s'agisse de places en CPE, en milieu familial, en milieu de travail, ou dans des garderies privées subventionnées, un peu plus de la moitié des parents ayant des enfants d'âge préscolaire peuvent se fier sur une solution qui leur convient et les met en confiance.

Bien que ces services soient appréciés par des milliers de parents, le fait demeure qu'ils ne conviennent pas à tous les parents.

Les parents qui ont des horaires de travail ou d'études exigeants ou atypiques, les parents qui habitent les milieux ruraux et les parents qui tiennent à faire garder leurs enfants au domicile familial ne trouvent pas, dans les garderies subventionnées, la solution qui leur convient. Certes, des crédits d'impôt remboursables sont disponibles afin de rembourser une partie des coûts engendrés par une solution alternative, mais la valeur de ces crédits diminue rapidement à partir d'un revenu familial excédant 30 000 \$.

Par conséquent, deux familles de parents en emploi ayant un enfant d'âge préscolaire et des revenus identiques proches de la moyenne québécoise seront traitées bien différemment selon leur horaire et leurs préférences qui font en sorte qu'ils profitent ou non de places à tarif réduit. Ils paieront un peu moins de 20 % des coûts réels en privilégiant le service à tarif réduit, mais près de 80 % des coûts réels s'ils optent pour une option différente.

Nous croyons qu'il est essentiel d'agir pour rétablir un certain équilibre et plus de souplesse.

Par contre, le Parti libéral du Québec s'oppose fermement à toute mesure qui, comme celle que propose Mario Dumont et l'ADQ², aurait pour effet indirect d'inciter des gens à se retirer du marché du travail ou de réduire l'autonomie financière des femmes.

Aux prises avec un important défi démographique, le Québec a besoin de mettre toutes les épaules à la roue. Nous n'avons pas les moyens comme société de déboursier près d'un milliard de dollars pour pousser des gens à faire le choix de rester à la maison. Une telle mesure n'est pas une bonne solution.

2. Une allocation non-imposable annuelle de 5 200 \$ (ou hebdomadaire de 100 \$) par enfant d'âge préscolaire qui ne fréquentent pas le réseau de garderies subventionnées. L'ADQ évalue elle-même le coût de cette mesure à 900 millions de dollars par année.

Visiblement, l'ADQ n'a pas tenu compte de l'expérience étrangère. Celle-ci démontre que ce sont presque exclusivement les femmes qui se prémunissent de cette prestation. Elle démontre aussi que les pays européens qui se sont engagés dans cette voie ont carrément encouragé des jeunes mères à se retirer plus longtemps du marché du travail et ont vu leur taux d'emploi féminin diminuer³. En France par exemple, l'institution d'une prestation comme celle proposée par Mario Dumont a eu pour effet de diminuer de 15 % la participation des mères au marché du travail.

Malheureusement, les femmes les plus susceptibles de se prémunir de cette prestation sont souvent celles parmi les moins qualifiées et scolarisées, qui travaillent à temps partiel ou qui bénéficient de revenus modestes. Bref, des femmes qui voient un avantage financier immédiat à se retirer du marché du travail, mais qui à long terme en font des candidates difficiles à réintégrer ensuite en emploi.

À cet égard, dans la proposition de Mario Dumont — qui reste toujours aussi imprécise malgré qu'elle ait été avancée il y a un plus d'un an —, tout laisse croire que les parents aptes à l'emploi bénéficiant de l'aide sociale auraient aussi droit à l'allocation de 100 \$ par semaine. On se doute bien que ces parents n'auraient plus d'incitatif à s'engager dans une démarche d'intégration à l'emploi.

Contrairement à l'ADQ, le Parti libéral du Québec fait plutôt le choix de soutenir les parents qui travaillent; les parents qui, sans profiter des garderies à tarif réduit, doivent néanmoins concilier travail et famille.

Nous proposons donc de bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde existant, qui rembourserait 75 % des dépenses encourues par tous les contribuables. Ainsi, la valeur de ce crédit d'impôt serait comparable, pour les familles de la classe moyenne, à la subvention moyenne que verse le gouvernement aux parents d'enfants qui fréquentent une garderie à tarif réduit.

Plus encore, dans la mesure où ce crédit d'impôt rembourse des dépenses pour lesquelles les parents ont obtenu un reçu, il doit dorénavant être possible à plus d'une famille qui emploie une gardienne de partager la valeur de ce reçu. Ainsi, deux familles voisines avec chacune deux jeunes enfants, qui décident d'embaucher une personne pour garder leurs enfants et partager les coûts de garde, seraient en mesure de partager le crédit d'impôt.

Par ailleurs, le tarif fixe de 7 \$ comporte des désavantages importants. Il ne permet pas de compenser les hausses inévitables des coûts du système et il fait en sorte que la majorité des parents ignore la réalité des coûts d'ensemble et la valeur du soutien financier qui leur est accordé. Nous pensons que le gel tarifaire n'est jamais une bonne solution et nous voulons y mettre un terme de manière à garantir la pérennité du réseau. En 2007, l'ensemble des contributions de 7 \$ payées par les parents d'enfants utilisant des garderies à tarif réduit équivalait à 18,5 % de l'ensemble des coûts du réseau. Il nous apparaît raisonnable de fixer dorénavant le tarif, sur une base annuelle, à 20 % des coûts moyen du réseau.

De plus, pour faciliter la vie des familles et mieux gérer la demande, nous proposons d'étendre, à toutes les régions qui n'en ont pas une, la liste d'attente unifiée combinée à un service d'inscription en ligne convivial, comme l'a expérimenté notamment la région de Laval avec beaucoup de succès.

3. Voir notamment Laurence ALLAIN et Béatrice SÉDILLOT. « L'effet de l'Allocation parentale d'éducation sur l'activité des femmes », Annexe D, dans Conseil d'analyse économique. Égalité entre les femmes et les hommes : aspects économiques, Paris, La Documentation française, 1999, p. 177 à 184 et, notamment, p. 178-179. Les auteures ont pu calculer que la prestation versée aux mères d'enfants de moins de 3 ans qui restent à la maison en France a fait passer la participation des jeunes mères au marché du travail de 70 % à 55 % entre 1994 et 1998.

Familles avec enfants de moins de cinq ans et choix de garde pour ceux qui doivent confier leurs enfants à des tiers sur une base régulière en raison du travail ou des études (septembre 2004)

Choix des parents	Soutien gouvernemental annuel par enfant ⁴
41,5 % utilisent les CPE ou les garderies privées à 7\$	9 750\$
31,5 % utilisent la garderie en milieu familial à 7\$	4 750\$
1,7 % utilisent une garderie en milieu familial à tarif complet	1 960\$
4,3 % utilisent une garderie privée à tarif complet	1 960\$
2,9 % font garder leurs enfants à domicile par un tiers apparenté	1 960\$*
4,2 % font garder leurs enfants à l'extérieur du domicile, en milieu familial, par un tiers apparenté	1 960\$*
2,5 % font garder leurs enfants à domicile par un tiers non-apparenté	1 960\$

4. Dans le cas d'un revenu familial moyen en 2006 de 82 383 \$ et exclusivement au titre du soutien financier aux services de garde, que ce soit la subvention par place versée par le gouvernement pour les alternatives à tarif réduit ou les crédits d'impôt remboursables pour frais de garde pour les autres.

NOS RÉOLUTIONS POUR RÉTABLIR L'ÉQUITÉ ET LA SOUPLESSE DANS LE SOUTIEN AUX FAMILLES AVEC ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

- 7. Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde de manière à ce qu'il rembourse une plus grande part des frais encourus pour les parents en emploi ou aux études, leur permettant ainsi d'obtenir un soutien gouvernemental comparable à celui dont profitent les parents dont les enfants sont en garderie à tarif réduit.**
- 8. Permettre le partage des reçus d'impôt entre deux ou plusieurs parents employeurs pour les services d'une même éducatrice offrant des services non-subventionnés.**
- 9. Compléter, au cours des quatre prochaines années, l'engagement de créer 20 000 nouvelles places à tarif réduit, en priorisant l'offre en milieu de travail et en milieu familial.**
- 10. Fixer annuellement le tarif quotidien des places en garderie subventionnées à 20 % des coûts totaux moyens.**
- 11. Accélérer la mise en œuvre d'une liste d'attente unifiée pour les places en CPE dans toutes les régions et d'un service en ligne convivial pour les parents.**

3

Soutenir les parents d'enfants d'âge scolaire

S'il est vrai que l'école est gratuite au Québec, le fardeau financier des familles ne disparaît pas pour autant lorsque les enfants débutent l'école. C'est pourquoi le Soutien aux enfants est versé jusqu'à ce que l'enfant atteigne 18 ans.

Néanmoins, une famille avec des enfants d'âge scolaire n'est généralement pas aux prises avec des dilemmes de conciliation travail-famille aussi aigus que ceux des familles ayant un enfant de moins de cinq ans. Ce qu'ils réclament, par conséquent, c'est un soutien adéquat de l'État dans les circonstances où les parents ont besoin de l'aide de tout le monde pour bien s'acquitter de leurs responsabilités parentales.

L'une de ces circonstances est certainement la rentrée scolaire, qui est synonyme de factures importantes pour tous les parents. Pour les aider à mieux planifier et assumer de tels coûts, nous proposons de modifier le calendrier de versement de l'allocation Soutien aux enfants. Plutôt que de verser l'allocation trimestrielle aux mois de janvier, avril, juillet et octobre, il s'agirait de le faire lors des mois de février, mai, août et novembre.

Par ailleurs, dans la mesure où tout le monde gagne à voir grandir des enfants cultivés et en bonne santé, nous croyons que les parents doivent se sentir supporter lorsqu'ils ont à assumer des dépenses souvent importantes pour une saison de hockey ou une ballade dans les musées.

Bien que l'école puisse être un lieu privilégié d'intervention des services sociaux destinés aux jeunes, il n'est ni souhaitable ni réaliste de penser que l'école québécoise puisse prendre sur ses épaules toutes les bonnes causes et les projets d'ingénierie sociale imaginables sans affecter la mission qu'elle est seule à pouvoir réaliser.

Un proverbe africain dit qu'il faut tout un village pour élever des enfants. Nous croyons qu'il faut mobiliser les entreprises, les instances de la société civile, le secteur public les experts et toute la population adulte autour d'initiatives concrètes pour améliorer la qualité de vie des familles et des jeunes.

Commerçants et employeurs peuvent voir la conciliation travail-famille comme un fardeau additionnel auquel il faut résister à tout prix, où comme une formidable occasion d'assurer à long terme le remplacement de leur main-d'œuvre et de leur clientèle. C'est à nous de décider ce qui sera rare et ce qui sera routinier.

Nous sommes d'avis que les expériences de conciliation travail-famille les plus ingénieuses doivent être mieux connues et valorisées. Nous pensons également que les institutions publiques, dont les parcs et les musées, doivent se doter d'une politique tarifaire adaptée aux familles.

Enfin, bien des familles restent mal informées des outils et du soutien à leur disposition, notamment pour ce qui est de l'encadrement des adolescents et de la préparation de la retraite. C'est pourquoi nous voulons mettre à la disposition des parents d'enfants plus âgés et des préretraités des guides pratiques et complets aussi bien conçus et appréciés que celui qui est remis aux nouveaux parents à leur sortie de l'hôpital, lequel devrait d'ailleurs être bonifié pour couvrir la période de zéro à quatre ans.

NOS RÉOLUTIONS POUR MIEUX SOUTENIR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE ET LEURS FAMILLES

12. Faire la promotion des meilleures expériences de conciliation travail-famille et encourager les entreprises à les adapter à leurs besoins.
13. Modifier le calendrier des versements trimestriels de la prime Soutien aux enfants de manière à ce que l'un des chèques parvienne aux parents en août, en prévision de la rentrée scolaire.
14. Instaurer un crédit d'impôt pour le remboursement de dépenses liées à des activités physiques, à la fois pour les enfants de moins de seize ans et pour les aînés de 60 ans et plus.
15. Concevoir et distribuer, dans tous les foyers visés, 3 guides pratiques : l'un concernant les enfants de 5 à 12 ans, l'un sur les enfants de 13 à 18 ans et un autre portant sur la préparation à la retraite. Ces guides contiendraient un répertoire des ressources disponibles, un aperçu des programmes gouvernementaux et des conseils pratiques.
16. Instaurer la gratuité des tarifs dans les parcs et les musées publics québécois pour les enfants de moins de 12 ans, et inviter les autres acteurs de la société civile à consentir des rabais analogues aux familles.

4

De la souplesse et encore de la souplesse

S'il est vrai que les parents québécois apprécient le soutien financier du gouvernement du Québec, il n'en demeure pas moins que les programmes gouvernementaux souffrent parfois d'une rigidité qui ne cadre pas toujours bien avec la diversité des besoins et des situations des familles.

Les parents apprécient recevoir de l'argent, mais souvent, ce qui leur manque, c'est du temps. Les pères apprécient le congé paternel, mais ils souhaiteraient l'utiliser avec plus de souplesse. Bref, les parents ne veulent pas renoncer à leur liberté de choisir ce qui s'arrime le mieux à leur situation sous prétexte que la manière de mettre en pratique un soutien généreux convient à la majorité de leurs voisins.

Les familles recomposées, notamment, ont l'impression d'être insuffisamment appuyées lors des périodes critiques de transition. Il en va de même pour les parents de la « génération sandwich », de plus en plus nombreux, qui doivent simultanément prendre soin de leurs enfants et de leurs parents âgés. C'est pourquoi nous mettons de l'avant un certain nombre de propositions visant à mieux répondre à la diversité des besoins et à assurer plus de souplesse dans le soutien aux familles.

NOS RÉOLUTIONS POUR CONFÉRER PLUS DE SOUPLESSE À LA POLITIQUE FAMILIALE

17. Permettre aux parents qui le souhaitent de transformer deux semaines parmi celles prévues au régime d'assurance parentale en banque de congés flottants, utilisables à des fins familiales au cours des trois années suivantes.
18. Introduire plus de flexibilité dans l'utilisation du congé paternel, permettant notamment aux pères de s'entendre avec leur employeur afin de répartir le nombre d'heures prévues sur une plus longue période que cinq semaines, en travaillant à temps partiel.
19. Mandater la Régie de l'assurance maladie du Québec pour mettre au point un système sécuritaire permettant d'octroyer un duplicata des cartes-soleil des enfants au second parent dans les situations de garde partagée.

5

La famille, l'affaire de toutes les générations

La famille ne se limite pas aux enfants et à leurs parents, c'est bien connu. Les responsabilités familiales, pour de nombreux Québécois, signifient également consacrer du temps et de l'énergie à assurer la qualité de vie de leurs parents plus âgés. Lorsque les aînés voient leur autonomie diminuée ou leurs facultés détériorées par la maladie, cela peut imposer de lourds sacrifices à leurs enfants, qui auront besoin d'aide et de répit.

Toutefois, qui dit grands-parents ne dit pas toujours perte d'autonomie. De fait, la très grande majorité des aînés sont en bonne santé et consacrent beaucoup d'énergie à venir en aide à leurs proches, en commençant par leurs petits-enfants et les autres membres de leur famille. Cette réalité est souvent occultée quand il est question de l'image des aînés dans la société, et l'action du gouvernement n'est pas toujours adaptée à celle-ci.

Certes, dans la situation démographique du Québec, il convient d'abord de revoir les modalités des régimes de pension de manière à cesser d'encourager le retrait hâtif des Québécois du marché du travail. Toutefois, même s'ils prennent leur retraite plus tard, les aînés seront néanmoins en mesure de poursuivre leur apport considérable à la société québécoise par le biais du bénévolat et de gestes en faveur de leur famille.

C'est pourquoi nous proposons des ajustements aux politiques publiques afin de mieux reconnaître et appuyer la contribution des aînés actifs.

La ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, termine une vaste tournée de consultation et déposera sous peu un rapport qui contiendra de nouvelles initiatives pour assurer la qualité de vie des aînés et des proches qui prennent soin d'eux. Nous sommes convaincus que ses recommandations sauront rencontrer les attentes des Québécois.

NOS RÉOLUTIONS POUR OPTIMISER LA CONTRIBUTION DES AÎNÉS ACTIFS

20. Modifier la Loi sur les normes du travail pour permettre que les congés prévus pour prendre soin des enfants puissent aussi être utilisés pour prendre soin de ses petits-enfants.
21. Offrir davantage de répit pour les aidants naturels, en bonifiant le nombre de jours par année pendant lesquels ils peuvent s'absenter du travail en vertu de la Loi sur les normes du travail.
22. Accroître le soutien financier aux organismes communautaires qui remboursent les frais encourus par leurs bénévoles, à ceux qui œuvrent aux initiatives de mentorat auprès des jeunes, ainsi qu'à ceux qui permettent aux aidants naturels d'obtenir un certain répit.
23. Soutenir les établissements scolaires afin qu'ils mettent au point des séances de formation pour préparer les bénévoles à faire du mentorat auprès des jeunes étudiants.
24. Faire la promotion des habitations multi-générationnelles et des concepts d'aménagement du territoire conçus en fonction des besoins des aînés et des familles.

Conclusion

Depuis 2003, les choses se sont améliorées au Québec. Et la qualité de vie des Québécois se porte mieux. Plusieurs obstacles à la compétitivité de nos entreprises ont été levés, les impôts de nos concitoyens ont été ramenés tout près de la moyenne canadienne, la dette est sous contrôle et le rattrapage urgent de notre déficit d'infrastructures est amorcé. Il n'y a jamais eu autant de Québécois au travail, ni si peu de bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour les familles québécoises, le quotidien s'est encore plus amélioré. Elles disposent d'un régime d'assurance parentale sans pareil en Amérique du Nord, de services de garde et de services éducatifs abordables, ainsi que d'allocations universelles. Elles paient aussi moins d'impôt que les autres familles canadiennes pour toutes les tranches de revenu familial situées sous la moyenne québécoise.

Mille indicateurs détaillés pourraient rendre compte de cette notion toute simple : le Québec est le meilleur endroit en Amérique du Nord pour élever une famille. Toutefois, une seule image suffit : depuis deux ans, les Québécois se sont mis à avoir plus d'enfants.

Les projections démographiques ne sont pas une fatalité. Pour qui est résolu et patient, il est possible et éminemment souhaitable de renverser la tendance et de créer les conditions propices pour que les Québécoises et les Québécois aient autant d'enfants qu'ils souhaitent en avoir, tout en disposant du soutien dont ils ont besoin pour les mener autonomes et heureux à l'orée de la vie adulte. C'est dans cet esprit que nous mettons de l'avant les propositions contenues dans ce document.

Bien que le Québec bénéficie présentement d'une politique familiale ambitieuse, cohérente et efficace, certains aspects de celle-ci sont trop peu connus autrement que dans ses irritants et ses rigidités.

C'est pourquoi nous proposons essentiellement plus de souplesse pour répondre au désir des parents de préserver leur liberté de choix, et un soutien prévisible et constant qui vient malgré tout s'accroître lors de certaines transitions critiques dans la vie des familles.

Avec ou sans enfants, la vie des adultes ne sera plus jamais aussi linéaire et monolithique qu'autrefois. Les Québécois débiteront et termineront leur carrière à différents âges. Ils se retireront du marché du travail temporairement et à un nombre variable de reprises, soit pour donner naissance à un enfant, pour retourner sur les bancs d'école, pour prendre une année sabbatique ou pour prendre soin d'un parent fragile.

Il en va de même pour les familles qui sont à géométrie variable sur le plan des valeurs, des préférences, de la composition et des circonstances. Une politique familiale au service de toutes les familles doit chercher à maintenir l'équilibre et l'équité en sachant tenir compte de la diversité des situations. C'est vers cet objectif de consolidation, de cohérence et de souplesse accrue que tendent l'ensemble de nos propositions.